

Société d'administration d'OMERS

UNE ÉQUIPE sur la bonne voie



Administration Corporation

Rapport annuel 2009

OMERS a été créé en 1962 en tant que régime de retraite des employés des administrations municipales de l'Ontario. Le 30 juin 2006, la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « Loi sur OMERS ») est entrée en vigueur. La loi a prorogé la Commission du régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario sous le nom de Société d'administration d'OMERS (la « SAO ») et créé la Société de promotion d'OMERS (la « SP ») en remplacement du gouvernement de l'Ontario comme promoteur du régime.

Les promoteurs (c.-à-d. les participants, les employeurs et les retraités du régime, par l'intermédiaire de leurs syndicats, associations et autres organismes) nomment les membres du conseil de la SP. Depuis le 30 juin 2009, la SP nomme les membres du conseil de la SAO.

Société de promotion d'OMERS

La Société de promotion d'OMERS est le promoteur des régimes d'OMERS. Elle compte 14 membres, dont sept représentants des participants au régime et sept représentants des employeurs.

La SP est investie des responsabilités suivantes :

- Déterminer la structure du régime en vue des prestations à fournir par les régimes de retraite;
- Fixer les taux de cotisation des participants et des employeurs participants;
- Établir ou modifier un fonds de réserve pour stabiliser les taux de cotisation;
- Fixer la rémunération et établir le protocole de nomination des membres des conseils de la SP et de la SAO.

Société d'administration d'OMERS

Le conseil de la Société d'administration d'OMERS compte 14 membres, dont sept représentants des participants au régime et sept représentants des employeurs. La SAO est l'administrateur des régimes d'OMERS.

Le conseil de la SAO est investi des responsabilités suivantes :

- Nommer et superviser les membres de l'équipe de direction de la SAO;
- Élaborer les politiques de placement et de capitalisation, établir la répartition de l'actif et gérer les actifs placés des régimes de retraite d'OMERS;
- Superviser les services de retraite, l'administration et l'évaluation des régimes;
- Nommer le vérificateur de la SAO et l'actuaire des régimes de retraite d'OMERS.

Direction de la société d'administration d'OMERS

La direction de la SAO conduit les affaires de la SAO. Elle est investie de vastes obligations pour s'assurer qu'OMERS s'acquitte de ses responsabilités prévues par la loi et connexes envers les participants aux régimes, dont notamment :

- Administrer les régimes de retraite d'OMERS;
- Pourvoir à l'évaluation actuarielle des régimes de retraite d'OMERS;
- Placer les actifs des régimes de retraite d'OMERS;
- Fournir un soutien administratif et technique à la SP.

Table des matières

1 Une équipe sur la bonne voie	16 Vote par procuration	64 Opinion actuarielle
2 Faits saillants 2009	17 Équipe de haute direction	65 Rapport des vérificateurs
4 Nos principes	18 Conseil d'administration	66 États financiers consolidés et notes complémentaires
6 Message du président	19 Rapport de gestion 2009	98 Survol financier des 10 derniers exercices
9 Message du président-directeur général	58 Rapport de gestion sur la rémunération	99 Glossaire
11 Gouvernance – Société d'administration d'OMERS	63 Responsabilité de la direction, de l'actuaire et des vérificateurs externes	

UNE ÉQUIPE sur la bonne voie

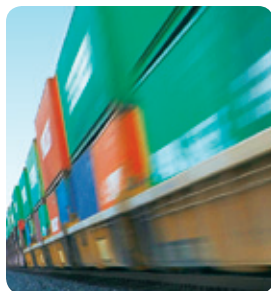


L'équipe de la Société d'administration d'OMERS trace la voie à suivre pour assurer la viabilité à long terme des régimes de retraite d'OMERS. Désormais doté d'une stratégie visant à élargir notre présence à l'échelle mondiale et à créer de nouvelles occasions de placement, OMERS est en train de s'imposer dans le secteur des retraites international et dans le monde des placements. Notre équipe du service est également déterminée à offrir un excellent service à tous nos participants, et nous poursuivons nos efforts pour trouver de nouveaux moyens d'améliorer notre efficacité.

Le paysage des retraites est en mutation. La récente récession économique et les futures réformes des retraites vont bouleverser les méthodes de fonctionnement et d'investissement des régimes de retraite. Des possibilités ne manqueront pas de se présenter.

OMERS a tracé la voie à suivre pour l'avenir en mettant l'accent sur la stabilité et la viabilité à long terme des régimes de retraite d'OMERS.

Faits saillants 2009



OMERS continue d'afficher des taux de satisfaction élevés pour le service

Le sondage annuel sur la satisfaction des participants de 2009 a révélé un taux de satisfaction moyen de 89 pour cent pour le niveau de service global, démontrant ainsi notre engagement continu envers des normes de service élevées.

Borealis prend une participation majoritaire dans le Detroit River Tunnel Partnership

Au mois d'avril, Borealis a augmenté sa participation dans le Detroit River Tunnel Partnership, devenant ainsi l'actionnaire majoritaire. Le tunnel assure le transport ferroviaire frontalier entre le Canada et les États-Unis et représente un lien stratégique vital dans l'infrastructure de transport nord-américaine.

OMERS Private Equity s'associe à Public Mobile

Au mois de janvier, OMERS Private Equity est devenu l'un des principaux investisseurs dans Public Mobile, un nouveau fournisseur de services sans-fil dont le lancement est prévu en 2010.

Le personnel d'OMERS recueille 650 000 dollars au profit de Centraide

Répondant aux besoins croissants de la communauté, le personnel d'OMERS a pulvérisé son précédent record en faisant un don de plus de 650 000 dollars à Centraide Toronto.

Le Groupe immobilier Oxford achève l'aménagement et la location de Watermark Place

Oxford a terminé l'aménagement de son immeuble de bureaux de Londres, au R.-U. La banque d'investissement Nomura a signé un bail de 20 ans pour occuper tout l'immeuble.

OMERS Strategic Investments crée un partenariat d'acquisition aéroportuaire

OMERS Strategic Investments a conclu un partenariat stratégique de longue durée avec HAS Development Corporation, une filiale de Houston Airport System, et avec Airport Development Corporation, une société d'aménagement aéroportuaire canadienne, afin de faire l'acquisition d'aéroports et de gérer les activités d'exploitation aéroportuaire, initialement en Amérique latine.

OMERS Private Equity investit dans Haymarket Financial

Au mois de novembre, OMERS Private Equity a effectué un placement important dans Haymarket Financial, un nouvel établissement de prêts commerciaux indépendant, en partenariat avec TowerBrook Capital Partners, une société de capital d'investissement.

OMERS désigné comme l'un des 50 meilleurs employeurs au Canada

Pour la deuxième année consécutive, OMERS figure au classement des 50 meilleurs employeurs au Canada de Hewitt Associates – une prestigieuse distinction qui témoigne du dynamisme, de l'enthousiasme et du talent de nos employés.

Maxxam Analytics, une société du portefeuille d'OMERS Private Equity, fait l'acquisition de CANTEST Ltd.

Au mois de novembre, Maxxam Analytics, une société dans laquelle OMERS Private Equity détient une participation majoritaire depuis 2008, a consolidé sa position sur le marché en faisant l'acquisition de CANTEST Ltd., le plus important réseau de laboratoires d'analyses privés de Colombie-Britannique, spécialisé dans les services de laboratoire pour les secteurs de l'environnement, de l'alimentation et de la pharmacie.

- offrir un excellent service
- élargir notre présence à l'échelle mondiale
- investir dans les occasions



OMERS Capital Markets renforce son équipe de recherche des placements

En 2009, OMERS Capital Markets a rapatrié plus de 2 milliards de dollars de ses gestionnaires externes, créé un portefeuille d'actions mondiales et un portefeuille de répartition tactique gérés par des spécialistes internes afin d'assouplir la composition de l'actif et considérablement amélioré la profondeur de l'équipe de recherche des placements.

Publicité d'OMERS Worldwide à Buttonwood

Au mois d'octobre, nous avons fait la publicité de notre marque OMERS Worldwide en devenant commanditaire Platine de la première « Buttonwood Gathering », un événement organisé par la revue *The Economist*. Ce forum international axé sur le leadership éclairé est consacré à la refondation du système financier international après la récession qui a frappé le monde en 2008 et en 2009.

Borealis investit dans le nouvel hôpital régional de Niagara

Borealis, en partenariat avec le Plenary Health Group, est devenu l'actionnaire majoritaire du consortium retenu pour la construction d'un nouveau centre de soins actifs et anticancéreux à St. Catharines, en Ontario. Borealis entend tout mettre en œuvre pour assurer le succès de ce partenariat d'une durée de 34 ans qui prévoit la construction, la gestion et l'entretien de ces installations de classe mondiale.

OMERS Private Equity acquiert Nordco

Au mois de juin, OMERS Private Equity a fait l'acquisition de Nordco, une importante société de conception, de fabrication et de distribution de produits et services essentiels destinés à l'entretien de l'infrastructure ferroviaire en Amérique du Nord.

Création d'OMERS Investment Management Inc. (OIM)

OIM a été créée en 2009 afin de mettre à profit les pouvoirs étendus accordés à OMERS dans le cadre d'une loi adoptée par le gouvernement de l'Ontario nous autorisant à offrir des services de gestion des placements indépendants à d'autres régimes de retraite, gouvernements, certains établissements d'enseignement et organismes sans but lucratif. Les parties admissibles bénéficieront ainsi de l'expertise d'une équipe de placement de haut niveau dont les compétences s'étendent à toutes les catégories d'actif, y compris les marchés publics et les marchés privés.

Lancement du portail d'accès aux participants myOMERS

Le portail d'accès en ligne pour les participants myOMERS a été lancé avec succès en décembre 2009. Cette nouvelle application offre un accès sécurisé aux renseignements personnels et aux relevés des participants, ainsi que des outils électroniques améliorés, parmi lesquels le « Retirement Income Estimator » et le « Buy-back Estimator ».

OMERS Strategic Investments acquiert MMM

OMERS Strategic Investments a conclu l'achat de MMM, un leader sectoriel spécialisé dans les solutions économiques, multidisciplinaires et de haute qualité qui englobent un large éventail de services : planification, gestion de projets et ingénierie structurale, génie mécanique, génie électrique, ingénierie des transports, ingénierie de la circulation, génie urbain, architecture paysagiste et génie de l'environnement.

Oxford poursuit ses initiatives d'intelligence durable à la pointe de l'industrie

Oxford a poursuivi ses efforts en vue de la réalisation de son engagement « Objectif 2012 » – une réduction de 20 pour cent des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2012, et a lancé des programmes de bénévolat des employés dans le cadre de son action philanthropique.

Nos principes

Un

Notre bilan doit être sain.

- Notre actif est placé avec prudence et produit un rendement à la hauteur de nos besoins en assumant un degré de risque approprié.
- Notre actif et notre passif sont équilibrés.
- L'évaluation de notre actif et de notre passif est juste.

Deux

Notre structure organisationnelle, qui établit une hiérarchie claire des responsabilités, nous permet d'atteindre nos objectifs.

- Notre organisme s'est doté des moyens voulus pour assurer la responsabilisation et la transparence décisionnelle.
- Notre structure organisationnelle permet une gestion active et directe de notre actif.
- La structuration de notre organisation permet l'optimisation économique.
- Chez OMERS, chacun sait ce que l'on attend de lui ou d'elle et des autres.

Trois

Nous devons comprendre les besoins de nos participants et y répondre.

- Nous comprenons les besoins de tous nos participants.
- Nous répondons à leurs attentes, au moment et à l'endroit qu'ils désirent, et à un prix avantageux pour eux.

Quatre

Chaque membre de notre personnel doit être compétent et à sa juste place.

- Nos activités sont organisées en fonction de notre principal atout : des gens qui assument leurs décisions.
- Notre personnel est motivé, mobilisé et possède les connaissances nécessaires à la réalisation de nos objectifs.
- Nos programmes de rémunération récompensent la qualité du rendement.

Cinq

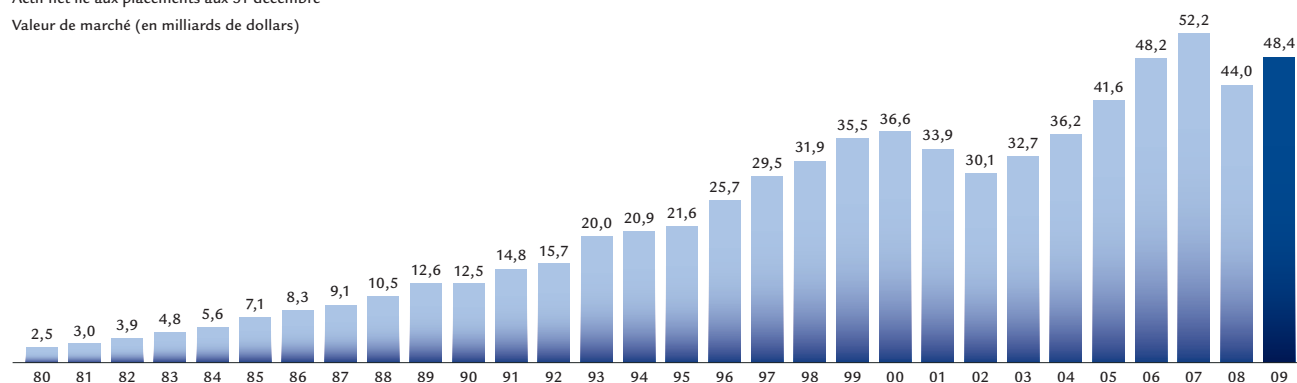
Nous devons avoir accès à l'information de gestion appropriée.

- Nous disposons des renseignements nécessaires à la gestion de nos activités.
- Notre information de gestion est rapide, exacte et utilisable.
- Cette information est comprise de tous au sein de notre organisme.

CROISSANCE DE L'ACTIF NET LIÉ AUX PLACEMENTS

Actif net lié aux placements aux 31 décembre

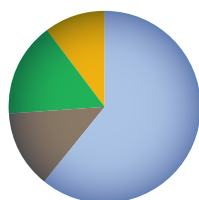
Valeur de marché (en milliards de dollars)

**RÉPARTITION DE L'ACTIF**

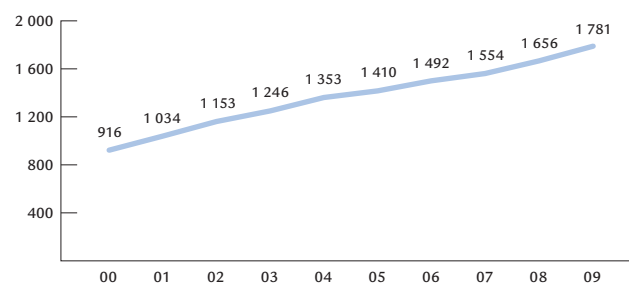
(au 31 décembre 2009)

Actif net lié aux placements

■ Marchés publics	60,9 %
■ Actions de sociétés fermées	10,2 %
■ Infrastructure	15,7 %
■ Biens immobiliers	13,2 %

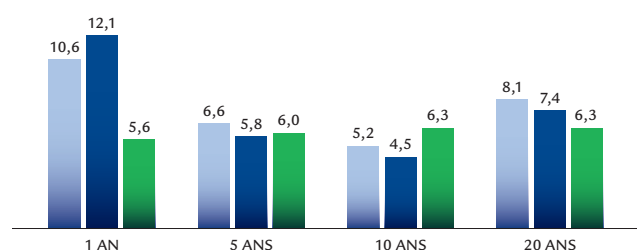
**CROISSANCE DES RENTES VERSÉES**

(en millions de dollars)

**TAUX DE RENDEMENT, INDICE DE RÉFÉRENCE ET RENDEMENT NÉCESSAIRE À LA CAPITALISATION**

(en pourcentage)

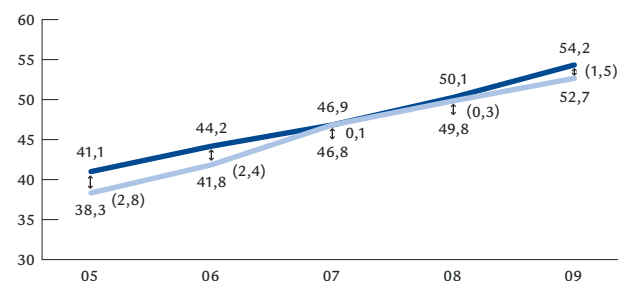
- Taux de rendement annuel moyen
- Indice de référence
- Rendement nécessaire à la capitalisation

**ACTIF ACTUARIEL ET OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES – RÉGIME DE RETRAITE PRINCIPAL D'OMERS**

(au 31 décembre 2009)

(en milliards de dollars)

- Actif actuariel
- Obligation au titre des prestations constituées
- ↓ Excédent (déficit)



Sur la bonne voie pour la réussite à long terme

« Nous avons tracé la voie à suivre pour l'avenir en mettant l'accent sur la stabilité et la viabilité à long terme des régimes de retraite d'OMERS. »

JOHN SABO
Président du conseil de la SAO



J'ai pris mes fonctions de président du conseil d'administration de la SAO le 1^{er} janvier 2008. Au cours de ma première année, l'économie mondiale a subi l'effondrement des marchés mondiaux. La viabilité future des régimes de retraite est désormais au cœur des préoccupations, à tel point que la réforme des retraites constitue un enjeu majeur pour tous les paliers de gouvernement.

Certains considèrent peut-être que le moment est mal choisi pour diriger un organisme financier de premier plan; je ne suis pas d'accord. En cette période difficile, il est d'autant plus important de pouvoir s'appuyer sur une équipe forte, conduite par des dirigeants dévoués, pour établir les fondations d'un avenir solide. En tant que président du conseil de la SAO, je suis heureux de relever les défis qui nous attendent. Tous ensemble, mes collègues du conseil de la SAO, le conseil de la SP et notre équipe de haute direction, nous nous attelons à l'élaboration d'un plan d'action afin de garantir la stabilité et la viabilité futures des régimes de retraite d'OMERS.

Ces deux dernières années, de nombreuses possibilités se sont présentées, notamment sous la forme de nouvelles occasions de placement, et notre équipe a conçu de nouveaux programmes de service. L'équipe d'OMERS est prête à saisir ces occasions. Nous sommes tournés vers l'avenir en nous engageant sur la voie qui mène à notre objectif de rendement des placements à long terme et d'excellence du service continue.

Reprise économique

Bien que l'année 2009 se soit terminée par une période soutenue de reprise des marchés boursiers mondiaux, la crise financière mondiale a souligné l'importance d'une gestion prudente des placements. À cette fin, OMERS continue d'appliquer sa stratégie de rééquilibrage de la composition de l'actif en faveur des placements sur les marchés privés afin d'obtenir des rendements stables à long terme.

Nous sommes également entrés dans la phase d'exécution de notre plan stratégique quinquennal dont l'objectif à longue échéance est la création d'un excédent de patrimoine pour les participants à OMERS – au-delà du minimum nécessaire pour atteindre l'équilibre actuariel entre notre actif et notre passif.

Nous privilégions un horizon de long terme, car nous devons nous acquitter de nos responsabilités vis-à-vis du versement des prestations de retraite pendant encore de très nombreuses années. De faibles rendements pendant un ou deux ans auront une incidence à court terme, mais c'est à intervalles de 10 ans, de 20 ans, voire de 40 ans qu'il faut évaluer les résultats d'OMERS.

Capitalisation du régime

Au 31 décembre 2009, le régime se trouvait en situation de déficit à hauteur de 1,5 milliard de dollars. Ce résultat est attribuable pour l'essentiel à trois facteurs : 1) l'évolution démographique de nos participants signifie que le coût des prestations de retraite est en constante augmentation; 2) les rendements de nos placements en 2008 ont été considérablement pénalisés par le repli des marchés mondiaux en 2008; et 3) les interruptions du versement des cotisations antérieures, qui étaient obligatoires selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*, ne nous ont pas permis de maintenir un excédent – un matelas qui nous aurait permis d'atténuer les effets de la récession.

La capitalisation du régime nécessitera une intervention de la SAO, mais aussi de la SP. Pour le conseil d'administration et la direction de la SAO, le rendement des placements jouera un rôle primordial pour rétablir la bonne santé de notre caisse. Nous comptons beaucoup sur notre plan stratégique quinquennal pour multiplier les occasions d'améliorer nos futurs rendements.

« Nous sommes convaincus que le plan stratégique quinquennal favorisera la croissance d'OMERS. »

La capitalisation du régime est également l'une des raisons pour lesquelles nous appelons depuis longtemps à une réforme des retraites.

Réforme des retraites

OMERS n'a pas attendu que la question devienne d'actualité pour réclamer

une réforme des retraites. En 2008, conjointement avec le conseil d'administration de la SP, nous avons formellement exposé nos préoccupations à la Commission d'experts en régimes de retraite. En février 2009, nous avons publié notre réponse au rapport de la Commission, qui se trouve sur notre site Web (www.omers.com).

En juin 2009, le gouvernement de l'Ontario, en réponse au rapport de la Commission d'experts en régimes de retraite, a adopté le projet de loi 162, qui donne à OMERS des pouvoirs considérablement étendus pour gérer les caisses de retraite d'autres régimes. Cette mesure favorable à OMERS a donné lieu à la création d'une nouvelle entité – OMERS Investment Management (OIM) – et nous permet d'accéder à de nouvelles sources de capital afin de rechercher de meilleures occasions de placement.

Par ailleurs, les conseils d'administration de la SAO et de la SP ont tous deux approuvé le programme de cotisations facultatives supplémentaires (CFS), qui permettra aux participants de verser des cotisations facultatives supplémentaires et ainsi, de bénéficier du rendement des placements du portefeuille de placements diversifiés de la SAO en dehors de leurs cotisations de retraite ordinaires. Grâce à ce programme, dont le lancement est prévu en 2011, nos participants disposeront d'un plus large éventail d'options de placement pour la retraite.

Vous entendrez beaucoup parler d'OIM et des CFS en 2010.

Collaboration entre les conseils de la SAO et de la SP

La SAO et la SP ont collaboré en 2009 pour finaliser un accord-cadre. Cet accord contient 26 points critiques, englobant plusieurs domaines, parmi lesquels le processus de capitalisation du régime, les relations gouvernementales, des réunions conjointes, et ainsi de suite. Cet accord est un précieux outil pour soutenir le modèle de gouvernance d'OMERS.

Le conseil mixte de la SAO/SP, qui offre une tribune pour la discussion des points énoncés dans l'accord-cadre, a déjà tenu trois réunions depuis la conclusion de l'accord et il continuera de se réunir régulièrement.

Les efforts collaboratifs de la SAO et de la SP ont été mis à l'honneur en novembre 2009 aux Prix « Benefits Canada ». À cette occasion, le président-directeur général Michael Nobrega, la chef des services de retraites Jennifer Brown et le directeur général de la Société de promotion John Poos ont tous été désignés dans le classement des « 25 promoteurs de régime les plus influents ».

Hommage aux membres du conseil d'administration de la SAO

Je tiens à exprimer ma gratitude à l'égard des cinq membres suivants dont le mandat s'est terminé en 2009. Nous leur sommes reconnaissants pour tout ce qu'ils ont accompli :

- Ed DeSousa, directeur des finances et trésorier, ville de Halton Hills, qui a siégé au conseil de la SAO pendant trois ans;
- Peter Routliff, représentant international, Fraternité internationale des ouvriers en électricité, qui est entré au conseil en 2003;
- Patrick (Sid) Ryan, président, Syndicat canadien de la Fonction publique (SCFP), division Ontario, qui siégeait au conseil depuis 2008;
- Gerard Sequeira, directeur, Finances et administration, Municipal Property Assessment Corporation (MPAC), qui est entré au conseil en 2006;
- Cam Weldon, directeur adjoint des services municipaux et directeur financier, cité de Toronto, qui est entré au conseil en 2005.

Au nom du conseil d'administration, je suis heureux d'accueillir les nouveaux membres suivants :

- Bill Aziz, nommé par l'Association des municipalités de l'Ontario;
- Laurie Nancekivell, nommée par le Syndicat des employés de la Fonction publique de l'Ontario;
- Jim Phillips, nommé par l'Association ontarienne des Sociétés de l'aide à l'enfance;
- Leslie Thompson, nommée par la cité de Toronto;
- Sheila Vandenberk, nommée par la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario.

Une équipe à votre service

Notre but est de desservir nos participants et je crois qu'un véritable esprit d'équipe se traduit par une meilleure qualité du service. Année après année, nous obtenons des notes au-dessus de la moyenne dans les sondages sur la qualité et nous dépassons les délais requis et les valeurs de référence pour répondre aux besoins de nos participants et de nos parties prenantes. Nous avons également créé myOMERS, un portail en ligne qui permettra aux participants d'accéder à leurs renseignements personnels sur la retraite en ligne. Je tiens à féliciter les employés qui sont en première ligne – ceux qui répondent à vos appels et qui vous accueillent aux séances d'information – pour l'excellent service offert.

Pour la deuxième année consécutive, OMERS figure au classement des 50 meilleurs employeurs au Canada établi par Hewitt Associates en reconnaissance d'un niveau de mobilisation élevée des employés. Chez OMERS, nous encourageons les occasions de perfectionnement personnel et professionnel et nous favorisons une culture de camaraderie et de coopération. Ce dynamisme et cet enthousiasme ne se limitent d'ailleurs pas à la vie professionnelle. Je suis toujours impressionné par la capacité de mobilisation de nos employés au service de leur communauté. Ainsi, en 2009, l'équipe d'OMERS a frappé un grand coup lors de la campagne annuelle de Centraide en recueillant la somme record de 650 000 dollars au profit des nombreux organismes communautaires qui dépendent des subventions offertes par Centraide.

Naviguer entre les écueils liés aux rapides bouleversements de l'économie mondiale représente toujours un exercice périlleux, mais vous pouvez compter sur l'équipe d'OMERS pour rester sur la bonne voie afin de garantir un avenir stable et prospère à nos participants.



John Sabo
Président du conseil d'administration de la SAO

« Pour la deuxième année consécutive, OMERS figure au classement des 50 meilleurs employeurs au Canada. »

Planification stratégique pour l'avenir



« Notre stratégie est un document évoluant en temps réel qui guide l'avenir d'OMERS en garantissant leurs rentes de retraite aux participants. »

MICHAEL NOBREGA
Président-directeur général

Malgré une reprise encourageante en 2009, l'incertitude économique subsiste dans le monde au lendemain de la crise de crédit qui a provoqué l'effondrement des marchés financiers en 2008. Nous continuons de naviguer en eaux incertaines. Aujourd'hui, la reprise économique dépend des plans de relance des gouvernements mais rien ne dit qu'elle se poursuivra si les aides publiques sont suspendues.

Les conditions d'octroi du crédit pour le secteur privé restent difficiles. Les entreprises hésitent à recruter et à se lancer dans de nouvelles dépenses en immobilisations tandis que les consommateurs sont réticents à dépenser. Les gouvernements n'ont pas encore mis en œuvre les politiques budgétaires visant à maîtriser leurs déficits croissants. Face à cette situation, les investisseurs n'ont guère confiance en l'avenir, tandis que les marchés restent volatiles et imprévisibles. Certains économistes prédisent un avenir sombre; d'autres y voient une simple perturbation passagère.

C'est dans ce contexte instable qu'OMERS doit prendre des décisions de placement et engendrer un revenu de placement qui nous aidera à faire face à notre obligation au titre des prestations de retraite constituées. Celle-ci s'élève à 54 milliards de dollars au 31 décembre 2009, sans compter les nouvelles prestations constituées en 2010 et au cours des prochaines années.

Nos principes en matière de placement reposent sur une politique de répartition de l'actif qui consiste à affecter 53 pour cent de la caisse d'OMERS aux placements sur les marchés publics (principalement des actions et des obligations) et 47 pour cent aux placements sur les marchés privés

(biens immobiliers, infrastructure et actions de sociétés fermées). À la fin de l'exercice 2009, les 48 milliards de dollars d'actif net lié aux placements de la caisse se répartissaient ainsi : 61 pour cent sur les marchés publics et 39 pour cent sur les marchés privés. En affectant une part plus élevée de notre capital aux marchés privés que la plupart des autres caisses de retraite, nous avons pu préserver dans une certaine mesure la caisse d'OMERS de la volatilité des marchés boursiers.

En 2009, notre caisse de retraite a commencé à se remettre des pertes occasionnées en 2008 par la crise financière.

Au début 2009, en raison de la volatilité persistante des marchés boursiers mondiaux et, à notre avis, du risque induit que représentaient les placements sur les marchés publics, nous avons adopté une démarche prudente et rigoureuse. Cela nous a permis de conserver une plus grande marge de manœuvre et de protéger notre capital tout en gardant la possibilité de profiter de la reprise des marchés dans les mois suivants. Nos placements en actions de sociétés fermées et en infrastructure ont également produit d'excellents rendements, confortant notre décision de poursuivre l'expansion de notre portefeuille d'actions sur les marchés privés.

Si l'on tient également compte des placements sur les marchés privés, la caisse a affiché un taux de rendement total de 10,6 pour cent en 2009. Ce résultat est supérieur à l'objectif de rendement annuel moyen de 6,5 pour cent nécessaire à long terme pour équilibrer l'actif et les coûts de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées. Notre but est d'obtenir des rendements durables dans une fourchette acceptable proche de l'objectif de 6,5 pour cent. Au cours des cinq dernières années, même en tenant compte des rendements largement négatifs enregistrés en 2008, nous affichons un taux de rendement moyen de 6,6 pour cent. Pour les vingt dernières années, ce taux de rendement moyen atteint 8,1 pour cent.

Malgré les résultats positifs de nos placements, OMERS a affiché un déficit de 1,5 milliard de dollars à la fin de

« Notre taux de rendement moyen sur les cinq dernières années est de 6,6 pour cent. »

l'exercice 2009. Au cours des quatre prochaines années, ce déficit sera aggravé par les pertes nettes à hauteur de près de 5 milliards de dollars attribuables en grande partie à l'effondrement des marchés en 2008 qui seront constatées, conformément à la méthode du lissage

actuariel appliquée dans le secteur des caisses de retraite. Le conseil d'administration, la direction et les promoteurs de la SAO consacreront une bonne partie de leur temps en 2010 à trouver le moyen de rétablir la situation d'excédent qui était encore la nôtre en 2007.

D'autres menaces planent à l'horizon, comme la possible réforme en profondeur des systèmes de retraites au Canada et en Ontario. En Ontario, justement, il est question de proposer une loi qui entérinerait le regroupement des régimes de retraite de taille modeste avec des organismes de retraite de grande envergure possédant des compétences éprouvées dans l'administration des régimes et le placement des caisses de retraite. Les gouvernements se demandent s'ils devraient étendre – ou s'ils en ont les moyens – les prestations de retraite aux deux tiers des salariés canadiens qui ne disposent pas d'un régime de retraite agréé. Parmi les différentes solutions à l'étude, il est question de créer de nouveaux régimes de retraite fédéraux ou provinciaux, ou encore de trouver le moyen de permettre aux salariés non couverts d'adhérer à des régimes bien établis, comme OMERS. Nous continuons aussi à discuter avec les gouvernements de la

nécessité de réduire le fardeau réglementaire qui pèse sur les caisses de retraite, en particulier l'examen de la solvabilité qui, comme nous ne cessons de le répéter depuis longtemps, représente un coût superflu pour les régimes de retraite à prestations déterminées du secteur public.

Ces initiatives se concrétiseront-elles ? Nous ne le savons pas. Ce qui est sûr, en revanche, c'est qu'OMERS a fait ses preuves en tant que régime de retraite interentreprises conjoint « clés en mains » et qu'il est souvent cité en modèle qui devrait être offert à une plus grande partie de la population.

Pour faire face aux incertitudes de l'avenir, OMERS dispose d'un plan stratégique global détaillé à long terme mis en place en 2007 dans le cadre d'un processus de planification. Ce plan est le fruit d'une étroite collaboration entre le conseil d'administration et la direction de la SAO.

Le plan stratégique global constitue un cadre dynamique facilitant la prise de décision. Il précise nos ambitions pour les cinq années à venir. Les progrès accomplis en vue de la réalisation de nos objectifs stratégiques sont passés en revue à chaque réunion du conseil d'administration et du comité de placement, avant de faire l'objet d'un examen plus approfondi lors d'une retraite de planification stratégique annuelle.

Le processus de planification stratégique et l'étroite implication du conseil d'administration de la SAO permettent à OMERS de se concentrer sur ses objectifs à long terme. Ce processus continu détermine l'avenir d'OMERS en garantissant aux participants au régime des droits aux prestations et en assurant la viabilité financière du régime pour ses promoteurs et ses participants.



Michael Nobrega
Président-directeur général

Gouvernance – Société d'administration d'OMERS

Selon la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* qui a été proclamée en juin 2006, la Société d'administration d'OMERS (la « SAO ») est responsable de l'administration des retraites, de l'évaluation de l'obligation au titre des prestations constituées et des placements des caisses de retraite.

Gouvernance d'entreprise et du conseil

Une gouvernance efficace et transparente du régime de retraite permet à OMERS de tenir sa promesse en matière de retraite aux participants. Tout au long de ses 47 années d'histoire, OMERS s'est efforcé d'atteindre les normes de gouvernance les plus élevées, comme en témoignent sa vision et sa mission de la gouvernance.

Principales responsabilités du conseil

Le conseil d'administration de la SAO est investi d'un certain nombre de responsabilités qui sont exposées dans le mandat du conseil d'administration de la SAO. Ce document se trouve sur le site Web d'OMERS. La principale responsabilité du conseil de la SAO consiste à définir les orientations de la SAO. Pour cela, le conseil d'administration approuve le processus de planification pour la SAO ainsi que le plan stratégique proprement dit qui est élaboré par l'équipe de direction. Le conseil d'administration de la SAO a donc pour mission de définir la vision et les orientations d'ensemble de la SAO. Le conseil d'administration de la SAO délègue à la direction la gestion des activités courantes et d'autres fonctions importantes. S'agissant de ces délégations, le rôle du conseil de la SAO consiste à faire le suivi du rendement de la direction et à s'assurer que ses activités correspondent au cadre général de la vision, des objectifs et des orientations défini par le conseil de la SAO.

Le conseil de la SAO doit assumer d'autres responsabilités précises, dont l'examen et l'approbation des états financiers vérifiés pour la SAO sur recommandation du comité de vérification du conseil de la SAO, l'approbation des paramètres de placement pour la SAO, y compris les catégories de placements permises et l'affectation des fonds entre ces catégories, ainsi que la recherche et la nomination du président-directeur général de la SAO, et l'évaluation de son rendement à l'aune des stratégies et des plans d'activités approuvés.

• Vision de la gouvernance

Le conseil de la SAO sera publiquement reconnu comme un chef de file du secteur des caisses de retraite dans la gouvernance d'entreprise et des retraites.

• Mission de la gouvernance

Le but de la gouvernance est de garantir l'efficacité de la prise de décision du conseil et de la direction au moyen de processus et de mécanismes de contrôle afin de s'assurer que le régime est administré dans l'intérêt des participants et des bénéficiaires.

Gouvernance du conseil

Nous avons mis en place un certain nombre de politiques et de pratiques à l'appui de notre engagement en matière de gouvernance, notamment :

- des règlements administratifs et un manuel de gouvernance;
- un programme de formation des membres du conseil qui comprend l'accréditation obligatoire des administrateurs de société offerte par le Directors College, en collaboration avec le Conference Board du Canada, l'école d'administration DeGroote School of Business et l'Université McMaster, ainsi qu'un programme d'orientation obligatoire sur le fonctionnement et la gouvernance du conseil;
- une politique formelle en matière d'indépendance des vérificateurs externes. Afin de préserver leur indépendance, il est interdit aux vérificateurs de fournir des services à la SAO lorsqu'ils remplissent une fonction qui pourrait raisonnablement être considérée comme un rôle de la direction, une vérification de leur propre travail ou un rôle de défenseur d'intérêts particuliers au nom de la SAO;
- un code de déontologie formel qui aborde des sujets tels que les conflits d'intérêts, la responsabilité fiduciaire, le harcèlement au travail, la discrimination, la confidentialité et la protection de la vie privée, et qui s'applique aux membres du conseil et au personnel de la SAO, lesquels doivent tous confirmer chaque année qu'ils s'y conforment;
- une ligne d'assistance-éthique pour la dénonciation des abus;

- une politique formelle en matière d'opérations personnelles ou d'initiés sur valeurs mobilières. Les membres du conseil, la haute direction et le personnel concerné du service des placements et de la comptabilité doivent obtenir une autorisation préalable pour leurs opérations sur valeurs mobilières, déclarer toutes les valeurs mobilières qu'ils détiennent et signer un certificat annuel de conformité;
- l'obligation pour les membres du comité de vérification à satisfaire la norme de culture financière;
- des réunions régulières avec les participants au régime et les autres parties prenantes, ainsi que des communications imprimées et électroniques rapides permettant d'assurer la transparence et de rendre des comptes aux participants. Des résumés des délibérations du conseil de la SAO sont publiés régulièrement sur le site Web d'OMERS.

De plus amples informations sur les pratiques de gouvernance de la SAO se trouvent sur le site Web, et plus particulièrement dans le Manuel de gouvernance.

Membres du conseil

La nomination des 14 premiers membres du conseil de la SAO a été effectuée par le gouvernement de l'Ontario comme le prévoit la loi. La loi prévoit aussi les nominations pendant la période de transition en attendant que la Société de promotion d'OMERS nomme les membres du conseil de la SAO selon les règlements administratifs de la SP.

Au cours de l'exercice 2009, la SP a établi le règlement administratif n° 13, qui désigne certains organismes promoteurs ayant le droit de proposer les noms de candidats au conseil de la SAO. Selon le règlement administratif n° 13 de la SP, le conseil de la SAO est actuellement composé de sept représentants des employeurs et de sept représentants des participants aux régimes, à savoir :

Représentants des employeurs

- Association des Municipalités de l'Ontario – 2 membres
- Cité de Toronto – 1 membre
- Conseils scolaires (avec alternance entre les conseils publics et les conseils catholiques) – 1 membre
- Association ontarienne des commissions de services policiers – 1 membre
- Electricity Distributors Association – 1 membre
- Association ontarienne des sociétés d'aide à l'enfance – 1 membre

Représentants des participants au régime

- Syndicat canadien de la fonction publique (Ontario) – 2 membres
- Association des policiers de l'Ontario – 1 membre
- Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario – 1 membre
- Ontario Professional Fire Fighters Association – 1 membre
- Syndicat des employés de la Fonction publique de l'Ontario – 1 membre
- Participants recevant une rente ou y ayant droit (avec alternance entre les quatre organismes qui les représentent) – 1 membre

Indépendance du conseil

Le conseil de la SAO nomme le président-directeur général, qui n'est pas membre du conseil, et évalue régulièrement son rendement tout au long de l'année. La gestion des affaires courantes est déléguée au président-directeur général. Le conseil de la SAO nomme également le vérificateur externe, le dépositaire principal, l'actuaire externe et le vice-président, vérification interne, et a retenu les services d'un avocat-conseil indépendant en cas de besoin. Le conseil de la SAO tient des séances à huis clos régulières, auxquelles la direction n'assiste pas.

Rémunération et frais des membres du conseil de la SAO

La rémunération versée aux membres du conseil de la SAO est fixée par le règlement administratif n° 6 de la Société de promotion. En vertu de ce règlement, le président du conseil reçoit une rémunération totale de 70 000 dollars par an, tandis que les présidents des comités reçoivent des honoraires annuels de 17 800 dollars par an et les autres membres, des honoraires annuels de 12 800 dollars. En outre, les présidents des comités et les autres membres percevront des indemnités journalières de 750 dollars pour les réunions, à raison de 24 réunions par an au maximum. Pour 2009, cette rémunération a été calculée au prorata étant donné que ce règlement administratif est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2009.

Le tableau à la page 14 indique la rémunération versée aux membres du conseil de la SAO pour les réunions du conseil et des comités de la SAO, ainsi que d'autres frais admissibles en 2009 et les chiffres comparables en 2008.

Comités du conseil

En 2009, le conseil de la SAO comptait quatre comités permanents qui l'ont aidé à s'acquitter de ses fonctions. Le conseil de la SAO fait également appel de temps à autre à des sous-comités pour s'occuper de situations spéciales. En 2009, deux sous-comités ont été sollicités ou créés.

Comité de placement (comité plénier)

Le rôle du Comité de placement est de permettre à la SAO de s'acquitter de ses obligations de surveillance fiduciaire et de ses obligations se rapportant aux politiques et stratégies de placement de la SAO, et de permettre au conseil de la SAO de s'acquitter de ses responsabilités connexes en matière de surveillance, de conformité et d'atténuation du risque.

Comité de la gouvernance

Le Comité de la gouvernance examine le mandat du conseil de la SAO et de ses comités. Il surveille le programme d'orientation et de formation du conseil de la SAO et examine la composition des comités. Il remplit les fonctions suivantes : (i) organiser et effectuer une évaluation annuelle du conseil d'administration de la SAO et de chaque administrateur; (ii) recommander des modifications au conseil de la SAO afin de remédier aux lacunes mises en évidence par les évaluations; (iii) évaluer les compétences requises pour le conseil de la SAO et recommander les aptitudes et l'expérience nécessaires pour le conseil; (iv) examiner les politiques pertinentes relatives à la gouvernance, dont les normes de communication externes.

Comité de vérification

Le Comité de vérification aide le conseil de la SAO à remplir ses obligations de surveillance dans les domaines suivants :

- intégrité des processus d'information financière et des états financiers;
- système de contrôle interne et présentation de l'information;
- système de gestion du risque et gestion du risque de fraude;
- processus de vérification interne;
- vérification externe des états financiers;

- évaluation actuarielle des obligations en matière de retraites;
- processus de l'organisme pour surveiller la conformité avec les lois et les règlements, et le Code de déontologie;
- dénonciation des abus (ligne d'assistance éthique) et enquêtes spéciales.

Comité de la relève du leadership et de la rémunération (CRLR)

Le rôle du Comité de la relève du leadership et de la rémunération est d'aider le conseil de la SAO à remplir ses obligations de surveillance fiduciaire et ses obligations connexes en : (i) attirant, conservant et motivant des membres de la haute direction qui s'engagent à respecter les l'énoncé de mission et les valeurs fondamentales de la SAO; (ii) supervisant un solide processus de planification de la relève pour le poste de P.-D.G.; (iii) supervisant le rendement, la rémunération et les politiques de rémunération des hauts dirigeants.

Sous-comité de l'accord-cadre

Le rôle de ce sous-comité, initialement créé en 2008, était de négocier un accord avec la Société de promotion afin de documenter les processus et les procédures à suivre par la SAO et la SP aux points de contact entre les deux parties qui surviennent dans l'acquittement de leurs obligations et responsabilités respectives en vertu de la Loi sur OMERS, de la LRR et d'autres lois applicables. L'accord-cadre a été exécuté en 2009, après quoi ce sous-comité a été dissout.

Sous-comité du conseil mixte de la SAO

Ce sous-comité a été créé après l'exécution de l'accord-cadre pour se réunir avec son homologue de la Société de promotion au conseil mixte de la SAO et de la SP (le « conseil mixte »). Ce sous-comité discute de questions importantes pour l'une ou l'autre partie concernant la surveillance et la gouvernance des régimes de retraite d'OMERS, y compris l'accord-cadre.

Assiduité des membres du conseil de la SAO

Le taux d'assiduité des membres du conseil et des comités en 2009 est détaillé à la page 15.

RÉMUNÉRATION ET FRAIS DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA SAO

Exercices terminés les 31 décembre

	2009		2008	
	Rémunération ³⁾	Frais ¹⁾	Rémunération ³⁾	Frais ¹⁾
John Sabo, président	50 000 \$	33 039 \$	30 000 \$	30 813 \$
Bill Aziz	21 400	997	–	–
David Carrington	15 400	467	11 250	3 546
Ed DeSousa ⁴⁾	7 500	313	15 000	436
Richard Faber	26 900	30 060	15 000	27 294
John Goodwin	28 400	13 056	15 000	8 168
Rick Miller ³⁾	26 900	57 478	15 000	80 410
Laurie Nancekivell ⁶⁾	2 489	4 973	–	–
David O'Brien	23 900	377	18 000	605
Jim Phillips	15 400	2 086	–	–
Michael Power	26 900	57 168	18 000	67 359
Peter Routliff ¹⁾	9 000	4 660	18 000	19 957
Patrick (Sid) Ryan ⁴⁾	7 500	–	3 750	362
Gerard Sequeira ³⁾⁴⁾	9 000	3 260	15 000	2 714
Eugene Swimmer	23 650	33 681	15 000	24 296
Leslie Thompson	15 400	3 225	–	–
Sheila Vandenberk	15 400	8 198	–	–
John Weatherup	22 900	9 615	15 000	24 451
Cam Weldon ³⁾⁴⁾	7 500	4 735	18 000	7 452
Anciens membres ⁵⁾	–	647	18 000	20 731
Autres frais ²⁾	–	125 466	–	94 694
Total	355 539 \$	393 501 \$	240 000 \$	413 288 \$

1) Comprend le remboursement des frais professionnels habituels, y compris les frais au titre de la formation, des réunions et de communication pour le compte de la SAO.

2) Comprend les frais de réunion de groupe du conseil non répartis par personne.

3) La rémunération de Cam Weldon et Gerard Sequeira a été versée directement à leurs employeurs. La rémunération de Rick Miller aux 2^e, 3^e et 4^e trimestres a été versée à son association.

4) Anciens membres du conseil dont le mandat s'est terminé le 30 juin 2009.

5) Anciens membres du conseil : Ann Mulvale (302 \$) et David Kingston (345 \$) ont soumis leurs frais après la fin de leur mandat.

6) La politique de la SEFPO interdit aux fiduciaires de percevoir des honoraires pour leur présence aux réunions du conseil d'administration d'un régime de retraite; par conséquent, OMERS rembourse seulement l'employeur de M^{me} Nancekivell pour le salaire perdu.

RÉUNIONS DU CONSEIL/DÉS COMITÉS DE LA SAO EN 2009

Membre du conseil	Conseil (14)		Comité de placement (9)		Comité de vérification (6)		Comité de la gouvernance (6)		CRLR (9)		Sous-comité du conseil mixte (3)		Sous-comité de l'accord-cadre (8)		Total (55)	
	A assisté à	Total	A assisté à	Total	A assisté à	Total	A assisté à	Total	A assisté à	Total	A assisté à	Total	A assisté à	Total	A assisté à	Total
Bill Aziz ¹⁾	12	13	8	8	3	4	–	–	8	8	–	–	–	–	31	33 94 %
David Carrington ²⁾	6	7	4	4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	10	11 91 %
Ed DeSousa ³⁾	6	7	3	5	–	–	2	3	1	1	–	–	–	–	12	16 75 %
Richard Faber	11	14	8	9	6	6	–	–	–	–	2	3	7	8	34	40 85 %
John Goodwin	14	14	9	9	–	–	–	–	7	9	–	–	4	8	34	40 85 %
Rick Miller	14	14	9	9	–	–	6	6	9	9	–	–	8	8	46	46 100 %
Laurie Nancekivell ²⁾	6	7	3	4	–	–	3	3	–	–	–	–	–	–	12	14 86 %
David O'Brien	13	14	7	9	–	–	5	6	–	–	3	3	6	8	34	40 85 %
Jim Phillips ²⁾	7	7	4	4	4	4	–	–	–	–	–	–	–	–	15	15 100 %
Michael Power	12	14	7	9	–	–	6	6	–	–	3	3	–	–	28	32 88 %
Peter Routliff ³⁾	5	7	4	5	2	2	–	–	–	–	–	–	–	–	11	14 79 %
Patrick (Sid) Ryan ³⁾	0	7	0	5	–	–	0	3	–	–	–	–	–	–	0	15 0 %
John Sabo ⁴⁾	14	14	9	9	6	6	4	6	8	9	3	3	–	–	44	47 94 %
Gerard Sequeira ³⁾	7	7	5	5	2	2	–	–	–	–	–	–	–	–	14	14 100 %
Eugene Swimmer	14	14	9	9	6	6	3	3	3	3	–	–	–	–	35	35 100 %
Leslie Thompson ²⁾	7	7	4	4	4	4	–	–	–	–	–	–	–	–	15	15 100 %
Sheila Vandenberk ²⁾	7	7	4	4	–	–	–	–	6	6	–	–	–	–	17	17 100 %
John Weatherup	12	14	8	9	–	–	–	–	8	9	–	–	–	–	28	32 88 %
Cam Weldon ³⁾	6	7	4	5	2	2	–	–	–	–	–	–	–	–	12	14 86 %
Taux d'assiduité	89 %		87 %		97 %		81 %		93 %		92 %		78 %		88 %	

1) Nommé le 4 février 2009.

2) Nommé le 30 juin 2009.

3) Mandat terminé le 30 juin 2009.

4) Membre d'office pour les comités de la gouvernance, de vérification et de la relève du leadership et de la rémunération.

Vote par procuration

Nous détenons des actions dans de nombreuses sociétés cotées en bourse dans le monde entier. L'actionnariat implique des droits et responsabilités importants, en particulier le droit de vote lors des assemblées générales.

Le vote par procuration est un atout important pour une caisse de retraite. Nous exerçons nos droits de propriété en votant par procuration. Nous exerçons ces droits de vote diligemment afin d'optimiser la valeur de nos placements à long terme.

Nous sommes convaincus que les sociétés bien gérées qui sont dotées de pratiques de gouvernance rigoureuses offrent généralement une contribution positive au rendement des placements à long terme. À l'inverse, les sociétés mal gérées qui sont dotées de mauvaises pratiques de gouvernance ont plus de chances d'accroître le risque d'un placement à long terme.

Nos lignes directrices sur le vote par procuration contiennent des déclarations générales qui indiquent l'orientation probable de notre vote sur des questions particulières. Ces positions ne sont pas inflexibles, et nous pourrions tenir compte d'éventuelles circonstances atténuantes. Dans ce cas, notre vote ne sera pas forcément conforme aux recommandations. Ainsi, nous tenons compte des régimes de réglementation ou de gouvernance et des pratiques habituelles en vigueur dans différents territoires ou pays.

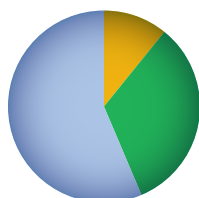
Nos lignes directrices sur le vote par procuration et décisions de vote sur des propositions importantes de sociétés canadiennes et américaines se trouvent sur notre site Web.

Lignes directrices sur le vote par procuration

OMERS comprend les différents rôles et responsabilités des actionnaires, des administrateurs et des dirigeants dans le système de gouvernance d'entreprise. Par conséquent, en exerçant nos droits de vote, nous ne cherchons pas à gérer les sociétés dont nous détenons des actions. Toutefois, OMERS considère que son droit de vote est un moyen important d'influencer la direction et le conseil d'administration et d'exprimer son avis sur la façon dont la société est surveillée et gérée.

DROITS DE VOTE PAR PROCURATION EXERCÉS

■ Canada	2 045
■ États-Unis	6 304
■ Hors Amérique du Nord	10 829



Nos lignes directrices sur le vote par procuration se fondent sur un certain nombre de principes clés :

Conseil d'administration

- De bonnes pratiques de gouvernance favorisent l'efficacité et l'indépendance des conseils d'administration.

Rémunération des dirigeants et des administrateurs

- La rémunération des dirigeants doit être raisonnable et établie en fonction du rendement, et structurée de manière à aligner les intérêts des dirigeants sur les intérêts à long terme des actionnaires.

Protection contre les prises de contrôle

- Les régimes de droits de souscription devraient permettre au conseil d'administration et à la direction de répondre aux offres publiques d'achat de manière à augmenter la valeur à long terme des actionnaires.

Droits des actionnaires

- Les structures d'actions doivent soutenir le principe fondamental selon lequel les droits de vote sont liés à la participation dans la proportion d'une voix par action.

Facteurs environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance

- Les sociétés bien gérées qui appliquent des normes éthiques et environnementales rigoureuses, et démontrent le respect de leurs employés, des droits de la personne et des communautés où elles sont implantées contribuent au rendement financier à long terme.

Votes par procuration en 2009

En 2009, nous avons participé à un total de 19 178 scrutins dans le cadre de 1 990 assemblées d'actionnaires à l'échelle mondiale. Au Canada, nous avons participé à 2 045 scrutins dans le cadre de 239 assemblées d'actionnaires. À l'étranger, nous avons participé à 6 304 scrutins aux É.-U. et 10 829 scrutins hors de l'Amérique du Nord dans le cadre de 1 751 assemblées d'actionnaires.

Équipe de haute direction



Équipe de direction d'OMERS

1 Michael Nobrega

Président-directeur
général

2 Jennifer Brown

Vice-présidente directrice
et chef des services
de retraite

3 Blair Cowper-Smith

Vice-président directeur,
Affaires générales, et chef
des services juridiques

4 Patrick Crowley

Vice-président directeur
et chef de la direction
financière

5 John Macdonald

Vice-président directeur
et chef de l'exploitation



Spécialistes en placement

1 Jacques Demers

Président-directeur général,
OMERS Strategic
Investments

2 James Donegan

Président-directeur général,
OMERS Capital Markets

3 Michael Latimer

Président-directeur général,
Groupe immobilier Oxford

4 Paul G. Renaud

Président-directeur général,
OMERS Private Equity

5 Michael Rolland

Président-directeur général,
Borealis Infrastructure

Conseil d'administration



1

2

3

4

5

6

7

1 John Sabo, président du conseil

Directeur adjoint – Leading Services et trésorier du conseil d'administration pour le York Catholic District School Board

2 Bill Aziz

Président, BlueTree Advisors Inc.

3 David Carrington

Conseiller en énergie
Toronto Hydro Electric System Limited

4 Richard Faber

Membre retraité (MROO)

5 John Goodwin

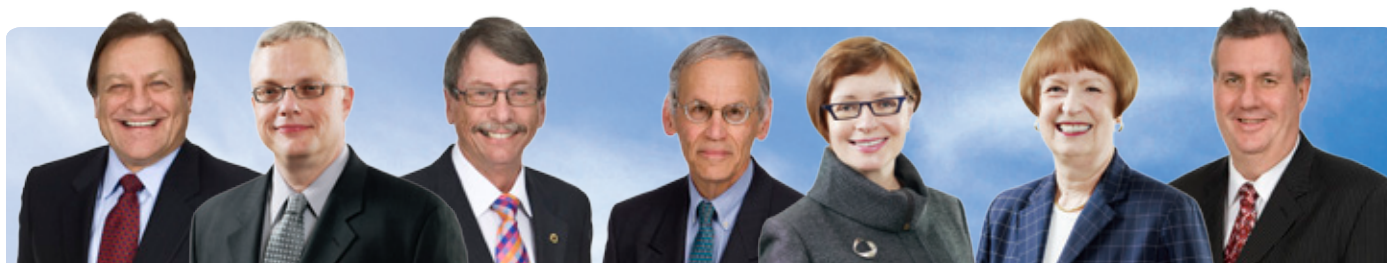
Associé retraité,
Osler, Hoskin & Harcourt
s.e.n.c.r.l./s.r.l.

6 Rick Miller

Pompier,
Services d'incendie de Windsor

7 Laurie Nancekivell

Intake Case Aide,
Sociétés d'aide à l'enfance
de London et Middlesex



8

9

10

11

12

13

14

8 David O'Brien

Ancien président-directeur général,
Toronto Hydro Corporation

9 Jim Phillips

Directeur, Ressources
d'entreprise et Fondation
P.-D.G., Family and Children's
Services of Waterloo Region

10 Michael Power

Maire, Municipalité
de Greenstone

11 Eugene Swimmer

Professeur émérite,
chaire de recherche,
School of Public Policy
and Administration,
Université Carleton

12 Leslie Thompson

Présidente, LESRISK Debt &
Risk Management Inc.

13 Sheila Vandenberg

Trésorière retraitée,
Fédération des
enseignantes-enseignants
des écoles secondaires
de l'Ontario

14 John Weatherup

Président, Syndicat
canadien de la
fonction publique
(SCFP), section
locale 4400

Rapport de gestion 2009

Table des matières

20	Vision et stratégie
24	Résumé de la SAO – Analyse des résultats de l'exercice 2009
31	Régimes de retraite d'OMERS
40	Les Caisses
42	OMERS Capital Markets
47	OMERS Private Equity
50	Borealis Infrastructure
52	Groupe immobilier Oxford
54	OMERS Strategic Investments
55	Gestion des risques
57	Conventions comptables critiques

La Société d'administration d'OMERS (la « SAO ») est l'administrateur des régimes de retraite d'OMERS (les « régimes de retraite d'OMERS » ou les « régimes ») au sens de la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « Loi sur OMERS »). Les régimes de retraite d'OMERS (les « régimes ») comprennent le régime de retraite principal d'OMERS (le « régime »), la convention de retraite (la « CR ») associée au régime et le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux (le « régime complémentaire »). La SAO est chargée de la gestion des fonds du régime, de la CR et du régime complémentaire (collectivement, la « Caisse » ou les « Caisses »). Les Caisses sont gérées par les entités suivantes : OMERS Capital Markets (marchés publics et prêts hypothécaires), OMERS Private Equity (actions de sociétés fermées), Borealis Infrastructure (infrastructure), le Groupe immobilier Oxford (biens immobiliers) et OMERS Strategic Investments (placements stratégiques dans toutes les catégories d'actifs) (collectivement les « entités de placement »). En outre, selon la Loi sur OMERS, le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS ») représente la Société de promotion d'OMERS (la « SP »), qui est le promoteur du régime, la SAO, le régime, la CR et le régime complémentaire. Dans ce rapport de gestion dont la responsabilité incombe à la direction de la SAO (« la direction ») et qui doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés de la SAO, la direction analyse la situation financière de la SAO, ses résultats d'exploitation ainsi que son contexte opérationnel au 25 février 2010. Le comité de vérification et le conseil d'administration de la SAO (le « conseil de la SAO ») ont examiné et approuvé le contenu de la présente section.

Outre les données historiques, la présente section renferme des énoncés prospectifs à l'égard de la stratégie, des objectifs, des perspectives et des attentes de la direction. Les énoncés prospectifs sont précédés de verbes tels que « croire », « prévoir », « pouvoir », « avoir l'intention », « continuer » et « estimer ». De par leur nature, ces énoncés sont assujettis à des risques et incertitudes, de sorte que les résultats réels peuvent différer des attentes exprimées dans les énoncés. Les énoncés prospectifs formulés dans la présente section représentent l'opinion de la direction à la date du présent rapport et la SAO ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser ces énoncés en raison d'informations nouvelles, d'événements futurs ou pour quelque autre raison.

Vision et stratégie



VISION

Nous avons un objectif clair et prioritaire : tenir la promesse faite à nos retraités actuels et futurs en matière de retraite.

Nous travaillons en équipe en quête d'un niveau de rendement inégalé qui nous permettra d'atteindre cet objectif, à savoir :

- produire des rendements suffisants en investissant l'actif des Caisses;
- fournir des services d'administration des retraites d'excellente qualité à nos participants et employeurs, dont le plus important est le versement des mensualités aux retraités.

Notre vision est centrée sur quatre domaines clés qui font partie intégrante de nos stratégies et décisions :

Leadership

Être le leader du secteur des caisses de retraite.

Nous ne visons rien de moins que la position de chef de file du secteur des caisses de retraite. Pour y parvenir, nous devons nous hisser au premier rang pour le rendement de placement et établir la norme de notre secteur en matière de services aux participants et aux employeurs.

Rendement

Figurer au premier rang des gestionnaires de placement.

Nous reconnaissons l'importance de produire des rendements au-dessus de la moyenne tout en étant conscients de la tâche qui nous attend pour assurer la sécurité des retraites.

Service

Offrir des services de retraite hors pair aux participants et aux employeurs.

Les services aux participants au régime sont l'une de nos priorités et l'un de nos principaux points forts.

Croissance

Croître en attirant des partenaires de placement et des employeurs grâce à notre leadership.

La croissance n'est pas un objectif en soi mais elle permet d'élargir la variété et l'envergure des occasions de placement que nous pouvons envisager et d'améliorer nos services dont profiteront tous les participants.

PLAN STRATÉGIQUE GLOBAL

Nous sommes dotés d'un solide processus de planification stratégique qui a évolué pour nous permettre de nous adapter à notre contexte opérationnel. En 2009, nous avons actualisé notre plan stratégique global pour la période allant de 2009 à 2013, qui a été approuvé par le conseil de la SAO. Ce plan consolidé démontre que notre tout est supérieur à la somme de nos parties et que le travail collaboratif de toutes les divisions crée une valeur supplémentaire pour l'organisme.

Aperçu stratégique

Notre but est de tenir la promesse en matière de retraite que nous avons faite à nos participants. C'est même notre raison d'être. Afin de nous acquitter de nos obligations en matière de retraite, selon la méthode actuarielle, le régime doit obtenir un taux de rendement annuel de 6,5 pour cent (soit un rendement réel de 4,25 pour cent plus le taux d'inflation prévu) sur les placements à long terme. Or, l'augmentation de notre obligation au titre des prestations constituées à long terme, du fait de l'accumulation des prestations et de l'actualisation des hypothèses, à laquelle s'ajoute la nature imprévisible du rendement des placements futurs, pourrait entraîner des déficits ou des excédents de capitalisation pour une période de temps donnée. Par conséquent, l'un des principaux objectifs de notre plan stratégique global est d'engendrer un excédent de patrimoine qui dépasse le taux de 6,5 pour cent correspondant à l'obligation de rendement minimum définie selon la méthode actuarielle afin de protéger les participants et les promoteurs du régime contre des surprises soudaines et négatives qui sont inhérentes aux marchés financiers et à la croissance constante du passif du régime.

Depuis l'approbation de notre plan stratégique 2008-2012 et les mises à jour ultérieures portant sur la période 2009-2013, les marchés financiers ont connu une évolution spectaculaire. Notre plan stratégique quinquennal n'a pas été modifié. Nous continuons d'exécuter nos priorités stratégiques :

- Améliorer le rendement des placements et mieux gérer les risques en mettant en œuvre une stratégie globale de gestion active et directe afin d'augmenter le niveau de gestion active et directe de nos placements.

Notre but est d'atteindre 90 pour cent d'actif sous gestion directe d'ici 2012. À la fin de 2009, 80,8 pour cent de notre actif était sous gestion directe comparativement à environ 70 pour cent à la fin de 2008.

- Diversifier nos actifs dans le monde en réduisant nos placements sur le marché canadien, qui est relativement modeste, et en réalisant des rendements corrigés du risque attrayants dans des régions du monde qui bénéficient d'un taux de croissance économique supérieur et durable.

Nous continuons de nous intéresser à des placements hors du marché canadien en actions de sociétés privées, en infrastructure et en biens immobiliers. En outre, nous avons renforcé nos ressources internes pour pouvoir investir sur des marchés publics hors du Canada.

- Créer une nouvelle entité de placement d'envergure mondiale par l'entremise de partenariats et de bureaux régionaux afin d'aider nos entités de placement existantes à trouver des occasions de placement dans toutes les régions du monde. Le cas échéant, cette nouvelle entité sera également habilitée à prendre des participations directes dans des biens qui ne font pas partie du mandat des entités de placement existantes.

En 2009, OMERS Strategic Investments (OSI) a réalisé sa première année d'exploitation. OSI est décrit à la page 54 du présent rapport annuel.

- Établir un instrument de placement nous permettant d'optimiser notre capital intellectuel par la création et la gestion exclusives d'alliances de placement avantageuses pour la SAO et pour les investisseurs indépendants qui partagent nos convictions et nos objectifs. Cela permettra à nos entités de placement d'effectuer des acquisitions de premier ordre et de grande envergure à travers le monde en coinvestissant avec ces partenaires.

Les progrès concernant cette initiative sont décrits à la section Accès aux capitaux nationaux et internationaux à la page 22 du présent rapport annuel.

- Élaborer et exécuter une stratégie exhaustive s'appuyant sur la collaboration avec d'autres caisses de retraite afin de convaincre le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral de supprimer les limites quantitatives imposées aux placements qui réduisent le rendement des placements des caisses de retraite, en faveur d'une méthode de placement prudente axée sur les principes.
- Poursuivre la mise en œuvre de la politique de répartition de l'actif du régime qui consiste à réduire nos placements sur les marchés publics à 53 pour cent de l'actif net lié aux placements et à augmenter la proportion des placements sur les marchés privés à 47 pour cent de l'actif net lié aux placements.

À la fin de 2009, les placements du régime sur les marchés publics représentaient 60,9 pour cent de l'actif net lié aux placements tandis que les placements sur les marchés privés représentaient 39,1 pour cent de l'actif net lié aux placements. La politique de répartition de l'actif du régime est décrite à la page 23 du présent rapport annuel.

- Rechercher des occasions de gérer les caisses de retraite d'autres régimes au pays et saisir les occasions de regroupement des caisses de retraite. Cela nous permettra d'augmenter notre capital de base en vue d'acquérir des placements intéressants.

Les progrès concernant cette initiative sont décrits à la section Accès aux capitaux nationaux et internationaux ci-dessous.

- Maintenir et, si possible, améliorer la qualité déjà élevée des services d'administration des retraites et des services aux employeurs et aux participants.

Les niveaux de service continuent de souligner l'excellence des services que nous offrons et des normes que nous nous sommes fixées, et nous recherchons sans cesse des moyens de nous améliorer. Les services de retraite sont décrits plus en détail à la page 36 du présent rapport annuel.

La SAO a reçu l'approbation de la SP pour autoriser les participants à augmenter leurs cotisations par le biais d'un programme de cotisations facultatives supplémentaires. En plus d'augmenter notre capital, ces cotisations facultatives supplémentaires (les « CFS ») nous permettront aussi et surtout de satisfaire à une demande de longue date des participants au régime qui souhaitent pouvoir investir leur épargne-retraite dans les Caisses afin de bénéficier du « rendement d'OMERS ». Les CFS sont décrites plus en détail à la page 39 du présent rapport annuel.

Accès aux capitaux nationaux et internationaux

Nous élaborons des stratégies afin d'organiser l'accès durable à des capitaux. Cela nous permettra d'acquérir des placements de plus grande envergure qui nous sont habituellement inaccessibles pour des raisons liées à la gestion du risque.

En juin 2009, le gouvernement de l'Ontario a élargi les pouvoirs de la SAO. Nous pourrions désormais proposer des services de gestion des placements à un large éventail de clients admissibles aussi bien au Canada qu'à l'étranger, parmi lesquels des caisses de retraite des secteurs public et privé; des gouvernements et leurs organismes; des collèges, des universités et leurs fondations; et des organismes de bienfaisance enregistrés. L'attribution de pouvoirs étendus par la loi est une reconnaissance de notre capacité d'offrir nos services à d'autres parties. Comme la loi nous l'autorise, nous avons créé une filiale en propriété exclusive, OMERS Investment Management Inc. (OIM), pour exécuter nos stratégies de gestion du capital d'autres parties en offrant nos services de gestion des placements aux clients admissibles.

Nous nous employons également à favoriser l'accès à des capitaux étrangers par le biais d'un projet d'alliance stratégique mondiale (« ASM »). L'ASM a pour objet de réunir d'importantes sources de capitaux auprès de caisses de retraite internationales afin de trouver, d'acquérir et de gérer des biens immobiliers et des biens en infrastructure. L'ASM permettra à la SAO d'investir dans des placements en actions de grande envergure qui rapportent généralement des rendements supérieurs, ce qui ne serait pas possible en temps normal en garantissant une diversification adéquate.

Diversification mondiale

Pour repérer les occasions de placement stratégiques, nous disposons de deux processus. Premièrement, nous établissons des relations avec d'autres investisseurs et propriétaires d'actifs dans le but de renforcer le rayonnement international déjà considérable de la SAO et de trouver des occasions de placements de haute qualité et privilégiés. Et deuxièmement, nous nous appuyons sur des sociétés ayant accès aux marchés mondiaux, détenues par la SAO par l'entremise d'OMERS Strategic Investments et qui, dans le cours normal de leurs activités dans toutes les régions du monde, prennent connaissance d'occasions de placements privilégiés offrant un potentiel de croissance exceptionnel et susceptibles de contribuer à l'excédent de patrimoine de la caisse.

La SAO élargit ses placements à l'échelle mondiale sur plusieurs fronts :

- Sous la direction d'OSI, nous avons entrepris la création d'un réseau de bureaux dans les plus importants centres nationaux et internationaux sous la bannière d'OMERS Worldwide. En 2008, nous avons introduit la marque OMERS Worldwide, bannière sous laquelle opèrent toutes nos entités de placement et qui établit un lien direct et reconnaissable avec une entité de dimension internationale. En 2008, nous avons ouvert un bureau OMERS Worldwide à Londres; en 2009, nous avons ouvert un bureau OMERS Worldwide à Toronto; à la fin 2010, nous avons prévu d'ouvrir un bureau OMERS Worldwide à Calgary pour gérer nos placements dans l'Ouest du Canada; et dans les années à venir, nous avons l'intention d'ouvrir des bureaux OMERS Worldwide sur d'autres grandes places financières. Tous les bureaux OMERS Worldwide bénéficient de l'expertise de spécialistes en placement provenant de nos entités de placement.



- OMERS Capital Markets consolide notre expertise interne pour la gestion des actions étrangères. Depuis toujours, la gestion de nos placements actifs en sociétés ouvertes est confiée en grande partie à des gestionnaires externes. D'ici 2013, le but d'OMERS Capital Markets est de confier la gestion de 50 pour cent de ses actions de sociétés ouvertes étrangères à des gestionnaires internes.
- OMERS Private Equity a commencé à mettre à profit son expérience d'investisseur direct dans des sociétés fermées canadiennes en investissant dans le développement stratégique de sociétés canadiennes et étrangères dans le but de créer des plates-formes de croissance internationales.

Politique de répartition de l'actif

Nous croyons que, à long terme, une répartition de l'actif qui accorde une plus grande place aux placements sur les marchés privés est plus apte à générer un rendement solide et prévisible et à produire des rentrées de fonds constantes à moindre risque afin de répondre aux besoins de capitalisation du régime. Notre politique de répartition de l'actif officielle détermine la répartition des placements entre marchés publics et marchés privés. Notre stratégie de placement à long terme consiste à maintenir nos placements sur les marchés publics, tels que les actions de sociétés ouvertes et les titres productifs d'intérêts, à 53 pour cent environ de l'actif net lié aux placements, tandis que les 47 pour cent restants représentent nos placements sur les marchés privés, tels que les actions de sociétés fermées, l'infrastructure et les biens immobiliers.

Depuis l'adoption de notre politique de répartition de l'actif en 2003, le régime a ramené ses placements sur les marchés publics de 82,2 pour cent à 60,9 pour cent à la fin de 2009 et porté ses placements sur les marchés privés de 17,8 pour cent à 39,1 pour cent à la fin de 2009.

Sur les marchés publics et les marchés privés, nous investissons dans les catégories d'actif stratégiques (titres productifs d'intérêts, obligations à rendement réel, actions de sociétés ouvertes, actions de sociétés fermées, infrastructure et biens immobiliers) qui, ensemble, sont les plus susceptibles de nous permettre d'honorer nos obligations en matière de retraite dans les limites de tolérance du régime à l'égard du risque. Nous pondérons le profil risque-rendement de chaque catégorie d'actif afin de nous assurer que le rendement compense raisonnablement le risque et nous investissons dans des catégories d'actif et sur des marchés géographiques différents pour diversifier le risque de portefeuille et réduire la volatilité du rendement total. Nous investissons sur les marchés canadiens et internationaux dans les six principales catégories d'actifs, souvent parallèlement au recours prudent à des instruments financiers dérivés qui sont adossés à d'autres actifs de placement. Nous avons recours aux instruments financiers dérivés en vue d'une exposition aux marchés boursiers et pour gérer activement la composition de notre actif. Les instruments financiers dérivés sont décrits à la page 81 du présent rapport annuel.

De manière systématique, nos spécialistes en placement gèrent activement notre répartition de l'actif, en tenant compte de l'évolution de la conjoncture des marchés mondiaux, des occasions de placement actuelles et de nos objectifs de placement à long terme.

Résumé de la SAO

Analyse des résultats de l'exercice 2009

Objectif de placement	Méthode de gestion	Rendement en 2009
Pour tenir la promesse faite à nos retraités actuels et futurs en matière de retraite, nous devons obtenir un rendement de nos placements supérieur au rendement des indices de référence dans les catégories d'actif dans lesquelles nous investissons, moyennant un niveau de risque acceptable.	Définir une stratégie de répartition de l'actif et une stratégie de placement pour atteindre les objectifs de placement du régime.	Rendement total du régime de 10,6 pour cent comparativement à 12,1 pour cent pour l'indice de référence. Rendement du fonds d'investissement de la CR de 11,3 pour cent contre 16,6 pour cent pour l'indice de référence.

Survol du rendement de placement

Par l'entremise de nos entités de placement, nous investissons dans plusieurs catégories d'actif – marchés publics, actions de sociétés fermées, infrastructure et biens immobiliers – au Canada et dans le reste du monde.

Entité de placement	Catégories d'actifs principales
OMERS Capital Markets	Marchés publics, dont : titres productifs d'intérêts, obligations à rendement réel et actions de sociétés ouvertes.
OMERS Private Equity	Actions de sociétés fermées par le biais de placements directs et indirects (fonds).
Borealis Infrastructure	Placements en infrastructure
Groupe immobilier Oxford	Placements en biens immobiliers
OMERS Strategic Investments	Actifs stratégiques de n'importe quelle catégorie d'actifs qui ne font pas partie de la stratégie des autres entités de placement, mais qui revêtent un intérêt particulier pour les Caisses.

Nos entités de placement sont décrites plus en détail à partir de la page 40 du présent rapport annuel.

Sur la base du revenu des placements avant les frais de gestion des placements, le rendement des placements pour le régime et la CR pour 2009 et 2008 a été le suivant :

RENDEMENT ET INDICES DE RÉFÉRENCE

Aux 31 décembre	2009		2008	
	Taux de rendement	Indice de référence	Taux de rendement	Indice de référence
OMERS Capital Markets	11,0 %	13,5 %	-19,5 %	-19,5 %
OMERS Private Equity	13,9 %	6,7 %	-13,7 %	13,5 %
Borealis Infrastructure	10,9 %	9,0 %	11,5 %	9,8 %
Groupe immobilier Oxford	1,3 %	6,7 %	6,0 %	8,3 %
OMERS Strategic Investments	-1,2 %	10,7 %	s.o.	s.o.
Total de la caisse du régime principal ⁽ⁱ⁾	10,6 %	12,1 %	-15,3 %	-13,2 %
Fonds d'investissement de la CR ⁽ⁱⁱ⁾	11,3 %	16,6 %	-26,1 %	-27,3 %

(i) Les résultats du programme d'overlay de couverture du risque de change de la caisse du régime principal et les coûts de couverture du risque de change de certains placements sur le marché privé ne sont inclus que dans le rendement total.

(ii) Exclut le solde de l'impôt remboursable de la CR auprès de l'Agence du revenu du Canada. En 2009, le taux de rendement de la CR, y compris le solde de l'impôt remboursable, était de 4,8 % (-12,6 % en 2008).

Après leur effondrement en 2008, les marchés ont enregistré une nette reprise en 2009, qui s'est traduite par une amélioration significative des taux de rendement. Le régime principal a affiché un rendement total de 10,6 pour cent en 2009, comparativement à un rendement de -15,3 pour cent en 2008, alors que le rendement du Fonds d'investissement de la CR passait de -26,1 pour cent en 2008 à 11,3 pour cent en 2009.

Au début de 2009, après avoir procédé à une analyse du risque économique consécutif à l'effondrement du marché en 2008, la SAO a mis en œuvre une stratégie visant à atténuer les risques liés à un éventuel nouveau repli des marchés en réduisant fortement nos placements en actions de sociétés ouvertes. Cette stratégie a été adoptée afin de limiter les risques pour la SAO, dont notamment le déficit de capitalisation du régime de retraite et l'incidence connexe sur les cotisations que pourrait provoquer un nouvel effondrement brutal des marchés boursiers. Nous avons appliqué cette stratégie tout au long de l'exercice 2009 en raison du risque important de rechute du système financier et des pertes substantielles que celle-ci pourrait entraîner sur les marchés boursiers.

Cette stratégie nous a permis de réduire considérablement le risque en 2009. Toutefois, bien que le portefeuille ait profité de l'embellie des marchés boursiers en 2009, OMERS Capital Markets et l'ensemble de la Caisse ont affiché un taux de rendement total inférieur à celui de leurs indices de référence relatifs pour l'exercice. Bien que les rendements des actions de sociétés ouvertes aient été inférieurs à l'indice de référence relatif pour 2009, les rendements ont dépassé notre taux de rendement absolu attendu fixé au début de l'exercice et, à la fin de 2009, la situation financière de la Caisse s'était améliorée tandis que dans le même temps, le risque d'un repli important des valeurs boursières s'était atténué.

Le rendement nécessaire à la capitalisation du régime est fondé sur un rendement réel plus l'inflation. Selon la méthode actuarielle, le rendement nécessaire à la capitalisation du régime devrait être de 6,5 pour cent (voir la section « Capitalisation du régime », à la page 31 du présent rapport annuel). Pour 2009, cela a représenté un taux de rendement réel de 4,25 pour cent plus un taux d'inflation d'environ 1,3 pour cent, soit un rendement total d'environ 5,6 pour cent. Les rendements nécessaires à la capitalisation sur cinq ans, dix ans et vingt ans indiqués à la page 26 sont une moyenne annuelle du taux de rendement réel nécessaire à la capitalisation et du taux d'inflation réel sur ces périodes. Ces rendements réels ont pâti du rendement de -15,3 pour cent en 2008.

Le rendement des placements en 2009 était supérieur au taux de rendement nécessaire à la capitalisation. Toutefois, le régime est resté en situation de déficit actuariel au 31 décembre 2009, principalement en raison des rendements négatifs enregistrés en 2008. Les facteurs à l'origine de ce déficit de capitalisation sont décrits à la section Capitalisation du régime, à la page 31 du présent rapport annuel.

Rendement de l'indice de référence

Nous mesurons le rendement de chacune de nos catégories de placements sur les marchés publics par rapport à un indice de référence représentatif du marché et nos placements sur les marchés privés par rapport à un rendement absolu fixé au début de chaque exercice. Nous élaborons un indice de référence pour l'ensemble des activités de placement en regroupant et en pondérant chaque indice de référence pour chaque catégorie d'actif. Nos indices de référence sont examinés et approuvés par le conseil de la SAO. Notre but est d'obtenir des rendements qui dépassent ces indices de référence. Lorsque nous dépassons l'indice de référence, nos gestionnaires de placement ajoutent de la valeur au portefeuille en sus du rendement cible de la catégorie d'actif ou du rendement que rapportent des placements passifs correspondant aux marchés. Les indices de référence auxquels les Caisses ont eu recours en 2009 sont principalement (i) des indices calculés extérieurement qui tiennent compte des résultats des marchés sur lesquels nous investissons, dans le cas de OMERS Capital Markets ou (ii) un rendement absolu prévu, dans le cas d'OMERS Private Equity, de Borealis Infrastructure, du Groupe immobilier Oxford et d'OMERS Strategic Investments. Les indices de référence utilisés sont les suivants :

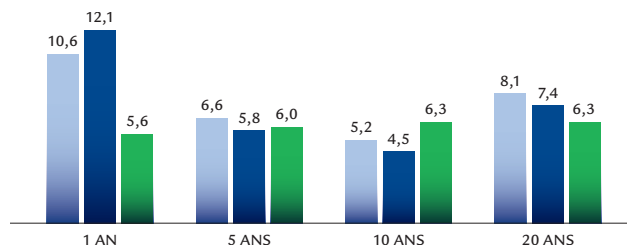
Catégorie d'actif	Indice de référence
Titres productifs d'intérêts	Indice de référence mixte : bons du Trésor à 30 jours DEX et indice universel DEX
Obligations à rendement réel	Indice des obligations à rendement réel DEX
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	Indice composé S&P/TSX
Actions de sociétés ouvertes étrangères	Indice de référence mixte (risque de change couvert) : indice FTSE tous pays ⁽ⁱ⁾ (hors Canada et É.-U.), indice FTSE des sociétés américaines à grande capitalisation ⁽ⁱ⁾ et indice des dérivés sur mesure
Actions de sociétés fermées, infrastructure, biens immobiliers	Rendement absolu fixé au début de chaque exercice en fonction des plans d'exploitation approuvés par le conseil de la SAO

(i) Source : FTSE International Limited

TAUX DE RENDEMENT, RENDEMENT DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE ET RENDEMENT NÉCESSAIRE À LA CAPITALISATION PLUS INFLATION

(en pourcentage)

- Taux de rendement annuel moyen
- Indice de référence
- Taux nécessaire à la capitalisation



Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, le rendement total du régime, soit 10,6 pour cent, était inférieur à celui de l'indice de référence, soit 12,1 pour cent. Le rendement d'OMERS Capital Markets était inférieur à l'indice de référence de 13,5 pour cent, principalement en raison de la politique de protection du capital qui consiste à minimiser le risque pour les Caisses en maintenant une forte surpondération des titres productifs d'intérêts. Malgré des rendements positifs, les placements du Groupe immobilier Oxford ont eux aussi été surclassés par l'indice de référence, la crise financière mondiale et l'entrée en récession ayant fortement nui aux valorisations dans le secteur immobilier. Le rendement de Borealis Infrastructure a été supérieur à celui de l'indice de référence grâce à des placements qui ont produit des rentrées de fonds substantielles et stables ainsi que des valorisations positives en 2009. Le rendement d'OMERS Private Equity a surclassé celui de l'indice de référence grâce à de meilleures valorisations par rapport à des actions de sociétés fermées comparables et aux excellents résultats des placements directs. OMERS Strategic Investments a enregistré des rendements négatifs en raison de l'incidence de la baisse des prix du gaz naturel sur les valorisations de nos placements dans le secteur énergétique dans l'Ouest du Canada. Bien que le total de la valeur ajoutée par nos spécialistes en placement ait été négatif en 2009, il reste positif sur les périodes de cinq ans, dix ans et vingt ans comme l'illustre le tableau ci-dessous.

(en milliards de dollars)	2009	5 ans	10 ans	20 ans
Valeur ajoutée par rapport à l'indice de référence	(0,6) \$	1,8 \$	2,9 \$	3,6 \$

TAUX DE RENDEMENT ANNUEL ET INDICE DE RÉFÉRENCE

(en pourcentage)

- Taux de rendement
- Indice de référence



Actif net des régimes

Au 31 décembre 2009, l'actif net des régimes s'élevait à 47 832 millions de dollars, y compris l'actif net lié aux placements de 48 389 millions de dollars et l'actif net lié aux retraites de 177 millions de dollars, moins le montant à payer aux caisses administrées de 734 millions de dollars.

ACTIF NET

(en millions de dollars)	2009	2008
Actif net lié aux placements	48 389 \$	43,994 \$
Actif net lié aux retraites	177	155
Montants à payer aux caisses administrées	(734)	(672)
Actif net	47 832 \$	43 477 \$

En 2009, l'actif net a enregistré une hausse de 4 355 millions de dollars, soit 10,0 pour cent, pour s'établir à 47 832 millions de dollars comparativement à une baisse de 8 039 millions de dollars, soit 15,6 pour cent, en 2008. L'amélioration enregistrée en 2009 est attribuable à la hausse des marchés boursiers, qui se sont bien repris après le fort recul enregistré en 2008, ce qui a eu un effet positif sur les valorisations des actions de sociétés ouvertes et de sociétés fermées. Ces résultats positifs ont été en partie compensés par la baisse des valorisations des placements immobiliers sur des marchés qui continuent de subir les conséquences de la récession économique.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

(en millions de dollars)	2009	2008
Actif net au début de l'exercice	43 477 \$	51 516 \$
Variations attribuables aux activités de placement	4 310	(8 013)
Variations attribuables aux activités de retraite	45	(26)
Actif net à la fin de l'exercice	47 832 \$	43 477 \$

Frais de gestion des placements et d'administration des retraites

Les frais de gestion des placements comprennent notamment les frais engagés dans les entités de placement et les activités de soutien administratif des entités de placement. Les frais de gestion des placements s'élevaient à 246 millions de dollars en 2009, comparativement à 227 millions de dollars en 2008. Cette hausse de 8 pour cent est due principalement à la hausse des salaires et des avantages sociaux pour soutenir nos initiatives stratégiques et plus particulièrement notre stratégie de « gestion directe ». Ces augmentations ont été compensées par une diminution des frais d'exploitation et de gestion externe des placements, et reflètent l'incidence de la gestion interne d'une proportion accrue de nos placements.

Les frais d'administration des retraites et les frais de soutien administratif connexes se sont élevés à 48 millions de dollars pour l'exercice, comparativement à 47 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 2 pour cent. Cette augmentation est due principalement à la hausse des salaires et des avantages sociaux et aux coûts des services professionnels. Elle est partiellement compensée par une baisse des coûts des locaux et du matériel et du développement de systèmes.

Dette

La SAO conserve une notation « AAA » auprès des principales agences de notation. Cela nous a permis d'obtenir, le cas échéant, un financement par emprunt à des taux préférentiels pour faciliter la mise en œuvre de notre stratégie de placement. L'encours de la dette liée aux activités du Groupe immobilier Oxford au 31 décembre 2009 comprend 1 519 millions de dollars de débentures, 1 296 millions de dollars de papier commercial, ainsi que 1 703 millions de dollars de créances garanties. En outre, le portefeuille de Borealis Infrastructure est financé par 3 443 millions de dollars de créances garanties et 1 449 millions de dollars de papier commercial, tandis qu'OMERS Strategic Investments est financé par 89 millions de dollars de créances garanties. Les débentures et le papier commercial s'appuient sur la notation « AAA » de la SAO. Malgré des conditions de crédit toujours difficiles, le Groupe immobilier Oxford et Borealis Infrastructure ont réussi à refinancer la totalité du papier commercial arrivant à échéance et le Groupe immobilier Oxford a émis 350 millions de dollars de nouvelles débentures en 2009 en s'appuyant sur la notation « AAA ».

En 2010, nous avons prévu lancer OMERS Finance Trust, entité tournée vers les marchés clés, pour refinancer la dette publique existante qui bénéficiera de la garantie de la SAO.

Répartition de l'actif du régime

Comme nous l'avons évoqué dans la section sur la stratégie de placement, notre stratégie de composition de l'actif à long terme consiste à maintenir une pondération de 53 pour cent des placements sur les marchés publics et de 47 pour cent sur les marchés privés. À la fin de 2009, nos placements sur les marchés privés représentaient 39,1 pour cent de la répartition de l'actif comparative-ment à 39,8 pour cent à la fin de l'exercice 2008. Comme il ressort du tableau à la page 30, la valeur de marché de notre actif net lié aux placements en actions de sociétés fermées, en infrastructure et en biens immobiliers s'est accrue à 18 917 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 1 426 millions de dollars, soit 8,2 pour cent, par rapport à 2008.

Nos spécialistes en placement s'occupent de la gestion de la composition de notre actif, surveillent nos objectifs à long terme dans chaque catégorie d'actif et veillent à ce que le régime soit bien placé pour saisir les occasions de croissance future, en tenant compte des conséquences négatives de la chute des marchés boursiers mondiaux sur la valeur de nos placements sur les marchés publics. Afin de faciliter ce processus de gestion, le conseil de la SAO approuve maintenant la répartition de l'actif net lié aux placements du régime entre marchés publics et marchés privés, et à l'intérieur de chacun de ces deux groupes, nos spécialistes en placement gèrent la répartition de l'actif entre les différentes catégories. La répartition de l'actif réelle est communiquée régulièrement au conseil de la SAO.

COMPOSITION DE L'ACTIF RÉELLE AUX 31 DÉCEMBRE C. OBJECTIF À LONG TERME

	2009	Réelle 2008	Répartition à long terme entre marchés publics/marchés privés
Marchés publics			
Placements productifs d'intérêts ⁽ⁱ⁾	22,6 %	14,0 %	
Obligations à rendement réel	4,1 %	4,0 %	
Actions de sociétés ouvertes	34,2 %	42,2 %	
	60,9 %	60,2 %	53,0 %
Marchés privés			
Actions de sociétés fermées	10,2 %	8,5 %	
Infrastructure	15,7 %	16,1 %	
Biens immobiliers	13,2 %	15,2 %	
	39,1 %	39,8 %	47,0 %

(i) Comprend des dépôts à court terme, des obligations et débentures, des prêts hypothécaires et des titres de créance privés.

Pour déterminer la composition de son actif, le régime impute aux différentes catégories d'actif la trésorerie et les autres éléments d'actif et de passif liés aux placements compris dans l'actif net lié aux placements présenté dans les états financiers consolidés. De plus, le régime répartit les dérivés et autres éléments, dont notamment les soldes et opérations entre entités de placement, pour déterminer la part finale de chaque catégorie d'actif. L'actif net lié aux placements, d'après les avoirs présentés dans les états financiers consolidés et après toutes les imputations, s'établit comme suit :

COMPOSITION DE L'ACTIF – PLACEMENTS

(en millions de dollars)	2009			2008		
	Composition de l'actif			Composition de l'actif		
	Avoirs	Placements	%	Avoirs	Placements	%
Marchés publics						
Placements productifs d'intérêts ⁽ⁱ⁾	15 228 \$	10 949 \$	22,6 %	12 104 \$	6 148 \$	14,0 %
Obligations à rendement réel	1 977	1 982	4,1 %	1 755	1 760	4,0 %
Total des placements productifs						
d'intérêts	17 205	12 931	26,7 %	13 859	7 908	18,0 %
Actions de sociétés ouvertes	14 131	16 541	34,2 %	14 904	18 595	42,2 %
	31 336	29 472	60,9 %	28 763	26 503	60,2 %
Marchés privés						
Actions de sociétés fermées	5 048	4 953	10,2 %	4 162	3 731	8,5 %
Infrastructure	12 195	7 561	15,7 %	12 140	7 078	16,1 %
Biens immobiliers	11 975	6 403	13,2 %	12 037	6 682	15,2 %
	29 218	18 917	39,1 %	28 339	17 491	39,8 %
Éléments d'actif liés aux placements	1 173	–	–	1 366	–	–
Éléments de passif liés aux placements	(13 338)	–	–	(14 474)	–	–
Actif net lié aux placements	48 389 \$	48 389 \$	100,0 %	43 994 \$	43 994 \$	100,0 %

(i) Comprend des dépôts à court terme, des obligations et débentures, des prêts hypothécaires et des titres de créance privés.

Examen des contrôles internes

La Société d'administration d'OMERS maintient des systèmes de contrôles internes conçus pour assurer l'intégrité et la fidélité des données présentées dans les états financiers consolidés et d'autres parties du présent rapport annuel, afin de garantir que les opérations sont dûment autorisées et que les actifs sont adéquatement protégés. Conformément à notre engagement envers une gouvernance et une responsabilité accrues, nous procédons à un examen interne annuel de nos contrôles internes à l'égard de l'information financière et de nos contrôles de communication de l'information en utilisant l'*Internal Control – Integrated Framework* publié par le COSO (Committee of Sponsoring Organizations) de la Treadway Commission. Cet examen a été supervisé par le comité de vérification de manière à se conformer aux directives pour les sociétés ouvertes au Canada tout en tenant compte des caractéristiques particulières du régime de retraite. Nous avons indiqué au comité de vérification que notre examen pour 2009 n'avait pas révélé de problème majeur au niveau des contrôles internes à l'égard de l'information financière ni des contrôles de communication de l'information.

Gestion du risque d'entreprise

Notre programme de gestion du risque d'entreprise (*Enterprise Risk Management* [« ERM »]) a pour but d'améliorer notre cadre de gouvernance et de cerner et de gérer le risque sur une base intégrée, d'appliquer des normes, des concepts et des politiques relatifs au risque uniformisés dans tout l'organisme, et de faire du concept d'évaluation et de gestion du risque un élément à part entière et à long terme des activités de l'organisme. Le programme ERM est fondé sur le cadre intitulé *Enterprise Risk Management – Integrated Framework* publié par le COSO. Le comité de vérification supervise le programme ERM et reçoit des communications régulières de la direction sur l'avancement du programme et les risques identifiés par le programme.

Régimes de retraite d'OMERS

Régime de retraite principal d'OMERS

Le régime de retraite principal d'OMERS est un régime de retraite interentreprises dont les participants sont principalement les employés des municipalités, des conseils locaux et des services publics, et les membres du personnel non enseignant des conseils scolaires de l'Ontario. Il s'agit d'un régime de retraite conjoint à prestations déterminées financé par des cotisations versées à parts égales par les employeurs et les employés participants, ainsi que par le revenu de placement du régime. Le régime compte 400 077 participants, soit une augmentation de 2,5 pour cent par rapport à 2008. Le régime compte également 928 employeurs participants, ce qui représente une augmentation de sept employeurs par rapport à 2008.

La rente du régime est coordonnée avec celle du Régime de pensions du Canada, la formule des prestations prévoyant une prestation de raccordement si le participant prend sa retraite avant l'âge de 65 ans. Les prestations versées aux termes du régime, y compris la prestation de raccordement, sont calculées en multipliant deux pour cent de la moyenne des cinq meilleures années consécutives de salaire du participant (les « gains ouvrant droit à pension ») par le nombre d'années de service décomptées, jusqu'à concurrence de 35 années. À 65 ans, la prestation de raccordement de 0,675 pour cent des gains ouvrant droit à pension (ou 0,675 pour cent de la moyenne du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension [« MGAP »] au cours de l'année de retraite et des quatre années précédentes, si le montant obtenu est inférieur à 0,675 pour cent des gains ouvrant droit à pension) est supprimée dans le cadre de la coordination avec le Régime de pensions du Canada. Le régime fournit également aux participants :

- une protection complète contre l'inflation jusqu'à six pour cent par an (au-dessus de six pour cent, l'inflation est reportée sur les années suivantes);
- des options de retraite anticipée;
- une protection contre l'invalidité au cas où un participant qui cotise deviendrait invalide et ne pourrait plus travailler;
- des prestations de survivant pour protéger la famille d'un participant en cas de décès de ce dernier;
- la transférabilité des rentes qui permet à un participant au régime de rester dans le régime avec l'un des 928 employeurs en Ontario.

Convention de retraite

Outre le régime offert à tous les participants, une CR prévoit le versement de prestations de retraite aux participants dont les prestations, aux termes du régime, sont limitées aux plafonds prescrits par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La CR offre aux participants un moyen d'amasser de l'épargne-retraite et de verser des cotisations sur leur rémunération totale. La CR n'étant pas un régime agréé, un impôt remboursable de 50 pour cent est perçu par l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») sur toutes les cotisations versées à la CR ainsi que sur tous les revenus de placement et gains de placement réalisés. Cet impôt remboursable est détenu par l'ARC et ne rapporte pas de revenu de placement pour la CR. Il est remboursé à concurrence de un dollar pour deux dollars de pertes nettes réalisées ou de prestations versées. La CR est consolidée dans les états financiers de la SAO et fait l'objet d'une comptabilisation distincte de celle du régime. La CR investit ses actifs, sauf l'impôt remboursable, en actions de sociétés ouvertes. Au 31 décembre 2009, l'actif net de la CR s'établissait à 48 millions de dollars, contre 39 millions de dollars au 31 décembre 2008. Les états financiers de la CR sont présentés à la note 8 des états financiers consolidés à la page 89 du présent rapport annuel.

Régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux

Le régime complémentaire pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2008, conformément aux dispositions de la Loi sur OMERS. Le régime complémentaire est un régime de retraite interentreprises indépendant au financement distinct, qui offre des prestations complémentaires à celles du régime pour les participants qui sont employés dans le secteur des services policiers et d'incendie et qui comprend également les auxiliaires médicaux, en vertu de la Loi sur OMERS.

Le régime complémentaire est un régime de retraite contributif à prestations déterminées financé par les cotisations versées à parts égales par les employeurs et les participants et par les revenus de placement de l'actif du régime complémentaire. La participation au régime complémentaire entre en vigueur uniquement à compter de l'entente entre les groupes d'employés et leur employeur. Au 31 décembre 2009, le régime complémentaire ne possédait pas d'actifs (31 décembre 2008 – pas d'actifs), ni de participants.

Capitalisation du régime

Chaque exercice, un actuaire indépendant évalue la capitalisation du régime en comparant la valeur actuarielle de l'actif placé à la valeur estimative actualisée de toutes les prestations de retraite accumulées par les participants à ce jour. Le 31 décembre 2009, l'obligation estimative au titre des prestations de retraite constituées de tous les participants au régime, y compris les survivants,

se chiffrait à 54 253 millions de dollars, contre 50 080 millions de dollars un an auparavant. L'augmentation de 4 173 millions de dollars tient essentiellement aux intérêts courus sur l'obligation au titre des prestations de retraite, plus les nouvelles prestations constituées au cours de l'exercice, partiellement compensées par les prestations versées en 2009. Les gains et les pertes actuariels et les modifications des hypothèses et méthodes actuarielles en 2009 ont également eu une incidence sur l'obligation au titre des prestations de retraite. La valeur actuarielle de l'actif net du régime s'établissait à 52 734 millions de dollars à la fin de 2009, contre 49 801 millions de dollars un an auparavant. Le déficit de capitalisation s'élevait à 1 519 millions de dollars au 31 décembre 2009, comparativement à un déficit de capitalisation de 279 millions de dollars lors de l'exercice précédent.

ÉVOLUTION DE L'EXCÉDENT (DU DÉFICIT) PENDANT L'EXERCICE EN COURS

(en millions de dollars)	2009	2008
Régime de retraite principal d'OMERS		
Excédent (déficit) au début de l'exercice	(279) \$	82 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net disponible		
pour le service des prestations	4 346	(8 041)
Variation du rajustement du lissage actuariel	(1 413)	10 930
Augmentation de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	2 933	2 889
Moins : augmentation de l'obligation au titre des prestations constituées	(4 173)	(3 250)
Excédent (déficit) à la fin de l'exercice	(1 519) \$	(279) \$

Le ratio de capitalisation (valeur actuarielle de l'actif net divisée par l'obligation au titre des prestations constituées) au 31 décembre 2009 est de 97,2 pour cent, contre 99,4 pour cent un an auparavant.

Pour calculer l'excédent (le déficit) actuariel, les variations positives ou négatives de la juste valeur de l'actif net par rapport à l'hypothèse de taux de rendement nominal actuariel à long terme sont reportées et constatées sur cinq ans afin de « lisser » les sommets et les creux du rendement des placements d'un exercice à l'autre, résultant de la volatilité des marchés. Le lissage est une méthode d'usage courant et acceptée par les actuaires et les autorités de réglementation des retraites pour réduire l'effet des fluctuations des marchés à court terme sur la capitalisation des régimes de retraite. Le rajustement annuel du lissage actuariel est fondé sur la différence entre le rendement réel de l'exercice en cours et le rendement prévu à long terme (l'inflation prévue plus 4,25 pour cent, soit 6,50 pour cent en 2009) lequel est reporté et constaté sur cinq ans, et rajusté selon les montants non constatés équivalents des quatre exercices précédents. Cela correspond à la nature à long terme du régime et nous aide à maintenir des taux de cotisation stables.

La récession économique en 2008 a réduit la valeur de nos actifs nets et les modifications apportées à certaines hypothèses relatives aux futures augmentations salariales de nos participants actifs et aux pertes actuarielles ont alourdi le poids de nos obligations en matière de retraite. Au 31 décembre 2009, la valeur de marché de l'actif net du régime était de 47 784 millions de dollars, comparativement à la valeur actuarielle après lissage de 52 734 millions de dollars. Au 31 décembre 2009, le compte de rajustement du lissage actuariel représente donc des pertes nettes non constatées de 4 950 millions de dollars qui seront constatées dans la valeur actuarielle de l'actif net au cours des quatre prochains exercices. Après l'application du taux de rendement actuariel requis, qui représente les intérêts sur les pertes non constatées (voir la note 7 des états financiers consolidés à la page 85 du présent rapport annuel), et avant constatation d'un revenu de placement futur, le cas échéant, supérieur ou inférieur au taux de rendement actuariel à long terme, l'incidence des pertes nettes non constatées sur la situation d'excédent (de déficit) du régime par année de comptabilisation se présentera comme suit :

(en millions de dollars)	Gains (pertes) nets
2010	(1 177) \$
2011	(2 259) \$
2012	(2 595) \$
2013	382 \$

DÉFICIT FONDÉ SUR LA JUSTE VALEUR ET SUR LA VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET

(en millions de dollars)	2009	2008
Juste valeur de l'actif net du régime	47 784 \$	43 438 \$
Obligation au titre des prestations de retraite constituées	54 253	50 080
Déficit du régime fondé sur la juste valeur de l'actif net	(6 469)	(6 642)
Rajustement de la valeur actuarielle	4 950	6 363
Déficit du régime fondé sur la valeur actuarielle de l'actif net	(1 519) \$	(279) \$

Au 31 décembre 2009, le déficit fondé sur la juste valeur de marché de l'actif net du régime s'élevait à 6 469 millions de dollars comparativement à un déficit de 6 642 millions de dollars au 31 décembre 2008, soit une diminution de 173 millions de dollars. Le revenu net de placement en 2009 a eu un effet positif même après l'augmentation de 4 173 millions de dollars de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées.

Perspectives de capitalisation

La capitalisation du régime de retraite se compose de deux éléments – le montant requis pour capitaliser le coût des prestations accumulées par les participants actifs pendant l'exercice en cours, qui représente le coût actuariel normal, et le montant requis pour éliminer d'éventuels déficits de capitalisation.

La SP est chargée de modifier la structure du régime et de fixer les taux de cotisation du régime afin de garantir un niveau de capitalisation suffisant et de déterminer la date de dépôt de l'évaluation actuarielle du régime, conformément aux obligations prévues par la réglementation. Aux termes des règlements provinciaux de l'Ontario, un régime de retraite est tenu de produire un rapport d'évaluation actuarielle au moins une fois tous les trois ans, et il doit alors prendre des mesures selon le postulat de la continuité de l'exploitation pour éliminer les déficits de solvabilité. L'évaluation actuarielle du régime au 31 décembre 2008 a été déposée auprès de l'autorité de réglementation des retraites de l'Ontario en 2009, ce qui signifie que la date du prochain dépôt de l'évaluation actuarielle est le 31 décembre 2011, bien que la SP puisse, si elle le souhaite, effectuer le dépôt avant cette date.

Aux termes du régime, les employeurs versent des cotisations égales aux cotisations des participants. Au cours de l'exercice 2008, un actuaire indépendant a effectué un examen actuariel complet des taux de cotisation se rapportant au coût normal du versement des prestations de retraite pour l'âge de la retraite normale de 60 ans et de 65 ans. Selon les résultats de cet examen, les taux de cotisation ont été rajustés en 2009. En 2010, les taux de cotisation ont été augmentés pour financer le déficit actuariel signalé dans l'évaluation de fin d'exercice du 31 décembre 2008. Le tableau ci-dessous présente les taux de cotisation pour les exercices 2008, 2009 et 2010 :

	2010	2009	2008
ARN 65			
– Jusqu'au MGAP ⁽ⁱ⁾	6,4 %	6,3 %	6,5 %
– Au-dessus du MGAP ⁽ⁱ⁾	9,7 %	9,5 %	9,6 %
ARN 60			
– Jusqu'au MGAP ⁽ⁱ⁾	7,9 %	7,7 %	7,9 %
– Au-dessus du MGAP ⁽ⁱ⁾	13,1 %	12,8 %	10,7 %

(i) Le MGAP est le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension fixé par l'Agence du revenu du Canada. Pour les années ci-dessus, le MGAP était de : 47 200 \$ en 2010; 46 300 \$ en 2009; 44 900 \$ en 2008.

Hypothèses actuarielles

Pour calculer la capitalisation et le coût actuariel normal en cours en vue des prestations de retraite des participants actifs, l'actuaire se fonde sur diverses hypothèses économiques et démographiques à long terme. Les hypothèses démographiques servent à calculer les futures prestations de retraite des participants et de leurs bénéficiaires, et comprennent des hypothèses portant sur les taux de mortalité, les taux de cessation d'emploi et les tendances de retraite anticipée. Chaque hypothèse est actualisée périodiquement en fonction d'un examen détaillé de l'évolution du régime et des attentes relatives aux futures tendances. Les hypothèses économiques

relatives au rendement futur des placements, c.-à-d. le taux d'actualisation, et les hypothèses portant sur l'inflation et les augmentations salariales des participants influent sur la valeur projetée des prestations futures et sur leur valeur actualisée. Voici un résumé des principales hypothèses économiques actuarielles comprises dans l'évaluation de la capitalisation selon le postulat de la continuité de l'exploitation et le coût actuariel normal au 31 décembre 2009 qui ont été approuvées par le conseil de la SAO :

- **Taux d'inflation**

Le régime a présumé un taux d'inflation de 2,25 pour cent par an pour les prochaines années dans le calcul des indexations futures, et comme élément du taux nominal d'actualisation pour l'estimation du passif et des augmentations de salaire anticipées, hypothèse inchangée par rapport à l'évaluation de 2008. Toute variation du taux d'inflation réel par rapport à cette hypothèse donnera lieu à des gains (si le taux d'inflation est moins élevé que le taux présumé) ou à des pertes (si le taux d'inflation est plus élevé que le taux présumé) pour le régime.

- **Taux d'actualisation**

Le taux de rendement nominal annuel et le taux d'actualisation du régime pour les exercices futurs sont présumés être de 6,50 pour cent, comme en 2008. Cette hypothèse tient compte de l'inflation présumée de 2,25 pour cent et d'un rendement de placement réel présumé de 4,25 pour cent, fondé sur la composition de l'actif du régime, hypothèse inchangée par rapport à l'évaluation de 2008. Une baisse ou une augmentation de 50 points de base du taux d'actualisation réel, sans modification des autres hypothèses, donnerait lieu à une augmentation ou une baisse approximative de 4 000 millions de dollars du total de l'obligation au titre des prestations constituées du régime.

Le taux de rendement de placement réel présumé utilisé en 2009 est inchangé par rapport à celui de 2008. Il comprend une marge respectant le principe de prudence, tenant compte d'éventuels résultats de placement défavorables de sorte que, à long terme, l'actif du régime a davantage de chances de dégager des gains actuariels que des pertes actuarielles. Cette hypothèse comprend une estimation des rendements attendus à long terme de l'actif du régime au-dessus des rendements à revenu fixe, compte tenu de la composition actuelle de l'actif. Par rapport à certains autres régimes de retraite du secteur public, le régime se caractérise par un ratio plus faible des participants retraités par rapport aux participants actifs; en outre, la composition de notre actif comprend une proportion plus élevée de placements en titres autres qu'à revenu fixe, d'où une composante à revenu fixe un peu moins importante dans la composition de l'actif et un taux d'actualisation réel un peu plus élevé.

- **Augmentations salariales**

La valeur estimative du passif actuariel comprend une hypothèse relative aux futures augmentations salariales des participants actifs. L'hypothèse relative aux augmentations salariales recourt à une échelle reposant sur l'âge qui prévoit des augmentations de productivité ainsi que des augmentations de la rémunération liées au mérite et à la promotion. Dans le cas des participants dont l'âge de retraite normale est 60 ans, l'hypothèse comprend aussi les augmentations liées au service. Au cours de 2009, un examen complet des augmentations salariales réelles (c.-à-d. des augmentations supérieures à l'inflation) pour les participants au régime a été effectué par l'actuaire indépendant du régime et l'augmentation moyenne présumée lors de l'évaluation du 31 décembre 2009 se présente comme suit :

	ARN 60		ARN 65	
	Jusqu'en 2014	Après 2014	Jusqu'en 2014	Après 2014
Augmentation salariale réelle moyenne	1,4 %	1,9 %	1,1 %	1,6 %

Lors de l'évaluation de 2008, le taux hypothétique d'augmentation salariale réelle était 1,9 pour cent pour les participants ARN 60 et 1,2 pour cent pour les participants ARN 65. La modification de l'hypothèse relative à l'augmentation salariale réelle a donné lieu à une augmentation de l'obligation au titre des prestations constituées du régime d'environ 479 millions de dollars et d'une augmentation de l'obligation au titre des prestations constituées de la CR d'environ 141 millions de dollars.

Convention de retraite

La politique modifiée de financement par répartition adoptée pour la CR prévoit que le versement des prestations courantes aux participants est assuré par les rentrées de fonds provenant des cotisations, les revenus de placements et l'impôt remboursable par l'ARC. L'excédent des cotisations courantes et des revenus de placements par rapport aux prestations versées est accumulé dans une réserve qui servira au versement des prestations futures. Du fait de la politique modifiée de financement par répartition adoptée pour la CR, l'actif du régime restera modeste par rapport à son passif. Notre actuaire estime toutefois que, si les cotisations à la CR

se poursuivent comme prévu, les rentrées de fonds annuelles suffiront à couvrir les versements de prestations et l'actif de la CR continuera de s'accroître pendant le court terme. Une augmentation même relativement faible du nombre de cessations d'emploi et de départs à la retraite des participants peut cependant donner lieu à une augmentation des prestations à verser et à une diminution des cotisations à recevoir par la CR.

Évolution du déficit pendant l'exercice en cours

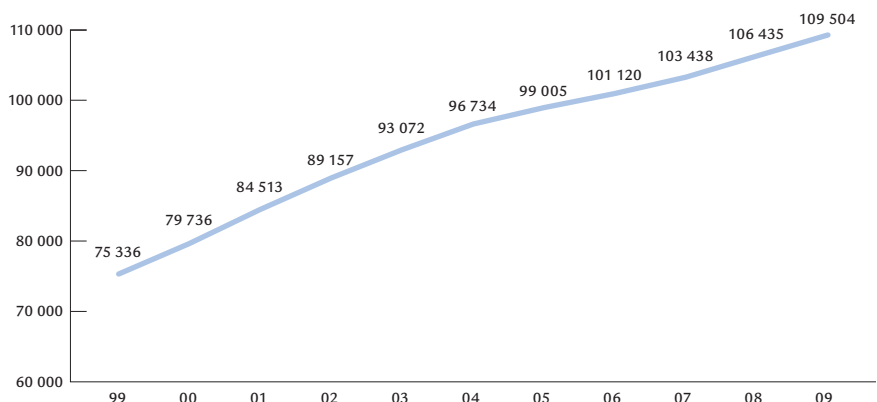
L'obligation au titre des prestations constituées de la CR est passée de 285 millions de dollars en 2008 à 486 millions de dollars à la fin de l'exercice 2009 en raison des nouvelles prestations accumulées au cours de l'année, de l'intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées, de la modification de l'hypothèse relative aux augmentations salariales réelles mentionnées ci-dessus et des gains et pertes partiellement compensés par les rentes mensuelles et les sommes forfaitaires versées au cours de l'exercice. Au 31 décembre 2009, le déficit estimatif de capitalisation de la CR s'élevait à 438 millions de dollars, contre un déficit de 246 millions de dollars en 2008, comme cela est indiqué ci-dessous :

(en millions de dollars)	2009	2008
Convention de retraite		
Déficit au début de l'exercice	(246) \$	(199) \$
Augmentation de l'actif net	9	2
Moins : augmentation de l'obligation au titre des prestations constituées	(201)	(49)
Déficit à la fin de l'exercice	(438) \$	(246) \$

Prestations de retraite et cotisations

À la fin de 2009, le régime comptait plus de 109 500 participants retraités et survivants qui touchaient des prestations de retraite. Les prestations versées aux termes du régime en 2009 se sont élevées à 2 045 millions de dollars, soit une hausse de 22 millions de dollars par rapport à 2008. Cette hausse s'explique par de nouveaux départs à la retraite, le relèvement des prestations en fonction de l'inflation et la valeur plus élevée des rentes de retraite des nouveaux retraités par rapport aux retraités qui touchent déjà leurs prestations. Elle est compensée par une réduction des transferts à d'autres régimes de retraite agréés et des versements de la valeur de rachat. Les prestations versées aux termes de la CR s'établissaient à 5 millions de dollars en 2009, contre 4 millions de dollars en 2008. En 2009, les cotisations au régime ont totalisé 2 131 millions de dollars, contre 2 037 millions de dollars en 2008. Cette hausse s'explique par un accroissement du nombre de participants actifs et des augmentations salariales. Les cotisations à la CR en 2009 ont totalisé 12 millions de dollars, soit une hausse de 1 million de dollars par rapport à 2008.

CROISSANCE DU NOMBRE DE RETRAITÉS





OMERS Pension Group

Nous avons pour mission de fournir un excellent service à nos participants, à nos retraités et aux employeurs

OMERS Pension Group est le principal point de contact avec nos participants et nos employeurs. En mettant l'accent sur la rapidité du service et la satisfaction de la clientèle, nous garantissons que nos participants et les employeurs bénéficient des meilleures normes de service. Grâce à l'expertise et à la souplesse de notre équipe de spécialistes des retraites, nous disposons d'une capacité de croissance qui nous permettra de proposer de nouveaux services et de nouvelles options et de nous préparer pour tirer parti des occasions engendrées par la future réforme des retraites. La mission d'OMERS Pension Group en tant qu'organisme de service professionnel repose sur trois stratégies fondamentales :

- amélioration des capacités internes;
- capacité de réaction aux facteurs externes;
- soutien d'une gouvernance efficace du régime.

Amélioration de nos capacités internes

Nous continuons de renforcer nos capacités internes en améliorant notre structure, nos systèmes et nos processus internes afin de répondre aux besoins de nos participants et des employeurs, et de favoriser une gouvernance efficace des régimes de retraite d'OMERS.

- En 2009, OMERS Pension Group a lancé le programme RIM (gestion des dossiers et de l'information), qui comprend notamment l'imagerie documentaire dans les domaines des politiques et de l'exploitation, afin de garantir la protection de la vie privée des clients et la rationalisation des activités.

- Pour renforcer son leadership et se doter d'une structure plus flexible, le groupe a mis en place une planification de la relève et un programme de rotation des emplois. Ces dernières années, OMERS Pension Group s'est doté d'une solide équipe juridique et actuarielle interne et a agrandi son équipe de cadres supérieurs en gestion afin de mieux répondre aux questions sans cesse plus complexes auxquelles est confrontée la SAO.
- Au cours des prochaines années, pour mieux nous préparer à tirer parti des occasions, nous avons prévu une solide initiative de formation et d'accréditation en matière de retraites ainsi que le développement continu en leadership. Nous améliorerons également nos capacités en poursuivant le développement de nos systèmes de modélisation et d'analyse actuarielle internes et de notre système de suivi des clients.

Capacité de réaction aux facteurs externes

En réagissant rapidement et judicieusement aux facteurs externes qui peuvent influencer sur notre secteur, nous pouvons jouer un rôle décisif en façonnant le paysage des retraites en Ontario afin de mieux satisfaire aux besoins de nos participants.

Les participants et les employeurs s'attendent à un service d'excellente qualité et OMERS Pension Group continue de répondre à leurs attentes. À l'aune des normes de service exigeantes que nous nous sommes fixées, nos résultats en 2009 confirment que nos plates-formes technologiques et nos ressources humaines sont à la hauteur de nos ambitions, à savoir offrir d'excellents services de retraite.

À chaque mois de l'exercice 2009, nous avons satisfait ou dépassé nos objectifs pour les principales normes de service :

- Délai de traitement moyen de trois jours ouvrables pour toutes les activités importantes;
- Réponse du Service à la clientèle à 80 pour cent des appels en moins de 100 secondes.

Les exigences en matière de service hors pair à la clientèle continuent de croître.

- Comme il ressort des tableaux A et B à la page 38, nous desservons désormais plus de 400 077 participants, soit 2,5 pour cent de plus qu'en 2008, ainsi que 928 employeurs. En outre, la population de nos participants actifs est vieillissante, le nombre de participants actifs âgés de 45 ans et plus étant passé de 48 pour cent en 2003 à 56 pour cent en 2009, d'où une hausse des coûts normaux (cotisations requises pour financer les prestations de retraite accumulées durant l'exercice en cours) pour le régime.
- Les participants aux régimes de retraite d'OMERS font partie de divers syndicats et groupes associatifs. Le tableau C à la page 38 présente une répartition en fonction de leur affiliation au 31 décembre 2009.
- En 2009, nous avons tenu notre promesse en matière de retraite en versant des mensualités de rente totalisant 1 781 millions de dollars à nos retraités et survivants. De plus, des versements totalisant 269 millions de dollars sous forme de transferts ou de paiements au titre de la valeur de rachat ont également été effectués en 2009 pour les participants ayant choisi de transférer leurs prestations à un autre régime de retraite agréé ou de quitter le régime et de renoncer à leur droit à une rente de retraite mensuelle garantie.
- En 2009, nous avons examiné plus de 32 900 demandes de prestations de retraite, de cessation d'emploi, de prestations d'invalidité, de prestations de décès avant la retraite et d'estimations de rente de retraite et de cessation d'emploi.
- La communication est un élément crucial de notre service. En 2009, notre site Web a été consulté 746 100 fois, ce qui représente une augmentation de 13,6 pour cent par rapport à 2008. Nous avons aussi poursuivi notre pratique de servir nos participants et de renforcer nos relations avec les employeurs par des communications régulières. En outre, nous avons présenté environ 1 200 exposés en 2009 dans le cadre de séances d'information des participants et de préparation à la retraite et de visites de soutien technique aux employeurs.
- En 2009, *e-access* est resté le moyen de communication préféré des employeurs. On compte désormais 853 employeurs (soit 92 pour cent d'entre eux, représentant 99 pour cent des participants actifs) inscrits à notre programme *e-access*. L'application *e-access* la plus importante tant pour les employeurs que pour OMERS Pension Group est l'application sécurisée en ligne du formulaire e-119 grâce à laquelle les employeurs déclarent directement les données annuelles sur les participants. Au total, plus de 95 pour cent de tous les relevés annuels de rente ont été émis aux participants avant le 30 juin 2009, ce qui a dépassé notre cible de 90 pour cent.

Nous desservons non seulement de nombreux participants individuels en temps voulu, mais notre sondage annuel visant à évaluer la mesure dans laquelle nous répondons aux besoins de nos participants et des employeurs révèle que nous le faisons bien. Selon les résultats du sondage de 2009, le taux de satisfaction se situe à 89 pour cent pour le niveau global de service, ce qui témoigne de la reconnaissance de nos normes élevées.

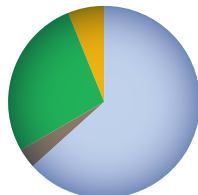
En outre, dans un sondage comparatif réalisé par CEM Benchmarking Inc. et utilisant des données de 2008, nous avons reçu une cote de 91 sur 100 pour la qualité du service aux employeurs, par rapport à une cote médiane de 68 pour les autres régimes de retraite.

Tout en continuant d'offrir des services hors pair, OMERS Pension Group continue de créer de nouveaux services et de nouvelles options à l'intention des participants au régime, et de s'adapter aux modifications liées à la réforme des retraites :

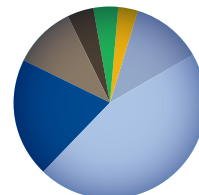
- L'application myOMERS a été lancée avec succès en décembre 2009. Elle offre un accès sécurisé aux renseignements personnels et aux relevés des participants, ainsi que des outils en ligne améliorés, comme le « Retirement Income Estimator » et le « Buy-back Estimator ».
- Un nouveau plan de versements plus flexible pour les rachats a été mis en place afin de permettre aux participants admissibles d'acheter du service et d'augmenter leurs prestations du régime grâce à une option de versement mensuel par prélèvement automatique.

**GRAPHIQUE A –
PROFIL DES PARTICIPANTS**

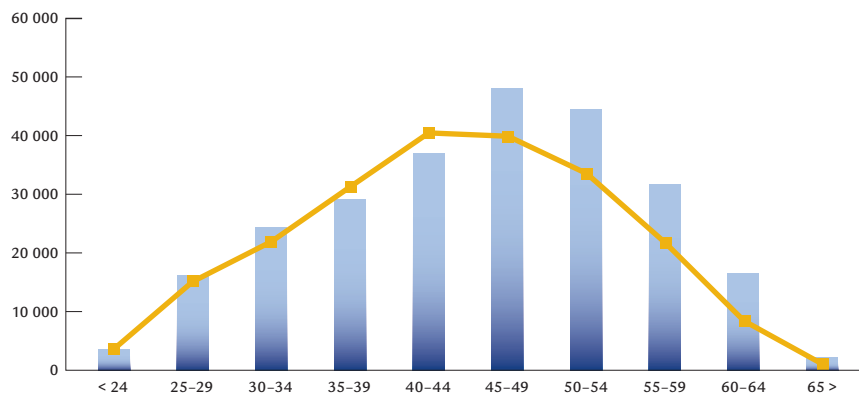
■ Participants actifs	254 411
■ Participants à rente différée	12 622
■ Retraités/survivants	109 504
■ Participants inactifs	23 540
Total	400 077

**GRAPHIQUE C –
AFFILIATION DES PARTICIPANTS**

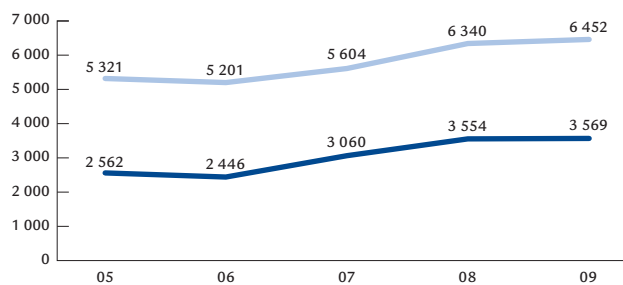
■ Syndicat canadien de la fonction publique	45,6 %
■ Dirigeant/non-syndiqué	20,2 %
■ Associations de policiers	10,4 %
■ Ontario Professional Fire Fighters Association	4,4 %
■ Fédération des enseignants-enseignantes des écoles secondaires de l'Ontario	4,2 %
■ Syndicat des employés de la Fonction publique de l'Ontario	3,5 %
■ Autres	11,7 %

**GRAPHIQUE B –
PARTICIPANTS ACTIFS PAR ÂGE**

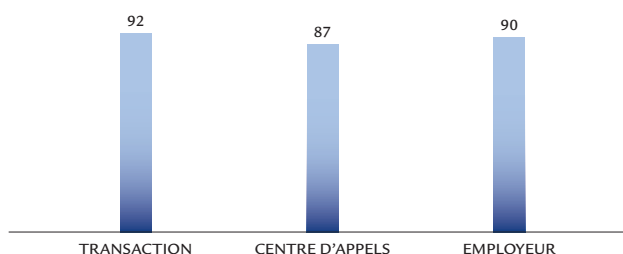
■ 2009
■ 2003

**GRAPHIQUE D –
NOMBRE DE DÉPARTS À LA RETRAITE**

■ Total des nouvelles rentes de retraite
■ Retraites anticipées

**GRAPHIQUE E –
SONDAGES SUR LA SATISFACTION**

Pourcentage des répondants qui ont attribué à OMERS une cote de 4 sur 5 ou de 5 sur 5 pour l'excellence du service



- L'analyse de rentabilité a été préparée pour une nouvelle option importante : les cotisations facultatives supplémentaires (« CFS »). Approuvées en principe par la SP en 2009, les CFS permettront aux participants de bénéficier du rendement du portefeuille diversifié de placements mondiaux de la SAO sur leur épargne-retraite personnelle, en plus de leur régime de retraite. Ce programme sera élaboré durant l'exercice 2010 et, à partir de janvier 2011, les participants qui le souhaitent pourront verser des cotisations supplémentaires et transférer leur épargne-retraite au programme de CFS de la SAO.
- En 2009, la réponse de la SAO à la Commission d'experts en régimes de retraite a été présentée au ministre des Finances. Également en 2009, Jennifer Brown, chef des services de retraites d'OMERS, a été nommée au Conseil consultatif des régimes et revenus de retraite (Ontario).
- Une fois que la réforme des retraites sera engagée, nous défendrons activement les intérêts d'OMERS pour veiller à ce que les participants et les employeurs ne soient pas lésés.
- En 2010, nous ajouterons une option d'achat de service effectué dans le secteur privé pour les participants qui s'inspire largement du plan de rachat de service lancé en 2009.

Dans les prochaines années, avec l'arrivée de la génération des baby-boomers à l'âge de la retraite, nous nous attendons à un regain d'intérêt pour les estimations de rentes de retraite et les achats de service. OMERS Pension Group continuera de consolider ses services essentiels et d'ajouter de nouvelles options en perfectionnant sa panoplie d'outils et de publications électroniques pour relever ces défis.

Soutien d'une gouvernance efficace du régime

Un régime de retraite efficacement gouverné garantit que nous pourrions tenir notre promesse aux participants en matière de retraite. Au cours de l'exercice 2009, OMERS Pension Group a continué d'apporter son entier soutien à la prise de décision du conseil de la SAO ainsi que de la SP.

En vertu de la Loi sur OMERS, la SP est responsable de la structure des régimes de retraite et de leurs taux de cotisation. Au cours de l'exercice 2009, OMERS Pension Group a mis en œuvre les modifications du régime approuvées par la SP, dont l'augmentation de la limite d'âge des participants actifs à 71 ans, le dépôt de l'évaluation actuarielle le 31 décembre 2008 et l'augmentation des taux de cotisation pour 2010 en réponse au déficit à long terme au 31 décembre 2008.

OMERS Pension Group a préparé une analyse détaillée de la capitalisation du régime, comprenant notamment des recommandations pour combler le déficit de capitalisation actuel. Ces recommandations font l'objet de discussions avec la SP. Pendant que la SAO s'attaque au problème de la capitalisation au cours des prochaines années, l'OMERS Pension Group continuera de fournir une analyse détaillée de la capitalisation du régime et des modifications proposées, et de répondre aux décisions de la SP.

À l'avenir, l'OMERS Pension Group s'efforcera de résoudre le problème de la capitalisation et de tirer parti des occasions de croissance qui se présentent en s'appuyant sur une solide plate-forme d'excellence du service. Nous resterons concentrés sur l'objectif prioritaire de la SAO – qui est de verser des rentes de retraite aux employés actifs et retraités de plus de 920 municipalités, conseils scolaires, bibliothèques, services de police et d'incendie et divers organismes dans la province de l'Ontario.

Les Caisses

Au 31 décembre 2009, l'actif net lié aux placements des Caisses s'élevait à 48 389 millions de dollars. Pour tenir la promesse en matière de retraite que nous avons faite à plus de 400 000 participants au régime principal d'OMERS, nous devons obtenir un taux de rendement annuel de 6,5 pour cent (soit un rendement réel de 4,25 pour cent plus le taux d'inflation prévu) sur les placements à long terme. Le rendement nécessaire est fixé par un actuaire indépendant dont les services sont retenus par le conseil de la SAO et repose sur la politique de répartition de l'actif établie par le conseil de la SAO.

La politique de répartition de l'actif à long terme consiste à investir 53 pour cent de l'actif sur les marchés publics et 47 pour cent sur les marchés privés. À la fin de 2009, les placements sur les marchés publics représentaient 60,9 pour cent de l'actif, tandis que nos placements sur les marchés privés représentaient 39,1 pour cent de l'actif. Les placements sur les marchés publics se composent principalement de titres productifs d'intérêts et d'actions de sociétés ouvertes. Les placements sur les marchés privés se composent principalement de biens immobiliers et en infrastructure, ainsi que d'actions de sociétés fermées.

Au moins une fois par an, le conseil de la SAO procède à un examen formel de l'objectif de placement et de la politique de répartition de l'actif en sollicitant les conseils de spécialistes actuariels, financiers et économiques sur l'évolution du passif, les hypothèses économiques et les attentes en matière de placements. L'objet de cet examen est de s'assurer que la valeur de l'actif investi, auquel s'ajoutent le revenu de placement et les cotisations nettes des employeurs et des participants au régime, correspond à la valeur actualisée des obligations au titre des prestations constituées sur plusieurs décennies pendant lesquelles les marchés traverseront de nombreux cycles positifs et négatifs.

Le conseil de la SAO a confié la responsabilité de réaliser le rendement nécessaire et d'effectuer la répartition de l'actif entre marchés privés et marchés publics approuvée par le conseil de la SAO à l'équipe de direction de la SAO. La direction a élaboré un plan stratégique global quinquennal approuvé par le conseil qui a, entre autres, pour mission de constituer un excédent de patrimoine pour le régime dépassant l'objectif de placement à long terme. Le conseil de la SAO est tenu au courant des progrès des initiatives du plan stratégique à l'occasion de chaque réunion ordinaire du conseil et un examen approfondi est effectué lors de la séance de planification stratégique annuelle.

Stratégie de placement

Notre stratégie de placement repose sur deux piliers : la prise de participations directes dans des sociétés ouvertes et fermées; et la gestion active de ces participations de manière à atténuer le risque et à optimiser le rendement à long terme.

Le conseil de la SAO est convaincu que la gestion active des placements produit des rendements corrigés du risque supérieurs aux rendements obtenus par une gestion passive. Pour la SAO, cette stratégie s'appuie sur plusieurs démarches : trouver des placements en effectuant nos propres recherches; acheter des biens à des prix optimisant la valeur à long terme et garantissant des rentrées de fonds stables et substantielles; établir des relations avec des partenaires commerciaux et des investisseurs institutionnels partageant nos convictions et nos objectifs; structurer les participations dans des sociétés fermées au moyen de montages innovants et réglementaires; financer ces placements au moyen de prêts à forfait ou faire appel aux compétences de trésorerie de la SAO pour financer les placements par des prêts à forfait en profitant de la notation « AAA » de la SAO; et gérer tous les placements de manière à minimiser le risque et à optimiser les rendements.

Afin d'atténuer le risque et d'optimiser les rendements, la direction doit diversifier ses placements par catégorie d'actif, secteur d'activité et marché géographique. Environ 66 pour cent des placements de la SAO se trouvent actuellement au Canada. La valeur du capital investi dans des sociétés cotées en bourse au Canada représente moins de trois pour cent de la capitalisation boursière mondiale. Bien que le Canada continue d'offrir des occasions exceptionnelles de placement à long terme, le principe de prudence et les pratiques de gestion du risque connexes nous obligent à diversifier nos placements dans des économies présentant des profils de croissance différents.

Cette démarche est facile à mettre en œuvre dans le cas des placements sur les marchés publics du fait de leur liquidité et de la facilité des opérations sur les marchés organisés. Au cours de l'exercice, la SAO s'est dotée de moyens plus importants visant à faciliter la recherche de placements en actions et les opérations directes et actives à l'échelle mondiale.

Le défi de la diversification s'avère différent et potentiellement plus complexe dans le cas des placements sur les marchés privés. Les relations avec les investisseurs, les propriétaires d'entreprises et les gouvernements sont primordiales pour comprendre les marchés et trouver des placements adéquats. En général, les placements sur les marchés privés nécessitent une importante infusion de capitaux en une seule fois, sont difficiles à négocier et doivent être conservés pendant plusieurs années. Les études confirment que la taille est un facteur déterminant pour obtenir des rendements corrigés du risque supérieurs (du fait des économies d'échelle), garantir la concentration d'expertise requise au niveau de l'exploitation et améliorer l'efficacité de la gouvernance.

L'acquisition de placements de grande envergure sur les marchés privés peut aller jusqu'à 500 millions de dollars pour les actions de sociétés fermées et de 3 à 10 milliards de dollars pour les portefeuilles de biens immobiliers commerciaux et les biens en infrastructure. En règle générale, la Caisse ne s'engage pas seule dans des placements aussi importants, conformément à sa politique en matière de gestion du risque. C'est pourquoi l'un de nos objectifs stratégiques consiste à nous associer à d'autres investisseurs désireux d'apporter leur capital. La SAO a mis en place une équipe de spécialistes expérimentée qui possède plusieurs décennies d'expérience dans la formation de consortiums d'investisseurs, que ce soit à titre d'actionnaire majoritaire ou de simple partenaire. La SAO possède également les compétences en négociation pour effectuer les contrôles préalables et exercer son influence dans des biens et des sociétés au nom de la Caisse et de ses coinvestisseurs.

Structure de gestion des placements d'OMERS

La SAO bénéficie aujourd'hui d'une structure de gestion des placements étoffée qui s'appuie sur des équipes de professionnels entièrement dévoués à la gestion de catégories et de sous-catégories d'actif déterminées. OMERS Capital Markets gère tous les placements sur les marchés publics tandis que le Groupe immobilier Oxford, OMERS Private Equity et Borealis Infrastructure s'occupent de la gestion des placements sur les marchés privés. Ces entités sont décrites en détail aux pages 42 – 53 du présent rapport annuel.

De plus, trois entités internes liées aux placements, OMERS Strategic Investments, OMERS Investment Management Inc. et OMERS Finance Trust soutiennent les activités des entités de placement proprement dites.

OMERS Strategic Investments

Créée en 2008, OMERS Strategic Investments est chargée de promouvoir le capital intellectuel dans toutes les entités de placement sous la bannière OMERS Worldwide. Son mandat est décrit à la page 54 du présent rapport annuel.

OMERS Investment Management Inc.

OMERS Investment Management Inc. a été créée en 2009 en réponse à la loi autorisant la SAO à offrir des services de gestion des placements par le biais d'une filiale autorisée à un large éventail de clients admissibles aussi bien au Canada qu'à l'étranger, parmi lesquels des caisses de retraite des secteurs public et privé; des gouvernements et leurs organismes; des collèges, des universités et leurs fondations; et des organismes de bienfaisance enregistrés. OMERS Investment Management Inc. a demandé les autorisations nécessaires pour fournir des services de gestion aux clients admissibles.

OMERS Finance Trust

À partir de 2010, OMERS Finance Trust répondra aux besoins de refinancement de la dette des marchés publics en utilisant avec prudence l'effet de levier d'endettement et en portant la marque « OMERS » sur les marchés financiers. Les titres de créance garantis actuellement émis par la SAO ont reçu la notation « AAA » de deux agences d'évaluation du crédit.

Les Caisses

OMERS Capital Markets



OMERS Capital Markets gère les placements sur les marchés publics, qui comprennent des placements au Canada et à l'étranger en obligations, autres titres productifs d'intérêts et actions de sociétés ouvertes. Ces placements sont souvent effectués en association avec divers instruments financiers dérivés.

Comme cela est décrit à la page 25 du présent rapport annuel, après la chute spectaculaire des marchés en 2008, la SAO a mis en œuvre une stratégie de protection du capital afin d'atténuer le risque pour la Caisse d'un nouveau repli du marché. Cette stratégie nous a permis de réduire considérablement le risque en 2009, en diminuant nos placements sur les marchés boursiers, aussi bien au Canada qu'à l'étranger. Bien que le portefeuille ait profité de l'embellie des marchés boursiers en 2009, les actions canadiennes et étrangères ont affiché un taux de rendement total inférieur à leurs indices de référence respectifs pour l'exercice. Le rendement des actions en 2009 a malgré tout dépassé l'objectif de rendement fixé au début de l'exercice.

La reprise des marchés boursiers au cours des trois derniers trimestres de 2009 nous a permis de récupérer la majeure partie des pertes subies en 2008 et au premier trimestre de 2009. Le rendement des placements sur les marchés publics effectués par OMERS Capital Markets, compte non tenu de l'effet des opérations de couverture de change, a été de 11,0 pour cent, comparativement à 13,5 pour cent pour l'indice de référence. En 2009, OMERS Capital Markets a enregistré un revenu de placement de 2 621 millions de dollars, comparativement à une perte nette de placement de 7 192 millions de dollars un an auparavant. Cette amélioration est attribuable principalement à l'augmentation des rendements des marchés boursiers canadiens et étrangers. En 2009, nos placements en actions de sociétés ouvertes canadiennes ont affiché un rendement de 34,0 pour cent comparativement à -33,7 pour cent en 2008, tandis que le rendement de nos placements en actions de sociétés ouvertes étrangères s'établissait à 7,3 pour cent, contre -25,7 pour cent en 2008.

Au 31 décembre 2009, l'actif net lié aux placements d'OMERS Capital Markets (placements productifs d'intérêts, obligations à rendement réel et actions de sociétés ouvertes) s'élevait à 30 686 millions de dollars, contre 28 763 millions de dollars à la fin de l'exercice 2008, soit une hausse de 1 923 millions de dollars. Cette hausse, attribuable en grande partie à la reprise des marchés boursiers mondiaux mentionnée plus haut, est contrebalancée en partie par le financement destiné aux placements sur les marchés privés.

Placements productifs d'intérêts

Les placements productifs d'intérêts produisent un rendement à faible risque pour compenser la plus grande volatilité des actions cotées en bourse et ils conviennent donc parfaitement aux régimes de retraite.

Les placements productifs d'intérêts, à l'exclusion des obligations à rendement réel, ont rapporté un revenu de 698 millions de dollars avant les frais de gestion des placements, ce qui représente une augmentation de 415 millions de dollars, ou 147 pour cent, par rapport à 2009. Sur ce total en 2009, 38 millions de dollars sont liés à des prêts hypothécaires gérés par OMERS Capital Markets au nom d'OMERS Strategic Investments. Le rendement des placements productifs d'intérêts, à l'exclusion des obligations à rendement réel, a été de 4,2 pour cent, contre 5,2 pour cent pour l'indice de référence et 7,1 pour cent un an auparavant. OMERS Capital Markets était sous-pondéré en placements productifs d'intérêts de qualité inférieure qui ont surpassé les placements productifs d'intérêts de qualité supérieure. C'est ce qui explique les faibles rendements du portefeuille de placements productifs d'intérêts par rapport à l'indice de référence. Les taux d'intérêt sont demeurés à des niveaux historiquement bas tout au long de l'année 2009, ce qui a entraîné des rendements inférieurs sur nos placements productifs d'intérêts par rapport à l'exercice précédent. Les obligations à rendement réel ont enregistré un revenu de 247 millions de dollars, soit une augmentation de 261 millions de dollars par rapport à 2008, ce qui représente un rendement de 14,3 pour cent, rendement légèrement inférieur à celui de l'indice de référence de 14,5 pour cent.

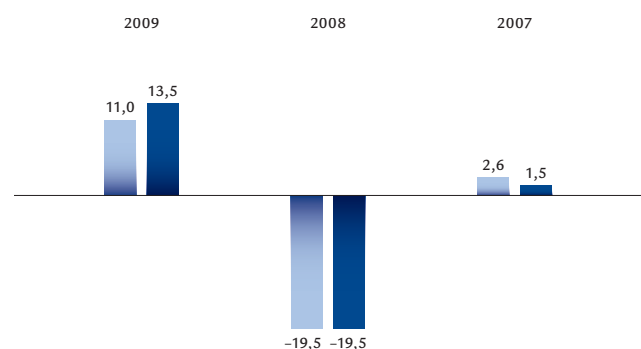
Au 31 décembre 2009, les placements productifs d'intérêts totalisaient 17 205 millions de dollars. Ils étaient constitués d'obligations du gouvernement fédéral, d'obligations provinciales, de prêts hypothécaires commerciaux, industriels et résidentiels multilogements, d'obligations d'État à rendement réel, d'obligations de sociétés de qualité institutionnelle, de titres de créance privés et de titres assimilables à des équivalents de trésorerie à court terme. Sur ce total, 10 299 millions de dollars étaient investis dans des obligations et débiteures, des prêts hypothécaires, des titres de créance privés et des titres du marché monétaire et autres placements à court terme, 650 millions de dollars dans des prêts hypothécaires gérés par OMERS Capital Markets au nom d'OMERS Strategic Investments et 1 982 millions de dollars dans des obligations à rendement réel. De plus, 1 869 millions de dollars représentaient des actifs cédés en garantie dans le cadre de programmes d'achat d'instruments dérivés qui permettent une exposition aux marchés boursiers et 2 405 millions de dollars correspondaient à des garanties en trésorerie reçues dans le cadre d'opérations de prêts de titres et à des montants en espèces affectés à d'autres catégories d'actif. Au 31 décembre 2009, les principaux placements productifs d'intérêts détenus par OMERS Capital Markets étaient des titres productifs d'intérêts du gouvernement du Canada.

RENDEMENTS ET INDICES DE RÉFÉRENCE

Le rendement global des placements d'OMERS Capital Markets en 2009 était de 11,0 %. Ce rendement est inférieur à celui de l'indice de référence de 13,5 % et s'explique par l'adoption d'une stratégie de protection du capital après l'effondrement des marchés boursiers mondiaux en 2008. Cette stratégie a été poursuivie tout au long de 2009.

(en pourcentage)

- Taux de rendement
- Indice de référence



	2009		2008	
	Taux de rendement	Indice de référence	Taux de rendement	Indice de référence
Placements productifs d'intérêts	4,2 %	5,2 %	7,1 %	6,2 %
Obligations à rendement réel	14,3 %	14,5 %	0,3 %	0,4 %
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	34,0 %	35,1 %	-33,7 %	-33,0 %
Actions de sociétés ouvertes étrangères	7,3 %	14,2 %	-25,7 %	-26,4 %

Actions de sociétés ouvertes

Au 31 décembre 2009, le régime avait 6 272 millions de dollars investis en actions de sociétés ouvertes canadiennes et 7 859 millions de dollars en actions de sociétés ouvertes étrangères, comprenant à la fois des portefeuilles à gestion active et à gestion quantitative sans dérivés. Les placements en actions de sociétés ouvertes étrangères comprennent un actif de 763 millions de dollars dans le cadre de stratégies de rendement absolu et d'autres stratégies de fonds spéculatifs. Les placements en actions de sociétés ouvertes de 16 541 millions de dollars comprennent aussi 2 000 millions de dollars correspondant à la valeur de marché des actifs non liés aux actions couvrant les dérivés sur actions et à l'affectation nette de 410 millions de dollars de trésorerie et de placements à court terme et éléments d'actif liés aux placements, moins les éléments de passif liés aux placements. Voici les principaux placements en actions de sociétés ouvertes d'OMERS Capital Markets :

- Suncor Énergie Inc.
- La Banque Toronto-Dominion
- Banque royale du Canada
- Société Financière Manuvie
- Société aurifère Barrick

Les placements en actions de sociétés ouvertes ont produit des revenus de 1 817 millions de dollars avant les frais de gestion des placements, dont 1 629 millions de dollars provenaient du marché canadien et 188 millions de dollars, des marchés étrangers. Les placements en actions de sociétés ouvertes canadiennes et en instruments dérivés sur actions canadiennes ont affiché un rendement de 34,0 pour cent pour l'exercice, contre un rendement de 35,1 pour cent pour l'indice de référence et un rendement de -33,7 pour cent en 2008. Les placements en actions de sociétés ouvertes étrangères et en instruments dérivés sur actions étrangères ont rapporté un rendement de 7,3 pour cent en 2009, contre 14,2 pour cent pour l'indice de référence et un rendement de -25,7 pour cent en 2008. Le rendement des actions de sociétés ouvertes étrangères a pâti de l'appréciation du dollar canadien par rapport aux principales devises, dont le yen, l'euro, la livre sterling et le dollar américain. Ces devises représentent environ 86 pour cent de nos placements en devises, compte non tenu des effets de la couverture du risque de change. L'augmentation par rapport à l'exercice précédent est attribuable principalement à des rendements sensiblement plus élevés sur les marchés boursiers canadiens et étrangers.

Portefeuilles d'actions à gestion active

La valeur totale du portefeuille d'actions canadiennes à gestion active était de 5 673 millions de dollars en 2009, contre 5 334 millions de dollars en 2008.

Les spécialistes en placement d'OMERS Capital Markets sont des investisseurs axés sur le long terme qui achètent les titres de sociétés bien gérées et rentables. Ils choisissent, par exemple, des entreprises dont la valeur devrait s'apprécier par suite d'acquisitions synergiques ou qui ont un avantage concurrentiel dans leur secteur. Dans le cadre des directives de répartition de l'actif approuvées, nos spécialistes en placement peuvent aussi profiter des occasions à court terme permettant d'accroître la valeur ajoutée du portefeuille.

Les actions de sociétés américaines peuvent représenter jusqu'à 10 pour cent de notre portefeuille d'actions canadiennes à grande capitalisation à gestion active. Cela nous permet d'acquérir des titres de sociétés appartenant à des secteurs économiques sous-représentés au Canada, comme les sociétés pharmaceutiques.

Dans le cadre de nos placements en actions canadiennes à gestion active, nous gérons des portefeuilles distincts qui assument un mandat plus spécifique afin d'améliorer le rendement global des placements. La nature de ces portefeuilles (degré de concentration et capitalisation boursière moins importantes) entraîne un risque accru, risque que nous pensons cependant justifié compte tenu de nos attentes de rendement amélioré à long terme. Ces portefeuilles sont notamment :

- le Canadian Focus Equity Fund, qui affichait un actif de 1 673 millions de dollars au 31 décembre 2009. Ce fonds investit dans un groupe sélectionné de 35 sociétés qui ont le potentiel de rapporter des rendements à long terme au-dessus de la moyenne;
- le Canadian Small Cap Equity Portfolio, qui affichait un actif de 230 millions de dollars au 31 décembre 2009. Ce fonds investit dans des entreprises à faible capitalisation cotées en bourse ayant un profil de croissance prometteur ainsi que des perspectives commerciales positives. Le risque accru lié à ce fonds est compensé par une attente de rendement supplémentaire en raison du potentiel de croissance supérieur des sociétés à petite capitalisation.

Le fait de participer aux diverses économies mondiales accroît la diversification de notre portefeuille et réduit le risque global. En 2009, nous avons investi activement 7 859 millions de dollars dans des titres de sociétés établies hors du Canada, y compris aux États-Unis, en Europe, en Extrême-Orient, au Royaume-Uni et dans les marchés émergents, comme le montre le tableau ci-dessous :

(en millions de dollars)	2009		2008	
	Avoirs	(%)	Avoirs	(%)
États-Unis	3 422 \$	44 %	3 725 \$	43 %
Europe	1 057	13 %	1 964	23 %
Extrême-Orient	1 382	18 %	1 482	17 %
Royaume-Uni	706	9 %	763	9 %
Marchés émergents	1 292	16 %	719	8 %
	7 859 \$	100 %	8 653 \$	100 %

Comme cela est décrit à la page 21 du présent rapport annuel, notre stratégie de placement à long terme consiste à accroître la gestion active et directe de nos placements. La mise en œuvre de cette stratégie est bien avancée. OMERS Capital Markets met à profit la force de notre équipe de spécialistes en placement et nos excellents systèmes informatiques pour gérer une plus grande partie de nos placements en actions étrangères à l'interne. Cela nous permettra de mieux contrôler nos placements étrangers, de réaliser des rendements supérieurs à ceux obtenus par la gestion passive et, nous l'espérons, de réduire considérablement les coûts liés à la détention de ces placements. Dans le cadre de cette stratégie, 2 400 millions de dollars de placements en actions de sociétés ouvertes ont été rapatriés et gérés à l'interne en 2009. Cela représente 30,5 pour cent de nos titres étrangers et nous a permis d'augmenter l'actif lié aux placements gérés à l'interne à plus de 80 pour cent de l'actif total d'OMERS Capital Markets au 31 décembre 2009, contre environ 70 pour cent au 31 décembre 2008.

Portefeuilles d'actions à gestion quantitative

Nos spécialistes en placement obtiennent un rendement plus élevé et moins volatil à partir des indices du marché en ayant recours à des stratégies de gestion active à faible risque, notamment l'utilisation de swaps sur indice boursier, les opérations d'arbitrage et l'anticipation des variations dans la composition des indices. À l'aide de l'analyse technique et de la modélisation mathématique, nous appliquons ces stratégies, dites de gestion quantitative. Nous avons investi 599 millions de dollars dans des portefeuilles visant à reproduire l'indice composé S&P/TSX et d'autres indices.

Instruments financiers dérivés

Dans le but de gérer le risque et d'accroître les rendements, nous concluons des contrats dérivés standardisés d'usage courant dans le secteur. Ces contrats, utilisés en combinaison avec d'autres placements, constituent un moyen économique d'améliorer le rendement en atténuant les risques non compensés et d'assouplir la composition de l'actif. Les instruments dérivés nous permettent également de rééquilibrer rapidement la composition d'ensemble de l'actif, ou la composition d'une catégorie d'actif, pour nous adapter aux fluctuations du marché. Au 31 décembre 2009, nous détenions des dérivés ayant une valeur notionnelle de 18 229 millions de dollars, y compris des contrats de change à terme de 12 814 millions de dollars.

Dérivés de taux d'intérêt

Nous recourons à des dérivés de taux d'intérêt pour améliorer le rendement des placements et gérer la durée de nos placements productifs d'intérêts et de nos placements en titres à taux d'intérêt fixe et variable. À la fin de 2009, nous détenions des dérivés de taux d'intérêt ayant une valeur notionnelle de 2 656 millions de dollars.

Dérivés d'actions

Nous recourons à des contrats dérivés pour reproduire le rendement d'indices boursiers canadiens et étrangers. Cette exposition aux indices des principaux marchés boursiers est réalisée principalement par le recours à des contrats à terme sur actions et des swaps d'indice boursier, et complète le portefeuille d'actions canadiennes et les portefeuilles d'actions étrangères gérés par des spécialistes internes et externes. Au 31 décembre 2009, nous avions une exposition aux dérivés d'actions de sociétés ouvertes de 2 759 millions de dollars représentant la valeur notionnelle suivante :

- des portefeuilles de dérivés d'une valeur de 305 millions de dollars offrant une exposition à l'indice composé S&P/TSX, à l'indice S&P/TSX 60 et à d'autres indices;
- des portefeuilles de dérivés d'une valeur de 1 472 millions de dollars offrant une exposition à l'indice S&P 500;
- divers portefeuilles de dérivés d'une valeur totale de 982 millions de dollars offrant une exposition diversifiée aux principaux indices boursiers du monde entier.

Dérivés de change

Nous recourons à des contrats de change à terme pour gérer le risque de change lié aux devises autres que le dollar canadien et effectuer activement des opérations de change qui rapportent. Au 31 décembre 2009, 16 414 millions de dollars, soit 34 pour cent de notre actif net lié aux placements, étaient exposés au risque de change avant la gestion des positions de change. Notre principale stratégie de gestion des positions de change couvre environ 50 pour cent du risque lié à 14 devises importantes, ce qui réduit leur volatilité par rapport au dollar canadien. Par ailleurs, pour les placements sur les marchés privés étrangers, nous couvrons le risque lié aux devises jusqu'à 100 pour cent. Nos programmes de gestion des positions de change ont engendré un gain de 461 millions de dollars provenant de notre programme d'overlay de gestion passive du risque de change et 736 millions de dollars des opérations de couverture du risque de change de placements sur les marchés privés, pour un total de 1 197 millions de dollars, comparativement à une perte totale de 2 045 millions de dollars en 2008, dont 1 354 millions de dollars de notre programme d'overlay de gestion passive du risque de change et 691 millions de dollars des opérations de couverture du risque de change de placements sur les marchés privés. Ce résultat s'explique principalement par l'appréciation du dollar canadien par rapport aux principales devises en 2009 comparativement à la dépréciation du dollar canadien vis-à-vis de ces devises en 2008. Depuis sa mise en œuvre en 2001, notre programme de couverture du risque de change a produit un revenu total de 1 426 millions de dollars. Notre position de change nette après les résultats de notre programme de gestion des positions de change était de 6 173 millions de dollars au 31 décembre 2009. Notre position de change nette et brute se répartit comme l'indique le graphique ci-dessous.

Risque de crédit

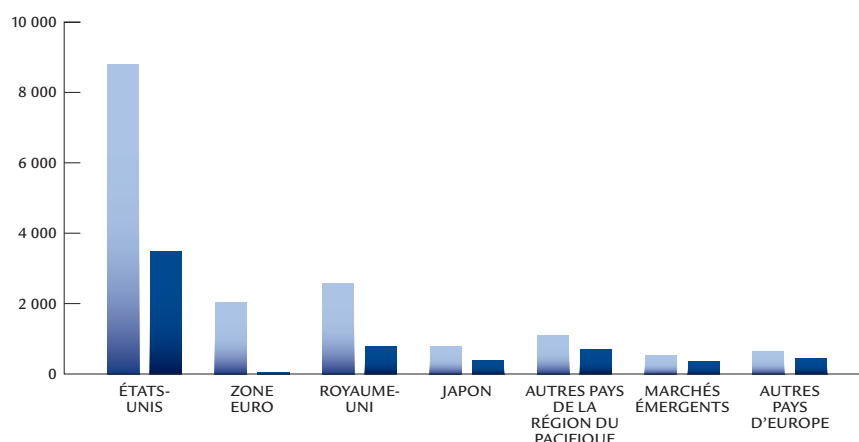
Dans le cas des dérivés, l'exposition au risque de crédit correspond au montant impayé à recevoir des contreparties. Nous suivons des politiques de gestion du risque prudentes, en limitant notre exposition au risque de crédit à moins de cinq pour cent de l'actif net total lié aux placements. Nous exigeons que toutes les contreparties aient une notation minimale de « A ». Au 31 décembre 2009, l'exposition au risque de crédit représentait 0,6 pour cent de l'actif net lié aux placements, soit 276 millions de dollars.

POSITION DE CHANGE NETTE ET BRUTE

au 31 décembre 2009

(en millions - équivalent en dollar canadien)

- Position de change brute
- Position de change nette



Les Caisses

OMERS Private Equity



OMERS Private Equity gère un portefeuille de placements en actions de sociétés fermées en effectuant des placements directs dans des sociétés individuelles et par le biais d'autres fonds.

OMERS Private Equity s'appuie sur une stratégie de placement active et directe, qui consiste à détenir un intérêt substantiel dans les placements afin d'influencer leur gestion. OMERS Private Equity entend tirer profit de sa réussite au Canada en recherchant des occasions de placement actif et direct dans le monde entier, et plus particulièrement en Europe et en Amérique du Nord. OMERS Private Equity continue de constituer un portefeuille de placements en actions de sociétés fermées diversifié par marché géographique et secteur d'activité.

La stratégie de placement d'OMERS Private Equity consiste à créer des partenariats valables avec des sociétés fermées en investissant directement ou indirectement, par le biais de fonds de capitaux propres internationaux. En ce qui concerne les placements actifs et directs, notre stratégie consiste à rechercher principalement des sociétés fermées bien gérées qui ont à la fois besoin de capitaux et d'un soutien stratégique pour développer leurs activités. Pour les fonds de capitaux propres, nous recherchons des partenaires s'appuyant sur une équipe de placement solide et réputée qui a démontré son savoir-faire pour élargir notre dimension internationale et la diversification de nos placements actifs et directs.

Nos placements actifs et directs bénéficient en général à des entreprises de taille moyenne, dans lesquelles notre investissement peut aller de 100 millions à 500 millions de dollars. Nous cibons des sociétés qui ont une marque forte, un modèle d'affaires solide, une équipe dirigeante de qualité partageant notre engagement à réussir et qui peuvent croître organiquement ou par le biais d'acquisitions. Nous avons un horizon de placement à long terme. Nous apportons les ressources combinées des entités de placement de la SAO et de notre réseau de partenariats internationaux afin d'aider ces sociétés à réaliser leurs objectifs. Notre rôle consiste non seulement à dialoguer avec la direction de nos sociétés en participant à des réunions régulières dans le but d'améliorer leur stratégie et leur efficacité opérationnelle, mais aussi à leur apporter des capitaux pour soutenir leurs initiatives de croissance.

Notre programme de placements dans des fonds consiste à prendre des engagements de placements en tant que commanditaire dans un nombre limité de fonds de capitaux propres de premier ordre gérés par des spécialistes en placement externes qui se sont montrés capables de surpasser constamment leurs pairs dans la sélection des sociétés dans lesquelles investir. Les autres facteurs importants que nous prenons en compte dans nos engagements sont la continuité, la qualité et la profondeur de l'équipe de gestion des placements, les capitaux engagés par l'équipe de gestion des placements, la compatibilité stratégique avec notre programme de placements et plus particulièrement, en quoi il sera utile à notre stratégie de placement direct. Les types d'engagements que nous prenons comprennent des rachats par emprunt, du capital-risque, des crédits mezzanine et des sociétés en difficulté. Par le passé, les rachats par emprunt ont représenté la majorité de nos engagements. Les placements dans des fonds individuels vont de 50 millions à 250 millions de dollars.

OMERS Private Equity a enregistré un revenu net de placement de 474 millions de dollars en 2009, comparativement à une perte nette de placement de 615 millions de dollars en 2008. Le rendement pour 2009 était de 13,9 pour cent, contre 6,7 pour cent pour l'indice de référence et -13,7 pour cent en 2008. Les rendements supérieurs en 2009 sont attribuables d'une part, à l'amélioration des résultats d'exploitation de la majorité de nos placements et d'autre part, à la reprise des marchés boursiers mondiaux qui a contribué à une hausse globale de la valeur de marché des placements.

Au cours de 2009, l'actif lié aux placements d'OMERS Private Equity est passé de 4 049 millions de dollars à 4 424 millions de dollars. Cette progression s'explique par une augmentation de la valeur comptable d'un certain nombre de placements de portefeuille et par le coût en capital de plusieurs nouveaux placements effectués en 2009. Parmi les principaux placements effectués en 2009, il convient de citer une prise de participation importante dans Public Mobile, un nouveau venu sur le marché canadien des télécommunications sans fil; l'acquisition de 100 pour cent de Cantest par Maxxam Analytics, afin de consolider la position de la société sur le marché de Colombie-Britannique; l'acquisition de Nordco, une importante société de conception et de fabrication de matériel d'entretien ferroviaire; et un placement dans Haymarket Financial, une nouvelle société de financement spécialisé au R.-U.

OMERS Private Equity possède des placements importants auprès de sociétés de capitaux propres prestigieuses, parmi lesquelles :

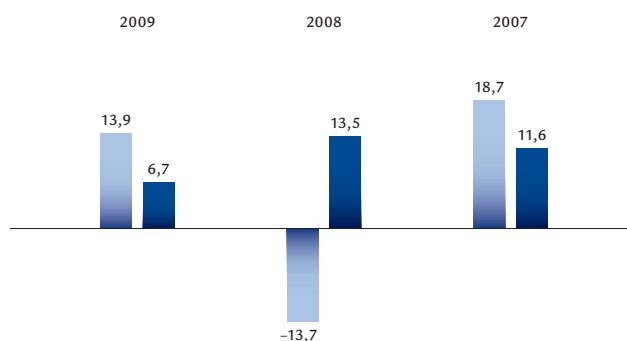
- APAX Partners
- Charterhouse Group
- Hellman and Friedman LLC
- Kohlberg Kravis Roberts & Co. (KKR)
- ONEX
- Performance VC
- Sagard Private Equity Partners
- Texas Pacific Group (TPG)
- TowerBrook
- Tricor Pacific Capital, Inc.

RENDEMENT ET INDICES DE RÉFÉRENCE

En 2009, le rendement d'OMERS Private Equity était de 13,9 %, contre 6,7 % pour l'indice de référence.

(en pourcentage)

- Taux de rendement
- Indice de référence



Les principaux placements actifs et directs d'OMERS Private Equity comprennent une participation dans les sociétés suivantes :

- **Affinia Group Inc.** – un important fabricant et fournisseur de pièces de rechange pour les voitures, les camions et les véhicules hors route. Sa vaste gamme de produits de freins, de filtres et de châssis est vendue en Amérique du Nord et du Sud, en Europe et en Asie;
- **Cari-All Inc.** – un chef de file de la fabrication et de la distribution de chariots d'épicerie en Amérique du Nord;
- **Cengage Learning** – solutions d'apprentissage personnalisées aux collèges, universités, enseignants, étudiants, bibliothèques, organismes gouvernementaux, entreprises et professionnels à travers le monde;
- **Constellation Software Inc.** – un chef de file international fournissant des logiciels et des services aux secteurs public et privé. La société acquiert, gère et crée des entreprises de logiciels verticaux qui offrent des solutions informatiques essentielles afin de combler les besoins spécifiques de ses clients;
- **Cookie Jar Group of Companies** – produit et diffuse des émissions non violentes de haute qualité et des suppléments éducatifs pour les enfants, les familles et les éducateurs à l'échelle mondiale;
- **Give and Go Prepared Foods Corp.** – une boulangerie industrielle de Toronto qui produit les Two-Bite Brownies^{MC}, les Cinnamon Crunchies^{MC}, des tartelettes au beurre et les Two-Bite Coffee Cakes^{MC}. Les produits de Give and Go sont vendus partout au Canada et aux États-Unis;
- **GolfTown** – le plus important détaillant de produits de golf au Canada. La société offre les principales marques du marché, des écoles de golf, des simulateurs de golf et des services du pro. GolfTown fournit également des services de logo sur l'habillement et de l'équipement pour les tournois et événements corporatifs;
- **Haymarket Financial LLP** – une société de financement indépendante offrant des produits de crédit ciblés aux entreprises et des services de gestion des placements aux clients institutionnels;
- **Marketwire** – un important fournisseur de services de presse qui dispose d'une des plus importantes plates-formes de distribution en Amérique du Nord. Établie à Toronto, Marketwire a des partenariats dans le monde entier pour la diffusion des nouvelles et possède des bureaux aux É.-U. et au R.-U.;
- **Maxxam Analytics** – le plus grand réseau de laboratoires d'analyse privés au Canada qui offre des services de tests diagnostiques au gouvernement et aux grandes entreprises œuvrant dans les domaines environnemental, médicolégal et génétique, et sur les marchés de l'alimentation, du pétrole et du gaz ainsi que dans le secteur de la santé;
- **Nelson Education** – le premier éditeur scolaire canadien, de l'école maternelle à l'université et au collège. Nelson offre des solutions pédagogiques personnalisées pour les principales disciplines (mathématiques, sciences et arts du langage);
- **Sitel Corporation** – un chef de file mondial en impartition du service à la clientèle et des services logistiques. Sitel compte plus de 65 000 associés dans 28 pays;
- **Nordco** – une importante société de conception et de fabrication de matériel d'entretien ferroviaire qui dessert les sociétés de transport ferroviaire, les systèmes de transport en commun, les entrepreneurs et les sociétés de location de matériel en Amérique du Nord;
- **Public Mobile** – un nouveau venu sur le marché sans-fil canadien.

Les Caisses

Borealis Infrastructure



Borealis Infrastructure (« Borealis ») s'occupe de la gestion des placements de la SAO en infrastructure et est un chef de file mondial dans le développement des placements en infrastructure comme catégorie d'actif pour les investisseurs institutionnels. Borealis a des antécédents démontrés dans la recherche, l'investissement et la gestion des placements en infrastructure dans le monde entier, et a produit de solides rendements surpassant son indice de référence au cours des cinq dernières années.

Les placements en infrastructure supposent en général des investissements directs dans des biens sensibles à l'inflation qui sont essentiels à la prospérité économique à long terme des sociétés industrielles modernes. Certains placements en infrastructure sont assujettis à la réglementation des tarifs ou des niveaux de service ou des deux. Ces placements, qui nécessitent en général l'engagement de capitaux pour 15 à 20 ans au moins, produisent habituellement des rentrées de fonds annuelles stables; ils sont donc parfaitement compatibles avec nos obligations à long terme au titre des prestations de retraite. Depuis la création de Borealis en 1999, nous sommes devenus un important investisseur du secteur de l'infrastructure. Notre actif comprend des participations majoritaires ou minoritaires avec d'autres investisseurs pouvant être des caisses de retraite, des sociétés ou des gouvernements.

Les placements de Borealis ont produit un revenu net de placement de 731 millions de dollars en 2009, contre 596 millions de dollars un an auparavant. Compte tenu du revenu des placements avant les frais de gestion des placements et de la composition de l'actif de Borealis, le rendement a été de 10,9 pour cent en 2009, contre 9,0 pour cent pour l'indice de référence et 11,5 pour cent en 2008. Le rendement solide et stable des placements en infrastructure de Borealis au cours des trois dernières années, en particulier sur fond de chute prononcée des marchés boursiers mondiaux, illustre parfaitement la réussite de notre stratégie qui consiste à affecter une part importante du portefeuille de placements du régime à des placements en infrastructure.

Les placements bruts de Borealis, soit 12 117 millions de dollars, sont en partie financés par des créances garanties et du papier commercial à hauteur de 4 942 millions de dollars. Les intérêts débiteurs pour l'exercice se sont élevés à 212 millions de dollars. Borealis continue de financer une partie de ses placements par le biais de son programme de papier commercial lancé en décembre 2008.

Au cours de l'exercice 2009, l'actif lié aux placements en infrastructure est resté à peu près au même niveau qu'en 2008. Bien que nous n'ayons pas effectué de nouvelles acquisitions importantes en 2009, nous avons consenti des investissements complémentaires substantiels dans la centrale nucléaire de Bruce Power au nord-ouest de Toronto, en Ontario. La centrale Bruce Power opère actuellement dans le cadre d'une entente conclue avec l'Office de l'électricité de l'Ontario en vue du redémarrage et de la remise en état de deux de ses huit réacteurs. Lorsque le programme sera terminé, Bruce Power devrait fournir environ 25 pour cent de l'électricité de la province, contre 20 pour cent aujourd'hui. Par ailleurs, Borealis a également augmenté sa participation dans le Detroit River Tunnel de 50 pour cent à 83,5 pour cent.

Les autres principaux placements effectués au cours des exercices précédents comprennent une participation dans :

- **Teranet** – le seul fournisseur d'accès au Système d'enregistrement immobilier électronique pour la province de l'Ontario; Teranet fournit des renseignements et des services électroniques à près de 80 000 clients dans les domaines juridique, immobilier, financier et de la santé;
- **Oncor** – une importante société qui exploite le plus vaste système de distribution et de transport d'électricité au Texas;

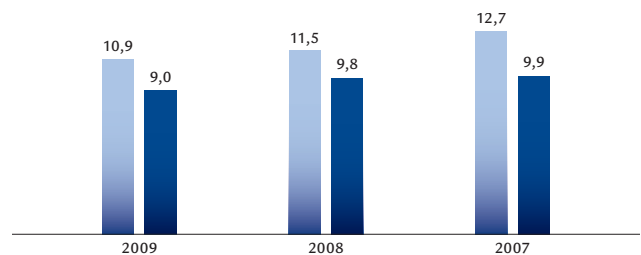
- **Associated British Ports** – le plus important exploitant portuaire du Royaume-Uni qui possède 21 ports et assure la manutention d'environ 25 pour cent de toutes les marchandises du trafic maritime entrant et sortant du Royaume-Uni;
- **Scotia Gas Networks** – qui exploite les réseaux de distribution de gaz d'Écosse et du sud de l'Angleterre, soit environ 73 000 km de gazoducs desservant approximativement 5,6 millions de clients;
- **LifeLabs** – le plus important fournisseur de services de laboratoire du Canada qui fournit chaque année plus de 50 millions d'analyses diagnostiques à plus de 10 millions de patients et à près de 20 000 médecins;
- **Express Pipeline** – un réseau d'oléoducs qui achemine du pétrole brut de l'Alberta vers les États-Unis et dessert des raffineries dans six États de l'Ouest et du Midwest américain;
- **Detroit River Tunnel** – l'un des plus importants couloirs commerciaux du monde;
- **Enwave Energy Corporation** – société propriétaire du plus important service de refroidissement par les eaux profondes d'un lac au monde, qui fournit de la chaleur et de la climatisation propres à des bureaux du centre-ville de Toronto;
- **Le Pont de la Confédération** – qui relie l'Île-du-Prince-Édouard au Nouveau-Brunswick, dans le cadre d'un accord de concession avec le gouvernement fédéral jusqu'en 2032;
- **Ciel Satellite** – qui offre, à titre de grossiste, des canaux de satellite au marché nord-américain.

RENDEMENT ET INDICE DE RÉFÉRENCE

En 2009, le rendement global des placements en infrastructure a été de 10,9 %, contre 9,0 % pour l'indice de référence.

(en pourcentage)

- Taux de rendement
- Indice de référence



Les Caisses

Groupe immobilier Oxford



Le Groupe immobilier Oxford (« Oxford ») est l'une des plus importantes sociétés de placements immobiliers commerciaux et de gestion de biens immobiliers en Amérique du Nord. Au 31 décembre 2009, Oxford supervise et gère environ 18 milliards de dollars de biens immobiliers pour son propre compte et pour le compte de ses copropriétaires et partenaires d'investissement.

Le but d'Oxford consiste à bâtir une entreprise d'envergure mondiale dans le secteur des placements immobiliers, en fournissant au régime des rendements corrigés du risque supérieurs et des rentrées de fonds sûres, continues et en constante augmentation. La stratégie d'Oxford met l'accent sur la propriété et la gestion active de biens immobiliers importants, diversifiés par type de biens, marché géographique, relations stratégiques et profil de risque-rendement. Un portefeuille immobilier diversifié de cette nature produit des rentrées de fonds fiables, ce qui nous aide à faire face à nos obligations, actuelles et futures, au titre des prestations. De plus, les biens immobiliers activement gérés s'apprécient généralement au fil du temps au rythme de l'inflation, compensant ainsi en partie le risque d'inflation lié au passif au titre du régime.

Le revenu d'exploitation d'Oxford a légèrement reculé, de 533 millions de dollars en 2008 à 510 millions de dollars en 2009, principalement en raison de la baisse du revenu d'exploitation net des secteurs commercial, hôtelier et industriel occasionnée par une baisse des taux d'occupation. Le revenu net de placement a chuté, passant de 431 millions de dollars en 2008 à 127 millions de dollars en 2009. Cette chute s'explique en grande partie par des ajustements à la baisse des valorisations des biens immobiliers de 312 millions de dollars et par une perte au prix de marché de 70 millions de dollars sur des créances. Le prolongement de la crise financière mondiale et le ralentissement de l'activité dans certains secteurs de l'économie ont entraîné une baisse des valeurs de marché des biens immobiliers, en particulier dans le portefeuille d'immeubles de bureaux de Calgary, les hôtels et les biens étrangers, qui s'est traduite par un recul du rendement global des placements en biens immobiliers à 1,3 pour cent en 2009, comparativement à un rendement de 6,7 pour cent pour l'indice de référence et à un rendement de 6,0 pour cent en 2008.

L'actif total des biens immobiliers d'Oxford a été évalué à 11 975 millions de dollars au 31 décembre 2009. L'actif géré total, qui s'élevait à 18 milliards de dollars au 31 décembre 2009, passera à 16 milliards de dollars le 1^{er} janvier 2010 en raison de la fin d'une entente de gestion d'actifs.

Le portefeuille de biens immobiliers d'Oxford est financé en partie par des emprunts hypothécaires, des débentures, du papier commercial et d'autres titres de créance totalisant 4 518 millions de dollars. Ce montant s'est accru de 620 millions de dollars en 2008, principalement en raison de l'émission de nouvelles débentures totalisant 350 millions de dollars et d'une augmentation de 204 millions de dollars du papier commercial arrivant à échéance.

Au 31 décembre 2009, notre portefeuille de placements directs était composé de 108 biens immobiliers situés principalement au Canada, au R.-U. et aux É.-U., ayant une superficie locative totale de 46,9 millions de pieds carrés et comptant plus de 2 929 chambres d'hôtel et 20 410 logements. Le tableau qui suit présente la composition du portefeuille.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS IMMOBILIERS DIRECTS

	Pourcentage du portefeuille à la valeur de marché
Bureaux	43 %
Commerce de détail	26 %
Hôtels et centres de villégiature	13 %
Immeubles résidentiels	9 %
Biens en cours d'aménagement	5 %
Immeubles industriels	4 %
	100 %

À l'exception d'un bien situé au R.-U., le portefeuille d'immeubles de bureaux d'Oxford est diversifié géographiquement dans six grands marchés urbains du Canada : Toronto, Vancouver, Calgary, Edmonton, Ottawa et Montréal. Il est concentré principalement dans la Région du Grand Toronto (approximativement 58 pour cent de la valeur de marché du portefeuille d'immeubles de bureaux). Les plus importants sont

- TD Canada Trust Tower, Royal Bank Plaza et le complexe Richmond-Adelaide à Toronto;
- Centennial Place, Bow Valley Square et Canterra Tower à Calgary;
- Watermark Place, un immeuble de catégorie « AAA » de 525 000 pieds carrés situé à Londres, qui a été aménagé et loué au cours de l'exercice.

Le portefeuille de commerce de détail comprend 18 biens immobiliers, principalement des centres commerciaux superrégionaux et régionaux, d'une superficie totale de 17,7 millions de pieds carrés. Ils sont situés aux États-Unis et dans tout le Canada, surtout dans la Région du Grand Toronto. Parmi les plus importants, citons :

- une participation de 50 pour cent dans le centre commercial Yorkdale, le centre commercial Square One et le Scarborough Town Centre dans la Région du Grand Toronto;
- le Kingsway Garden Mall à Edmonton;
- des centres commerciaux régionaux aux États-Unis.

Dans le cadre de la stratégie de placement à l'échelle mondiale d'Oxford, nous cherchons activement à accroître la composante internationale de nos placements immobiliers directs, ce qui nous permettra de diversifier notre portefeuille et d'améliorer le rendement. Au 31 décembre 2009, environ 90 pour cent du portefeuille de placements immobiliers directs d'Oxford à la valeur de marché étaient investis au Canada et les 10 pour cent restants étaient investis pour l'essentiel aux États-Unis, en Allemagne et au Royaume-Uni.

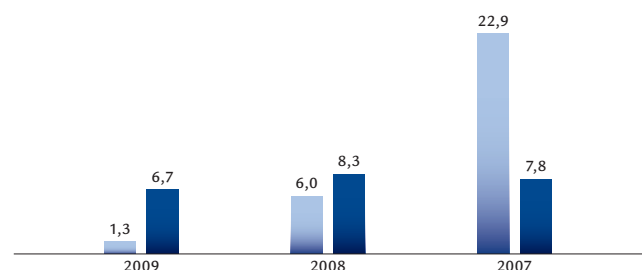
Oxford détient et gère aussi un portefeuille de placements indirects d'une valeur de 342 millions de dollars au 31 décembre 2009, contre 528 millions de dollars au 31 décembre 2008, soit une baisse de 186 millions de dollars due principalement à la vente de certains placements indirects.

RENDEMENT ET INDICE DE RÉFÉRENCE

En 2009, le rendement global des placements en biens immobiliers a été de 1,3 %, contre 6,7 % pour l'indice de référence.

(en pourcentage)

- Rendement
- Indice de référence



Les Caisses

OMERS Strategic Investments



OMERS Strategic Investments (« OSI ») a été créée à la fin de 2008 avec un vaste mandat stratégique. OSI établit des relations stratégiques à long terme avec des investisseurs institutionnels partageant nos convictions et nos objectifs afin de former des alliances stratégiques qui faciliteront l'accès de la SAO à de nouvelles sources de capital.

Ces nouvelles sources de capital permettront à la SAO d'acquérir des biens de grande envergure sur les marchés privés partout dans le monde. OSI est également chargée de promouvoir le capital intellectuel dans toutes les entités de placement sous la bannière OMERS Worldwide et d'assurer la présence de la SAO sur les marchés mondiaux ainsi qu'une connaissance approfondie de ces marchés en s'appuyant sur des relations commerciales et sur le réseau de bureaux régionaux d'OMERS Worldwide.

OSI gère par ailleurs activement des plates-formes de placement à valeur ajoutée qui visent à améliorer notre capacité de créer des occasions de placement intéressantes et d'établir des relations commerciales à l'échelle mondiale dont profiteront toutes les entités de placement.

En 2009, OSI possédait 1 352 millions de dollars d'actif lié aux placements et a affiché une perte nette de placement de 37 millions de dollars et un rendement de -1,2 % en 2009, comparativement à un indice de référence de 10,7 pour cent et à une perte nette de placement de 3 millions de dollars en 2008. La perte et le rendement négatif enregistrés en 2009 sont le résultat des conséquences de la chute brutale des prix du gaz naturel sur nos placements énergétiques dans l'Ouest du Canada, des coûts de transactions associés à l'acquisition de nos plates-formes de placement stratégiques afin de soutenir la croissance des entités de placement et de l'accélération de l'exécution de nos initiatives stratégique.

Gestion des risques

Nous nous sommes engagés à assurer à nos participants la sécurité de leurs retraites en investissant dans un vaste éventail d'actifs qui rapportent des rendements élevés tout en évitant des risques indus. Notre objectif est de nous assurer que la valeur de l'actif net des Caisses est suffisante pour garantir le versement de toutes les rentes de retraite promises aux participants aux régimes de retraite d'OMERS.

Notre capacité de répondre à cet objectif est affectée par deux facteurs :

- les fluctuations de la valeur du portefeuille de placements, qui sont dictées par les changements sur les marchés de placement (surtout le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité);
- les variations de la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées du régime, qui sont dictées par des facteurs tant économiques que démographiques.

La gestion des risques est un élément essentiel de notre stratégie d'entreprise et de placement, car elle peut atténuer l'incidence négative des facteurs ci-dessus sur le portefeuille de placement et sur l'obligation au titre des prestations constituées du régime. La gestion des risques est appuyée par notre système de procédures, de contrôles et de politiques internes, dont notamment notre code de déontologie et l'énoncé des principes et procédures en matière de placement. Nous nous efforçons constamment d'améliorer notre démarche de gestion des risques qui s'étend à l'échelle de l'organisme et implique notre conseil de la SAO, la direction et les membres du personnel dans tous les domaines de la SAO. Tous les membres du personnel sont tenus de respecter des politiques, des procédés et des normes qu'une personne prudente adopterait dans la gestion de l'actif d'autrui.

La valeur de l'obligation au titre des prestations constituées est sensible aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux d'inflation, semblables à l'évolution de la valeur d'un portefeuille constitué d'obligations à rendement réel et d'obligations nominales. Cependant, le régime investit à la fois dans des actions, de l'infrastructure, des biens immobiliers et une vaste gamme d'instruments productifs d'intérêts. Bien que cette stratégie de placement diversifie le portefeuille de placement et permette de maintenir des taux de cotisation stables et économiques, il s'ensuit un décalage entre les caractéristiques de l'obligation au titre des prestations constituées du régime et celles de l'actif lié aux placements, qui expose le régime à divers risques qu'il faut surveiller de près et gérer.

Risques affectant les régimes de retraite d'OMERS

Le programme de gestion du risque d'entreprise (*Entreprise Risk Management* [« ERM »]) a cerné quatre catégories de risque susceptibles d'avoir un effet défavorable sur les régimes de retraite d'OMERS :

- risques liés aux placements (risques de marché, de crédit et de liquidité) qui sont inhérents à l'investissement sur les marchés des capitaux;
- divers risques d'exploitation auxquels nous faisons face dans le cadre de nos activités;
- risques stratégiques inhérents à l'exécution de notre plan à long terme;
- risques liés à la législation et à la conformité auxquels nous sommes confrontés dans la gestion et l'administration des régimes de retraite d'OMERS qui tombent sous le coup des lois du Canada et des lois et règlements des pays où nous investissons.

Risque de placement

Nous veillons à ce que les placements des régimes de retraite d'OMERS soient bien diversifiés dans toutes les catégories d'actif, tous les secteurs d'activité et toutes les régions géographiques. Le but de la diversification est d'exposer différents segments du portefeuille de placement à différents risques de placement. Cette pratique réduit la volatilité générale des rendements et prémunit le portefeuille de placements contre l'impact négatif des rendements défavorables dans une catégorie d'actif, un secteur d'activité ou une région.

La diversification est obtenue par l'examen périodique et l'adaptation aux objectifs en matière de composition de l'actif à long terme. Notre but consiste à gérer un actif qui respecte l'équilibre des risques et des rendements, évite la volatilité excessive du portefeuille de placements et est approprié à l'envergure et à la durée de l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite d'OMERS. La pondération cible de chaque catégorie d'actif sur les marchés publics et les marchés privés, en pourcentage du portefeuille total, est approuvée chaque année par le conseil de la SAO dans le but d'atteindre notre composition stratégique de l'actif à long terme avec prudence et efficacité. Les progrès accomplis dans la réalisation de nos objectifs en matière de composition de l'actif à long terme font l'objet d'une surveillance constante par le conseil de la SAO et la direction.

Nous gérons divers risques de placements qui sont liés à l'investissement sur les marchés des capitaux, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité, lesquels sont décrits dans les états financiers consolidés aux pages 77-80 du présent rapport annuel

Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation est le risque de perte découlant soit directement soit indirectement d'une erreur d'exploitation attribuable à l'échec des méthodes, systèmes, technologies, actions du personnel, ou attribuable à des événements externes imprévus. Notre cadre des politiques et procédés est conçu pour identifier et gérer les risques d'exploitation grâce à la mise en œuvre de contrôles évaluant l'intégrité des données, le traitement de l'information, la gestion des technologies de l'information, et les systèmes et pratiques de gestion des ressources humaines.

Risque stratégique

Le risque stratégique est le risque de ne pas réaliser nos objectifs stratégiques à long terme. Le conseil de la SAO et le président-directeur général gèrent la réalisation de nos objectifs stratégiques en surveillant nos politiques, et la planification et la réalisation de nos objectifs à long terme. Le président-directeur général doit rendre des comptes au conseil de la SAO en ce qui concerne les décisions relatives à la gestion courante des régimes de retraite d'OMERS et des Caisses, y compris la politique de capitalisation, les stratégies de placement, les placements recherchés, les styles de gestion de placement et les résultats d'exploitation. Pour gérer ce risque, nous avons établi un cadre de gouvernance, un processus de stratégie d'entreprise et des mesures du rendement. La capitalisation des régimes de retraite d'OMERS constitue un risque stratégique important.

Pour atténuer les possibles conséquences du changement climatique sur le rendement des placements à long terme, nous prenons part à un projet visant à évaluer les conséquences d'éventuels changements climatiques sur notre répartition stratégique de l'actif. Ce projet, auquel est associé un groupe de spécialistes de l'évolution du climat, examinera en détail les effets possibles du changement climatique sur notre répartition de l'actif à longue échéance. Il reconnaîtra également les indicateurs qui nécessitent la prise de mesures opportunes afin d'atténuer le risque ou de saisir de nouvelles occasions de placement.

Risque lié à la capitalisation

Des politiques ou des décisions inadéquates en matière de répartition de l'actif ou de méthodologies actuarielles et de processus d'évaluation peuvent avoir une incidence sur la capitalisation des régimes de retraite d'OMERS. Notre capacité de verser les rentes est non seulement assujettie aux risques de placements, mais également aux risques associés aux hypothèses utilisées dans l'évaluation de l'obligation au titre des prestations constituées du régime. Ce risque est double : i) le risque que les conditions réelles du marché diffèrent sensiblement des paramètres utilisés dans l'évaluation de l'obligation au titre des prestations constituées et ii) des changements imprévus intervenus dans les principaux paramètres. Les principaux paramètres entrant dans l'évaluation de l'obligation au titre des prestations constituées comprennent les hypothèses sur les conditions économiques à long terme comme l'inflation, le taux de rendement réel des placements et le taux des augmentations salariales des participants, et les hypothèses sur les facteurs démographiques des participants comme les taux de mortalité, les taux d'invalidité et les taux de cessation d'emploi, les retraites anticipées et la situation de famille.

Afin de gérer ces risques, le conseil de la SAO nomme un actuaire indépendant pour évaluer chaque année l'obligation au titre des prestations constituées en fonction des hypothèses économiques et démographiques recommandées par l'actuaire, examinées par la direction et approuvées par le conseil de la SAO. La validité de toutes les hypothèses est surveillée chaque année par rapport aux résultats réels et ajustée, le cas échéant.

Risque lié à la législation et à la conformité

Les risques liés à la législation et à la conformité découlent de modifications des exigences législatives et réglementaires et autres normes éthiques ou de l'inobservation de celles-ci, qui peuvent compromettre la capacité de la SAO de réaliser ses objectifs. Le conseil de la SAO et la direction avec l'aide de la Division juridique (et le groupe de conformité) et d'experts-conseils indépendants surveillent les situations affectant la conformité à la réglementation qui pourraient entraîner des mesures de la part des organismes de réglementation. Nous avons mis en place des méthodes pour nous tenir au courant des nouvelles tendances de la réglementation et favoriser les changements qui sont dans l'intérêt des participants au régime.

Grâce à notre cadre de gouvernance et aux politiques et procédés en place, notamment notre code de déontologie, et la politique en matière d'opérations personnelles ou d'initiés sur valeurs mobilières à l'intention des administrateurs et des membres du personnel, nous nous efforçons de faire en sorte que les valeurs et les attentes comportementales sont bien comprises et intégrées dans l'ensemble de l'organisme afin de minimiser ces risques.

Conventions comptables critiques

Nous avons établi des procédés pour assurer que les conventions comptables sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada, qu'elles sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes sont adéquatement contrôlés et mis en œuvre de manière systématique.

Conformément aux PCGR du Canada, certaines de nos conventions comptables exigent des jugements subjectifs ou complexes et des estimations relatives à des questions intrinsèquement incertaines. Le recours à des jugements et des estimations différents pourrait entraîner la constatation de montants sensiblement différents dans des conditions différentes ou avec des hypothèses différentes. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer sensiblement de nos estimations et hypothèses constatées dans les états financiers consolidés. Les estimations importantes incluses dans les états financiers consolidés concernent l'évaluation des placements sur les marchés privés et l'évaluation de l'obligation au titre des prestations constituées.

Nous avons pour politique de comptabiliser tous les placements à la juste valeur; toutefois, l'évaluation à la juste valeur exige la prise en compte de nombreux facteurs pour chaque type de placement détenu par les Caisses. La juste valeur est évaluée par référence aux cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles, et exclut les coûts de transactions qui sont passés aux résultats de l'exercice en cours. La juste valeur des placements sur les marchés privés qui ne sont pas cotés en bourse est en général fondée sur des évaluations internes ou externes à l'aide des méthodes d'évaluation généralement reconnues. La juste valeur des placements sur les marchés privés acquis pendant l'exercice en cours peut être égale au coût, lorsque le coût est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur, selon les événements survenus depuis l'acquisition. La juste valeur des placements dans un fonds de capitaux propres est généralement fondée sur l'évaluation fournie par le commandité du fonds sous réserve de l'information à la disposition de la direction des placements de la SAO. En conséquence, la juste valeur des placements sur les marchés privés est fondée sur des estimations qui sont intrinsèquement incertaines. Nous avons pour politique de faire appel à des évaluateurs agréés indépendants au moins une fois tous les trois ans ou pour un exercice au cours duquel l'évaluation a changé de plus de 15 pour cent par rapport à l'exercice précédent pour les placements directs et les états financiers vérifiés pour les placements des Caisses.

Les hypothèses actuarielles utilisées dans la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées reflètent les meilleures estimations de la direction quant aux facteurs économiques futurs comme le taux d'actualisation, le taux d'augmentation de la rémunération ouvrant droit à pension et l'inflation, ainsi qu'aux facteurs non économiques comme les taux de mortalité, les taux de retraite et les taux de départ en retraite des participants au régime et à la CR. Ce processus est appuyé par notre actuaire indépendant. Les résultats réels du régime et de la CR pourraient être différents de ces estimations et les écarts seront alors constatés comme gains ou pertes actuariels au cours des exercices ultérieurs.

Le sommaire de nos principales conventions comptables est présenté à la note 2 des états financiers consolidés.

Passage aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

Au lieu d'obliger les régimes de retraite comme OMERS à adopter les normes IFRS en vigueur pour les régimes de retraite, le Conseil des normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a publié en 2009 un exposé-sondage dans lequel il était proposé d'apporter des modifications au texte actuel du chapitre 4100, « Régimes de retraite ». Il est probable que cette norme actualisée de l'ICCA restera applicable jusqu'à ce que la norme IFRS équivalente soit mise à jour. En règle générale, nous sommes favorables à cette démarche, et nous avons apporté notre soutien à l'ICCA, ainsi que des commentaires précis sur l'exposé-sondage.

Dans les états financiers annuels de 2009, nous avons adopté plusieurs des modifications proposées au chapitre 4100 ainsi que des modifications au Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés s'appliquant à la SAO, dont notamment l'information sur les placements en fonction de la méthode d'évaluation utilisée (voir la note 3 des états financiers consolidés). Ces modifications, ainsi que d'autres modifications proposées dans l'exposé-sondage sur le chapitre 4100 comprennent notamment des informations supplémentaires à fournir, en particulier sur l'évaluation des placements, plutôt que des modifications à nos conventions comptables. Par conséquent, l'adoption du chapitre 4100 révisé ne devrait pas avoir d'incidence sur la situation financière du régime ou de la CR. L'ICCA devrait publier le chapitre 4100 révisé au cours du premier semestre de 2010.

Rapport de gestion sur la rémunération

OMERS compte sur son statut de chef de file mondial de la gestion d'actifs pour attirer et conserver les meilleurs talents.

Le Comité de la relève du leadership et de la rémunération (le « CRLR ») du conseil de la SAO est responsable de la rémunération des hauts dirigeants de la SAO, comprenant l'équipe du leadership de la SAO et ses entités de placement (OMERS Capital Markets, Groupe immobilier Oxford, Borealis Infrastructure, OMERS Strategic Investments et OMERS Private Equity). L'équipe du leadership comprend le P.-D.G. de la SAO, le D.P.I. de la SAO, les P.-D.G. des entités de placement et les vice-présidents principaux des groupes internes de la SAO.

Mandat du Comité de la relève du leadership et de la rémunération (CRLR)

Le rôle du Comité de la relève du leadership et de la rémunération est d'aider le conseil de la SAO à remplir ses obligations de surveillance et ses obligations connexes en : (i) attirant, conservant et motivant des membres de haute direction exceptionnels qui s'engagent à respecter l'énoncé de mission et les valeurs fondamentales de la SAO; (ii) supervisant un solide processus de planification de la relève pour le poste de P.-D.G.; (iii) supervisant le rendement, la rémunération et les politiques de rémunération des hauts dirigeants.

Le CRLR se compose de cinq membres et se réunit au moins quatre fois par an. Les membres du CRLR sont nommés par le conseil parmi les membres de celui-ci et sont indépendants de la direction. Le CRLR engage un conseiller externe et des conseillers en gouvernance mondiale pour fournir la rémunération des hauts dirigeants et l'expertise jugée appropriée ou nécessaire par le CRLR. Il organise des séances à huis clos à la fin de ses réunions, sans que la direction soit présente.

Principales responsabilités du CRLR :

- superviser le processus d'évaluation du rendement annuel pour le P.-D.G.;
- formuler des recommandations au conseil de la SAO pour le régime de rémunération du P.-D.G., y compris ses primes de rendement;
- exécuter le processus de planification de la relève pour le P.-D.G. afin de faciliter le recrutement et, au besoin, la révocation du P.-D.G.;
- recommander au conseil de la SAO (sur recommandation du P.-D.G.) le recrutement de l'équipe de leadership et sa rémunération proposée;
- approuver la stratégie de rémunération, la structure et le cadre des politiques pour les régimes de rémunération à court et à long terme pour l'équipe de leadership; cela inclut l'approbation des mesures, objectifs et pondérations de rendement dans les programmes de primes;
- réexaminer les politiques de gestion des ressources humaines, et les régimes de rémunération et d'avantages sociaux pour les liens stratégiques appropriés et l'atténuation du risque;
- examiner les changements majeurs à la structure organisationnelle et proposer des lignes directrices pour garantir l'harmonisation avec les plans stratégiques globaux.

Comme l'exige son mandat, le CRLR examine et recommande régulièrement des modifications de son mandat au Comité de gouvernance. En 2009, le CRLR se composait des membres suivants :

Président : Rick Miller

Vice-président : John Goodwin

Membres : Bill Aziz
Sheila Vandenberg
John Weatherup
John Sabo (d'office)

Philosophie et régimes de rémunération

La philosophie axée sur la rémunération au rendement de la SAO s'efforce de :

- récompenser les employés de manière compétitive par rapport au marché et ainsi d'améliorer la capacité de l'organisme d'attirer et conserver des professionnels de haute qualité;
- concentrer les efforts des employés sur les principaux objectifs opérationnels/de rendement;
- récompenser les employés pour leur rendement exceptionnel sur les résultats et rajuster la rémunération lorsque le rendement est en deçà des objectifs;
- faire en sorte que les intérêts des employés coïncident avec les intérêts des participants au régime d'OMERS;
- promouvoir une culture de la rémunération au rendement;
- encourager et récompenser le rendement à long terme.

La philosophie de rémunération de la SAO est conçue de manière à être compétitive par rapport au marché. Son objectif à longue échéance est d'attirer et de conserver les employés les plus performants. Cette philosophie est approuvée chaque année par le CRLR et fait partie intégrante de la stratégie de rémunération. La structure de rémunération totale pour l'équipe de leadership comprend un salaire de base, des avantages sociaux, un régime de retraite et des programmes de primes au rendement (programmes annuels et à long terme). Le salaire de base et un rendement moyen pour les programmes de primes au rendement à long terme et court terme correspondent à la médiane sur le marché et un rendement supérieur correspond au 75^e centile sur le marché.

Groupes de comparaison utilisés pour définir une rémunération compétitive

La SAO a sélectionné plusieurs groupes de comparaison pour ses différents secteurs d'activité afin de définir une rémunération compétitive qui reflète le marché très concurrentiel des professionnels hautement qualifiés. Les groupes de comparaison sont régulièrement réexaminés et approuvés par le CRLR. Les facteurs généralement pris en compte sont : les organismes qui recherchent des talents similaires, les organismes spécifiques du secteur et les organismes ayant des mesures financières comparables. Dans ces groupes de comparaison, la SAO examine les niveaux de rémunération des emplois comparables et évalue le rendement relatif et la taille des institutions comparées.

Processus de rémunération et conseiller auprès du conseil

La stratégie et la structure de rémunération de la SAO sont régulièrement examinées par le CRLR avec le concours d'un conseiller indépendant. Chaque année, le CRLR approuve la stratégie de rémunération, les groupes de comparaison, la philosophie de la paye et les programmes de primes au rendement à court terme et à long terme pour la SAO et ses entités de placement. De plus, le CRLR examine et recommande au conseil de la SAO la rémunération du P.-D.G. de la SAO et la rémunération de l'équipe de leadership.

Le CRLR bénéficie régulièrement du concours d'experts externes pour accomplir son mandat et des conseillers en gouvernance mondiale ont été engagés en 2009 pour fournir un avis indépendant et aider le CRLR à effectuer l'examen complet des régimes et de la philosophie de la paye. De plus, plusieurs études de marché sont menées par des conseillers indépendants et examinées par les membres du CRLR afin d'évaluer la compétitivité de la structure de rémunération totale et les niveaux de rémunération de la SAO. Les résultats de cette étude permettent au CRLR de disposer d'informations utiles pour formuler ses recommandations au conseil de la SAO.

Salaires

La philosophie de la rémunération de la SAO consiste à payer des salaires de base compétitifs, en fonction du groupe de comparaison pour chaque secteur d'activité. En règle générale, pour les postes qui ont une influence directe sur le rendement des placements et les postes de haute direction, la part de rémunération variable est plus importante que le salaire de base. Pour les postes qui n'ont pas une influence directe sur le rendement des placements, comme les postes de direction et les cadres du service des retraites, la part du salaire de base est plus importante que la rémunération variable.

Avantages sociaux

Tous les employés de la SAO et des entités de placement bénéficient du régime d'avantages sociaux comprenant des congés annuels, l'assurance vie et l'assurance invalidité, des prestations de maladie et de soins dentaires et le programme d'aide aux employés. Les employés participent également au régime de retraite principal et à la Convention de retraite d'OMERS ou à un régime de retraite à cotisations déterminées auprès d'un autre fournisseur.

Programmes de primes au rendement à court terme

Tous les employés permanents peuvent participer aux programmes de primes au rendement à court terme. Les programmes annuels sont conçus pour attirer, conserver et motiver des employés de haute qualité et offrir des occasions compétitives axées sur le rendement et fondées sur les pratiques du marché, telles qu'elles sont définies dans la stratégie de rémunération de la SAO. Les occasions de primes varient de manière à correspondre aux groupes de comparaison respectifs. Les mesures, objectifs et pondérations de rendement pour les programmes de primes au rendement à court terme sont approuvés chaque année par le CRLR.

Les primes des programmes de primes au rendement à court terme sont calculées en fonction des résultats organisationnels/individuels obtenus à l'aune de mesures et de cibles de rendement déterminé. Tous les programmes de primes au rendement à court terme comportent un niveau de rendement minimum. Si ce niveau n'est pas atteint, les primes au rendement ne sont pas versées. Chaque programme de primes au rendement à court terme est calculé selon un pourcentage du salaire et pondéré selon le rôle et l'importance du poste sur la réalisation des objectifs du plan stratégique de l'organisme. Le programme de primes au rendement comprend des éléments qui dépendent des résultats des placements, du rendement de chaque division et la contribution individuelle. Le rendement des placements est évalué selon les résultats dépassant les indices de référence approuvés par le conseil de la SAO et sur le rendement des placements sur un an ou sur un an et trois ans.

Programmes de primes au rendement à long terme

La SAO propose des Programmes de primes au rendement à long terme pour les employés de la SAO et des entités de placement. La participation à ces programmes est limitée à certains employés importants de chaque organisme. Les programmes de primes au rendement à long terme sont conçus pour encourager et récompenser le rendement à long terme; attirer, conserver et motiver les employés admissibles en leur offrant la possibilité d'augmenter leur rémunération si les objectifs du rendement à long terme sont réalisés; et de faire coïncider les intérêts des participants aux programmes avec ceux des participants au régime. Les Programmes de primes au rendement à long terme sont assortis d'une période d'acquisition des droits de trois ans avant le versement de la première prime aux participants admissibles, et ce, dans le but d'assurer la valeur de rétention. La formule des Programmes de primes au rendement à long terme récompense les résultats du rendement des placements, avec un accent sur la réalisation des objectifs préapprouvés, des résultats à valeur ajoutée constants chaque année, s'accumulant en périodes de rendement de trois ans ou cinq ans. Le rendement des placements porte sur les résultats de la caisse dans son ensemble ou par catégorie d'actif. La prime versée peut être supérieure ou inférieure au montant cible en fonction des résultats définitifs du rendement des placements à la fin d'une période donnée d'évaluation du rendement.

Rémunération

Le tableau ci-dessous porte sur le salaire de base, le programme de primes au rendement annuelles, le programme de primes au rendement à long terme, les cotisations au régime de retraite au titre d'employeur et les autres rémunérations touchées par le président-directeur général, le chef de la direction financière et les trois autres dirigeants les mieux rémunérés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Nom et poste principal	Année	Salaire de base	Programme de primes au rendement annuelles ⁽ⁱ⁾	Programme de primes au rendement à long terme ⁽ⁱⁱ⁾	Cotisation au régime de retraite au titre d'employeur ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Autres ^(iv)	Total
Michael Nobrega ^(v) Président-directeur général	2009	475 000 \$	1 051 210 \$	1 362 110 \$	200 097 \$	143 158 \$	3 231 575 \$
	2008	474 904 \$	442 863 \$	1 856 108 \$	200 014 \$	301 228 \$	3 275 117 \$
	2007	448 077 \$	885 425 \$	1 900 796 \$	252 627 \$	113 312 \$	3 600 237 \$
Patrick Crowley Chef de la direction financière	2009	425 000 \$	510 000 \$	232 800 \$	96 034 \$	31 582 \$	1 295 416 \$
	2008	424 904 \$	425 180 \$	s.o.	88 988 \$	22 043 \$	961 115 \$
	2007	400 000 \$	400 000 \$	s.o.	84 078 \$	13 314 \$	897 392 \$
John Macdonald Chef de l'exploitation	2009	425 000 \$	510 000 \$	924 000 \$	123 192 \$	78 377 \$	2 060 569 \$
	2008	398 462 \$	341 761 \$	874 500 \$	131 699 \$	47 960 \$	1 794 382 \$
R. Michael Latimer Président-directeur général OPGI Management GP Inc. (Immobilier)	2009	640 000 \$	284 480 \$	1 978 086 \$	57 600 \$	93 908 \$	3 054 074 \$
	2008	640 000 \$	0 \$	1 955 178 \$	57 600 \$	97 828 \$	2 750 606 \$
	2007	600 000 \$	600 000 \$	2 017 149 \$	54 000 \$	66 650 \$	3 337 799 \$
Michael Rolland ^(vi) Président-directeur général Borealis Capital Corporation (Infrastructure)	2009	425 000 \$	820 250 \$	1 639 463 \$	20 000 \$	46 496 \$	2 951 209 \$
	2008	425 000 \$	848 036 \$	1 205 889 \$	9 500 \$	46 618 \$	2 535 043 \$
	2007	336 154 \$	598 229 \$	1 050 394 \$	9 000 \$	45 015 \$	2 038 792 \$

(i) Le programme de primes au rendement annuelles repose sur la réalisation combinée des objectifs de l'organisme et des objectifs de rendement individuels, comme les cibles de rendement des placements et les normes de service de rente. Le montant du programme de primes au rendement annuelles se rapporte à l'année où la prime a été gagnée.

(ii) La participation au programme de primes au rendement à long terme est accordée sous réserve de l'atteinte des objectifs portant sur le rendement des placements sur une période de plusieurs années. Le montant indiqué pour une année donnée représente le montant total gagné dans le cadre du programme de primes au rendement à long terme pour la période de rendement arrivée à échéance à la fin de cette année-là.

(iii) Représente la cotisation au titre d'employeur au régime de retraite principal à prestations déterminées de la SAO et de la CR ou les cotisations à titre d'employeur à un régime de retraite à prestations déterminées d'un autre fournisseur.

(iv) Comprennent les allocations d'embauche, d'automobile et autres, l'assurance et autres prestations.

(v) A pris les fonctions de président-directeur général de la SAO le 12 mars 2007. Avant cette nomination, M. Nobrega était président-directeur général de Borealis Capital Corporation (infrastructure). Les montants pour 2007 correspondent à sa rémunération pour les deux postes.

(vi) A pris les fonctions de président-directeur général de Borealis Capital Corporation (infrastructure) le 12 mars 2007. Avant cette nomination, M. Rolland occupait le poste de vice-président principal de Borealis Capital Corporation (infrastructure). Les montants pour 2007 correspondent à sa rémunération pour les deux postes.

Le tableau ci-dessous présente les renseignements sur la rente de retraite des personnes dont la rémunération est indiquée dans le tableau précédent à la page 61 et qui sont participants actifs au régime et à la CR au 31 décembre 2009.

Nom et poste principal	Années de service décomptées	Prestations annuelles à payer ⁽ⁱ⁾	Obligation au titre des prestations au début de l'exercice	Évolution de la valeur de la rente	Obligation au titre des prestations à la fin de l'exercice
Michael Nobrega Président-directeur général	2,8	133 815 \$	1 128 109 \$	821 472 \$	1 949 581 \$
Patrick Crowley Chef de la direction financière	3,1	40 238 \$	385 489 \$	307 696 \$	693 185 \$
John Macdonald Chef de l'exploitation	2,0	29 686 \$	210 704 \$	320 014 \$	530 718 \$

(i) Prestation de retraite annuelle à payer au 31 décembre 2009, si la personne avait choisi de prendre sa retraite à cette date. Ce montant est fondé sur les gains ouvrant droit à pension et les années décomptées jusqu'au 31 décembre 2009 et comprend la prestation de rattachement, le cas échéant.

Responsabilité de la direction, de l'actuaire et des vérificateurs externes

La Société d'administration d'OMERS (la « SAO ») est l'administrateur des régimes de retraite d'OMERS (les « régimes de retraite d'OMERS ») au sens de la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « Loi sur OMERS »). Les régimes de retraite d'OMERS comprennent le régime de retraite principal d'OMERS (le « régime »), la convention de retraite (la « CR ») associée au régime et le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux (le « régime complémentaire »). La SAO est chargée de la gestion des caisses du régime, de la CR et du régime complémentaire (collectivement, les « caisses »). Au 31 décembre 2009, le régime complémentaire ne comptait aucun participant.

Les états financiers consolidés de la SAO ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil de la SAO (le « conseil de la SAO »). La direction est responsable du contenu des états financiers consolidés et de l'information financière présentée dans le rapport annuel.

La direction maintient des systèmes de contrôle interne et des procédés de soutien conçus pour garantir l'intégrité et la fidélité des données présentées, que les opérations sont dûment autorisées et que l'actif est adéquatement protégé. Ces mesures de contrôle comprennent un partage bien défini des responsabilités, l'obligation de rendre des comptes en matière de rendement, la communication rapide des politiques et procédés dans tout l'organisme et des normes élevées de recrutement et de formation du personnel. En outre, le service de vérification interne examine les systèmes de contrôle interne de la SAO afin de s'assurer que ces contrôles sont appropriés et fonctionnent efficacement.

Le conseil de la SAO est responsable de l'approbation des états financiers consolidés annuels. Le comité de vérification, composé d'administrateurs qui ne sont pas des dirigeants ou des employés de la SAO, aide le conseil de la SAO à s'acquitter de cette responsabilité. Ce comité se réunit régulièrement avec la direction et les vérificateurs internes et externes pour examiner la portée et le calendrier de leurs vérifications respectives, ainsi que les questions de contrôle interne et d'information financière portées à son attention et les résolutions adoptées. Le comité de vérification examine les états financiers consolidés annuels et en recommande l'approbation au conseil de la SAO.

L'actuaire indépendant est nommé par le conseil de la SAO. Sa responsabilité consiste à évaluer chaque année l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite d'OMERS conformément aux pratiques actuarielles reconnues et d'en faire rapport au conseil de la SAO. Le comité de vérification aide le conseil de la SAO à s'acquitter de cette responsabilité. Les résultats de l'évaluation de l'actuaire indépendant paraissent dans l'opinion actuarielle. Dans le cadre de son évaluation, l'actuaire indépendant établit la valeur des prestations prévues par les régimes de retraite d'OMERS en utilisant les hypothèses appropriées à l'égard des conditions économiques futures (comme l'inflation, les hausses salariales et le rendement des placements) et des facteurs démographiques (comme le taux de mortalité, le taux de cessation d'emploi et l'âge de la retraite). Ces hypothèses tiennent compte de la situation de la SAO et de celle de ses participants actifs et inactifs, et de ses retraités.

Les vérificateurs externes sont nommés eux aussi par le conseil de la SAO. Leur responsabilité consiste à faire rapport au conseil de la SAO sur la question de savoir si, à leur avis, l'état consolidé de l'actif net, l'état consolidé de l'application de l'actif net par rapport à l'obligation au titre des prestations constituées et à l'excédent (déficit), et l'état consolidé de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net et de l'excédent (déficit) de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport à l'obligation au titre des prestations constituées, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les vérificateurs externes ont pleinement accès à la direction et au comité de vérification pour examiner toutes les constatations découlant de leur vérification portant sur l'intégrité de la présentation de l'information financière et sur le caractère suffisant des systèmes de contrôle interne sur lesquels ils fondent leur vérification. Le rapport des vérificateurs indique l'étendue de leur vérification et contient leur opinion.

À ma connaissance, le rapport annuel ne renferme aucune déclaration inexacte d'un fait important ni n'omet d'énoncer un fait important qui est nécessaire pour qu'une déclaration n'induisse pas en erreur dans les conditions dans lesquelles elle a été faite, concernant la période visée par le présent rapport annuel.

À ma connaissance, les états financiers annuels et les autres éléments d'information financière inclus dans le présent rapport annuel donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net, de l'évolution de l'actif net et de l'excédent (déficit) de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport à l'obligation au titre des prestations constituées de la SAO à la date et pour les périodes visées par le présent rapport annuel.



Michael Nobrega
Président-directeur général



Patrick G. Crowley
Vice-président directeur et chef de la direction financière

Toronto, Canada, le 25 février 2010

Opinion actuarielle

Nous avons effectué les évaluations actuarielles au 31 décembre 2009 du régime de retraite principal d'OMERS (le « régime principal ») et de la convention de retraite (la « CR ») pour le régime de retraite principal d'OMERS administré par la Société d'administration d'OMERS (la « SAO »). Ces évaluations ont pour but de donner une image fidèle du niveau de capitalisation du régime principal et de la CR au 31 décembre 2009 en vue de sa présentation dans le présent rapport annuel, conformément au chapitre 4100 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*.

Les résultats de l'évaluation actuarielle du régime principal ont révélé un passif actuariel sur une base de continuité de 54 253 millions de dollars relativement aux prestations constituées pour les services accomplis jusqu'au 31 décembre 2009. À cette date, la valeur actuarielle de l'actif était de 52 734 millions de dollars, ce qui indique un déficit actuariel sur une base de continuité de 1 519 millions de dollars. Il faudra surveiller si les taux de cotisation actuels demeurent suffisants pour faire en sorte que les cotisations futures ainsi que l'actif du régime principal et le revenu futur de placement qu'il rapporte suffisent au service de toutes les prestations futures.

La CR fournit les prestations de retraite en excédent des prestations maximales prévues par le régime principal. La CR n'est pas pleinement précapitalisée. Le déficit actuariel relatif aux prestations constituées pour les services accomplis jusqu'au 31 décembre 2009 (calculé d'après des hypothèses conformes à celles utilisées pour le régime principal, sauf que le taux d'actualisation est ajusté pour obtenir approximativement l'effet de l'impôt remboursable de 50 % relatif à la CR), net de l'actif de la CR, s'élevait à 438 millions de dollars. Les cotisations, basées sur les taux de cotisation du régime principal à la tranche supérieure, sont payables à la CR et calculées sur le salaire en excédent du salaire cotisable maximal d'après le régime principal. Nous prévoyons que si les cotisations à la CR continuent, les rentrées de fonds annuelles suffiront largement à couvrir les versements annuels de prestations à court et à moyen terme.

Les évaluations actuarielles du régime principal et de la CR au 31 décembre 2009 ont été effectuées à partir de la méthode actuarielle de répartition des prestations avec projection de salaires et à partir des données sur les participants au 1^{er} décembre 2009, et des données financières au 31 décembre 2009 fournies par la SAO. Les données sur les participants en date du 1^{er} décembre 2009 ont été ajustées, entre autres, en fonction des éléments suivants :

- les augmentations réelles en fonction de l'inflation des rentes versées et des versements de rentes différées au 1^{er} janvier 2010;
- le taux d'accumulation estimatif des années de service décomptées en 2009;
- les gains ouvrant droit à pension estimatifs pour 2009.

Nous avons examiné ces données et les avons comparées à celles fournies les années précédentes afin de juger de leur valeur et de leur cohérence. À notre avis, les conditions suivantes sont remplies :

- les données fournies sont satisfaisantes et fiables pour les besoins des évaluations;
- globalement, les hypothèses adoptées pour les évaluations sont appropriées;
- les méthodes d'évaluation utilisées pour les évaluations sont appropriées.

L'évolution future du régime principal et de la CR pourra cependant différer des hypothèses actuarielles et se traduire par des gains ou des pertes que révéleront les prochaines évaluations des régimes.

Nous avons effectué les évaluations et formulé notre opinion conformément aux pratiques actuarielles généralement reconnues.

Watson Wyatt Canada ULC, une société Towers Watson



Ian Markham
Fellow, Institut canadien des actuaires
Toronto, Canada
Le 25 février 2010



Marshall Posner
Fellow, Institut canadien des actuaires

Rapport des vérificateurs

Au conseil de la Société d'administration d'OMERS

Nous avons vérifié l'état consolidé de l'actif net et l'état consolidé de l'application de l'actif net par rapport à l'obligation au titre des prestations constituées et à l'excédent (déficit) de la Société d'administration d'OMERS au 31 décembre 2009, et l'état consolidé de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Société d'administration d'OMERS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net et de l'excédent (déficit) de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport à l'obligation au titre des prestations constituées de la Société d'administration d'OMERS au 31 décembre 2009 ainsi que de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink, reading "Pierre de la Haye s.r.l./s.e.n.c.r.l.".

Comptables agréés,
experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 25 février 2010

États financiers consolidés

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ACTIF NET

(en millions de dollars)

Aux 31 décembre

	Note	2009	2008
Actif			
Placements	3	60 554 \$	57 102 \$
Autres éléments d'actif liés aux placements	5a	862	861
Montants à recevoir sur les opérations en cours		311	505
Autres éléments d'actif	5b	231	206
Total de l'actif		61 958	58 674
Passif			
Éléments de passif liés aux placements	6	13 084	13 381
Montants à payer aux caisses administrées		734	672
Montants à payer sur les opérations en cours		254	1 093
Autres éléments de passif		54	51
Total du passif		14 126	15 197
Actif net		47 832 \$	43 477 \$

Les notes complémentaires aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états financiers.

Les garanties, engagements et éventualités sont examinés à la note 15.

Au nom du conseil de la Société d'administration d'OMERS



Président



Président du comité de vérification

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

(en millions de dollars)

Exercices terminés le 31 décembre

	Note	2009	2008
Variations attribuables aux activités de placement			
Revenu (perte) net de placement	9	4 310 \$	(8 013) \$
Variations attribuables aux activités de retraite			
Cotisations	11	2 143	2 048
Prestations	12	(2 050)	(2 027)
Frais d'administration du régime de retraite	13a	(48)	(47)
		45	(26)
Total de l'augmentation (diminution)		4 355	(8 039)
Actif net au début de l'exercice		43 477	51 516
Actif net à la fin de l'exercice		47 832 \$	43 477 \$

Les notes complémentaires aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'APPLICATION DE L'ACTIF NET PAR RAPPORT À L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES ET À L'EXCÉDENT (DÉFICIT)

(en millions de dollars)

Aux 31 décembre

	Note	2009	2008
Régime de retraite principal d'OMERS	7		
Obligation au titre des prestations constituées		54 253 \$	50 080 \$
Rajustement de la valeur actuarielle de l'actif net		(4 950)	(6 363)
Excédent (déficit)		(1 519)	(279)
Actif net du régime de retraite principal d'OMERS		47 784	43 438
Convention de retraite	8		
Obligation au titre des prestations constituées		486	285
Excédent (déficit)		(438)	(246)
Actif net de la convention de retraite		48	39
Actif net		47 832 \$	43 477 \$

Les notes complémentaires aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états financiers.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2009

NOTE 1

DESCRIPTION DES RÉGIMES ADMINISTRÉS PAR LA SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION D'OMERS

La Société d'administration d'OMERS (la « SAO ») est une société sans capital-actions selon la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « Loi sur OMERS »). La SAO est l'administrateur des régimes de retraite d'OMERS (les « régimes de retraite d'OMERS ») au sens de la Loi sur OMERS. Les régimes de retraite d'OMERS comprennent le régime de retraite principal d'OMERS (le « régime »), la convention de retraite (la « CR ») associée au régime et le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux (le « régime complémentaire »). La SAO est chargée de la gestion des fonds du régime, de la CR et du régime complémentaire (collectivement, les « caisses »), conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* (la « LRR ») de l'Ontario, à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (la « Loi de l'impôt sur le revenu ») et à la Loi sur OMERS. Selon la Loi sur OMERS, la Société de promotion d'OMERS (la « SP ») est le promoteur des régimes de retraite d'OMERS. Le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS ») représente le régime de retraite combiné comprenant la SP, la SAO, le régime, la CR et le régime complémentaire.

Les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite d'OMERS ne peuvent pas être financées par l'un ou l'autre des deux autres régimes de retraite d'OMERS. Au 31 décembre 2009, le régime complémentaire ne comptait aucun participant.

Régime de retraite principal d'OMERS

Le régime est un régime de retraite interentreprises créé en 1962 par une loi de l'Assemblée législative de l'Ontario, dont les participants sont principalement les employés des municipalités, des conseils locaux et des services publics, et les membres du personnel non enseignant des conseils scolaires de l'Ontario. Le régime est régi par la Loi sur OMERS et les dispositions relatives aux prestations et les autres modalités du régime sont énoncées dans le texte du régime.

Le régime est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (la « CSFO ») sous le numéro 0345983 et de l'Agence du revenu du Canada.

- a) **Capitalisation** – Le régime est un régime de retraite conjoint à prestations déterminées capitalisé par des cotisations versées à parts égales par les employeurs et les employés participants, ainsi que par les revenus de placement de l'actif du régime. Les taux de cotisation sont fixés par la SP. Les cotisations obligatoires sont définies par l'évaluation actuarielle et sont déterminées conformément à la Loi sur OMERS, à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et à la LRR, selon les besoins actuariels du régime.
- b) **Rentes de retraite** – L'âge de retraite normale (l'« ARN ») est de 65 ans pour tous les participants au régime, à l'exception des policiers et des pompiers qui peuvent normalement prendre leur retraite dès l'âge de 60 ans. Le calcul du montant des prestations de retraite normale se fait en fonction du nombre d'années de service décomptées du participant ainsi que de son salaire annuel moyen au cours des soixante mois de salaire consécutifs les plus élevés. Les prestations du régime sont coordonnées avec celles du Régime de pensions du Canada.
- c) **Prestations de décès** – Les prestations de décès sont payables au conjoint survivant, aux enfants à charge admissibles ou au bénéficiaire désigné au décès d'un participant. En fonction des conditions d'admissibilité, la prestation peut être payée sous forme de rente de survivant, de versement unique ou des deux.
- d) **Retraits et transferts du régime** – Sous réserve des dispositions d'immobilisation, les participants dont l'emploi prend fin avant l'admissibilité à la retraite peuvent retirer du régime les sommes auxquelles ils ont droit ou les transférer à un autre instrument d'épargne-retraite.
- e) **Indexation des rentes de retraite** – Les prestations de retraite bénéficient d'une protection contre l'inflation grâce à un rajustement annuel égal à 100 pour cent de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (l'« IPC ») de l'année précédente. Cette protection est limitée à six pour cent par an. Si l'augmentation de l'IPC dépasse le plafond de six pour cent, tout excédent est reporté sur les années suivantes.
- f) **Rentes d'invalidité** – Les participants qui deviennent totalement invalides, au sens du régime, ont droit à une rente d'invalidité, quel que soit leur âge. Le calcul de cette rente se fait en fonction du nombre d'années de service décomptées du participant ainsi que de son salaire annuel moyen au cours des soixante mois de salaire consécutifs les plus élevés, comme pour les prestations de retraite normale. Les rentes d'invalidité se poursuivent jusqu'à la retraite normale ou jusqu'à ce que le participant puisse retourner au travail.
- g) **Impôt sur le revenu** – Le régime est un régime de pension agréé au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, de ce fait, les cotisations et le revenu de placement reçu ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Les activités de certaines entités détenant des placements en actions de sociétés fermées, en infrastructure ou en biens immobiliers peuvent être imposables.

Convention de retraite

La CR a été établie dans le but d'offrir des prestations de retraite basées sur les pleins salaires aux participants dont la rémunération est supérieure à la somme qui produit la rente maximale permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le calcul de la valeur de ces prestations est fondé sur une évaluation actuarielle périodique. L'actif net de la CR disponible pour le service des prestations fait l'objet d'une comptabilisation distincte du régime et du régime complémentaire, et l'obligation au titre des prestations constituées de la CR fait l'objet d'une évaluation distincte des obligations au titre des prestations constituées du régime et du régime complémentaire.

Régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux

Le régime complémentaire est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2008, conformément aux dispositions de la Loi sur OMERS. Le régime complémentaire est un régime de retraite interentreprises au financement distinct qui offre des prestations complémentaires à celles du régime aux participants des services policiers et d'incendie lesquels, au sens de la Loi sur OMERS, comprennent les auxiliaires médicaux. Le régime complémentaire est régi par la Loi sur OMERS, et les dispositions relatives aux prestations et les autres modalités du régime complémentaire sont énoncées dans le texte du régime. Le régime complémentaire est enregistré auprès de la CSFO et de l'Agence du revenu du Canada. Le régime complémentaire est enregistré sous le numéro 1175892.

Le régime complémentaire est un régime de retraite contributif à prestations déterminées financé à parts égales par les employeurs et les participants et par les revenus de placement de l'actif du régime complémentaire. Les taux de cotisation sont fixés par la SP. La participation au régime complémentaire entre en vigueur uniquement à compter de l'entente entre un groupe d'employés et un employeur.

Ni le régime ni la CR ne sont autorisés à payer les coûts du régime complémentaire. Par conséquent, jusqu'au 31 mars 2012, à moins que le régime complémentaire ne dispose de fonds suffisants provenant des cotisations, les coûts administratifs du régime complémentaire, le cas échéant, seront financés par une subvention de démarrage du gouvernement de l'Ontario.

NOTE 2

SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Ces états financiers consolidés ont été dressés selon le postulat de la continuité de l'exploitation conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et ils présentent la situation financière globale de la SAO en tant qu'entité publiante distincte des employeurs et des participants au régime.

Certains chiffres comparatifs ont été retraités dans un but de conformité avec la présentation de l'exercice à l'étude.

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes des filiales de la SAO. Les filiales ont été constituées aux fins de placements dans certaines actions de sociétés fermées, en infrastructure et en biens immobiliers. À l'exception des placements en actions de sociétés fermées ayant une stratégie de sortie déterminée, les états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif financiers ainsi que les résultats d'exploitation de toutes les entités de placement dont la SAO a effectivement le contrôle à des fins de comptabilisation, et des entités à détenteurs de droits variables dont la SAO est le bénéficiaire principal. Dans le cas des entités de placement dont la SAO a la propriété et le contrôle conjoints, aux fins de comptabilisation, les états financiers consolidés présentent un montant proportionnel de la juste valeur de l'actif, du passif et des résultats d'exploitation. Les entités sur lesquelles la SAO exerce une influence notable sont comptabilisées à la valeur de consolidation et présentées à la juste valeur.

En ce qui concerne les placements en actions de sociétés fermées ayant une stratégie de sortie déterminée, la juste valeur des placements est présentée nette de l'actif et du passif de la société de placement.

Tous les soldes et opérations intersociétés importants ont été annulés lors de la consolidation.

Utilisation des estimations

Pour dresser les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et émettre des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif, des produits et des charges, de l'obligation au titre des prestations constituées et des montants connexes. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations importantes figurant dans les états financiers consolidés visent l'évaluation des placements sur les marchés privés et la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées.

Placements

Toutes les opérations de placement sont inscrites lorsque les risques et les avantages découlant de la propriété de ces placements sont transférés. Les titres négociés en bourse sont inscrits à la date de négociation de l'opération.

Les placements sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur représente la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes et consentantes, agissant en toute liberté. Au mieux, elle est attestée par le cours de clôture du marché, s'il en existe un. La juste valeur est calculée en fonction des conditions du marché à un moment précis et elle peut ne pas être représentative de la juste valeur future.

La juste valeur peut être évaluée selon un indice de marché, des données de marché observables ou au moyen de techniques et de modèles d'évaluation utilisant des hypothèses fondées sur des données de marché non observables. Lorsqu'un actif ou passif de placement n'est pas coté en Bourse, une méthode d'évaluation appropriée est utilisée annuellement par la direction pour établir la juste valeur à l'aide de techniques d'évaluation, notamment : la valeur actualisée des flux de trésorerie, le multiple cours-bénéfice, les taux courants du marché d'instruments qui présentent des caractéristiques semblables ou d'autres modèles d'établissement de prix, le cas échéant. Dans ces cas, il peut y avoir des écarts importants de la juste valeur lorsque diverses hypothèses sont utilisées. Des évaluateurs externes agréés procèdent à l'examen des évaluations faites par la direction afin de déterminer le caractère raisonnable des évaluations de chaque placement important sur les marchés privés au moins une fois tous les trois ans ou pendant tout exercice au cours duquel l'évaluation a changé de plus de quinze pour cent par rapport à l'exercice précédent.

L'écart entre la valeur d'un actif ou d'un passif au moment de son acquisition et sa juste valeur actuelle tient compte des variations des taux du marché et du risque de crédit de l'émetteur depuis la date d'acquisition initiale. La plus-value ou moins-value non réalisée de la juste valeur des placements correspond à l'évolution de la juste valeur rajustée pour tenir compte des flux de trésorerie et du revenu tiré des placements comptabilisés à la valeur de consolidation de l'exercice, et elle est constatée à titre de revenu net ou de perte nette de placement à l'état consolidé de l'évolution de l'actif net.

Revenu ou perte de placement

Le revenu ou la perte de placement comprend les intérêts, les dividendes, le bénéfice ou la perte d'exploitation des entités de placement consolidées et constatées à la valeur de consolidation, selon la méthode de la comptabilité d'exercice, les gains et les pertes réalisés à la vente de placements, ainsi que la plus-value et la moins-value non réalisées de la juste valeur des placements.

Lorsque la SAO est en mesure d'exercer une influence notable sur l'exploitation d'un placement sur un marché privé, le revenu net est constaté à la valeur de consolidation et le placement est ajusté à sa juste valeur. Dans le cas des placements privés ayant une stratégie de sortie déterminée ou lorsque la SAO ne peut exercer un contrôle ou une influence notable sur un tel placement, le revenu est constaté lorsque des dividendes ou des distributions sont déclarées, et le placement est ajusté à sa juste valeur.

Coûts de transactions

Les coûts de transactions qui comprennent les commissions, les frais juridiques et autres honoraires engagés dans le cadre du contrôle préalable d'une transaction en puissance ou conclue sont inscrits au revenu de placement dès qu'ils sont engagés.

Éléments de passif liés aux placements

Les éléments de passif liés aux placements comprennent le papier commercial, les débentures, les prêts hypothécaires et les autres créances liées principalement à des placements en biens immobiliers, en infrastructure et en actions de sociétés fermées. Les éléments de passif liés aux placements comprennent aussi l'obligation des caisses de rendre les garanties en trésorerie reçues dans le cadre des opérations de prêt de titres. La juste valeur des éléments de passif liés aux placements est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie d'après les taux de rendement courants sur le marché, sauf dans le cas des éléments à court terme, qui sont constatés au coût.

Montants à recevoir ou à payer sur les opérations en cours

En ce qui a trait aux opérations sur titres, la juste valeur des montants à recevoir sur les opérations en cours et des montants à payer sur les opérations en cours se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Dans le cas des contrats dérivés, les gains et les pertes non réalisés sont compris dans les montants à recevoir ou à payer sur les opérations en cours.

Conversion d'opérations exprimées en monnaie étrangère

Certains placements sont libellés en monnaies étrangères. La juste valeur de ces placements est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change non réalisés découlant de cette conversion sont comptabilisés à titre de gain net ou de perte nette sur les placements. Une fois qu'un placement libellé en monnaie étrangère est vendu, le gain ou la perte de change réalisé au règlement est inscrit à titre de gain ou de perte réalisé.

Montants à payer aux caisses administrées

La SAO investit des fonds, aux termes d'ententes contractuelles et avec l'approbation du gouvernement de l'Ontario, pour le compte du conseil des gouverneurs de l'Université Ryerson, du ministre de l'Énergie de l'Ontario (The Ontario Hydro Guarantee Fund) et du Transit Windsor Fund. La SAO est autorisée, en vertu des diverses ententes, à récupérer ses frais d'administration desdits fonds.

Le montant à payer aux caisses administrées leur est crédité avec le revenu selon leur participation proportionnelle dans le revenu net de placement du régime et le solde reflète la participation proportionnelle des caisses administrées dans la juste valeur des placements du régime.

Prestations de retraite constituées et obligation au titre des prestations constituées

La valeur des prestations de retraite constituées du régime est basée sur une évaluation actuarielle par la méthode de répartition des prestations constituées (au prorata des services) préparée par une société d'actuaire indépendante. Le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées, effectué conformément aux méthodes actuarielles reconnues, est fondé sur des hypothèses et des méthodes actuarielles adoptées par la SAO pour établir les besoins de financement à long terme du régime. L'évaluation actuarielle figurant dans les états financiers consolidés correspond à l'évaluation aux fins de la capitalisation.

La méthode d'évaluation utilisée pour estimer les prestations de retraite constituées de la CR repose sur la même base que celle du régime.

Valeur actuarielle de l'actif net et rajustement de la valeur actuarielle

La valeur actuarielle de l'actif net du régime est déterminée par le lissage sur cinq ans des rendements annuels des placements supérieurs ou inférieurs à l'hypothèse de rendement à long terme. Pour obtenir la valeur actuarielle de l'actif net, la juste valeur de l'actif net est rajustée en fonction de l'ajustement non constaté de la valeur actuarielle.

Cotisations

Les cotisations des employeurs et des participants dues aux régimes de retraite d'OMERS à la fin de l'exercice sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les achats de service, qui comprennent, sans qu'ils y soient limités, les congés autorisés, la conversion d'âge de retraite normale, les rajustements de contrats et les transferts d'autres régimes de retraite, sont inscrits à la réception du montant de l'achat.

Prestations

Les prestations servies aux participants retraités sont inscrites lorsqu'elles sont dues le premier du mois. Les versements de la valeur de rachat et les transferts à d'autres régimes de retraite sont inscrits dans la période où la SAO en est avisée. Les prestations constituées des participants actifs sont inscrites en tant qu'élément de l'obligation au titre des prestations constituées.

NOTE 3

PLACEMENTS

Total des placements avant l'attribution de l'effet des contrats dérivés et de l'actif et du passif liés aux placements aux 31 décembre :

		2009		2008	
(en millions de dollars)	Note	Juste valeur	Prix coûtant	Juste valeur	Prix coûtant
Placements sur les marchés publics					
Placements productifs d'intérêts					
Trésorerie et dépôts à court terme ⁽ⁱ⁾		5 326 \$	5 326 \$	6 599 \$	6 599 \$
Obligations et débentures ⁽ⁱⁱ⁾		8 117	8 042	3 756	3 616
Obligations à rendement réel		1 977	1 639	1 755	1 596
Prêts hypothécaires et titres de créance privés ⁽ⁱⁱⁱ⁾		1 785	1 709	1 749	2 000
		17 205	16 716	13 859	13 811
Actions de sociétés ouvertes					
Actions de sociétés ouvertes canadiennes		6 272	5 217	6 251	7 107
Actions de sociétés ouvertes étrangères		7 859	7 349	8 653	9 870
		14 131	12 566	14 904	16 977
Total des placements sur les marchés publics		31 336	29 282	28 763	30 788
Actions de sociétés fermées ^(iv)					
Actions de sociétés fermées canadiennes ^(v)		2 071	1 920	1 339	1 310
Actions de sociétés fermées étrangères		2 977	3 369	2 823	3 041
Total des placements en actions de sociétés fermées		5 048	5 289	4 162	4 351
Placements en infrastructure ^(v)		12 195	11 819	12 140	11 266
Placements en biens immobiliers		11 975	10 699	12 037	10 398
Total des placements		60 554	57 089	57 102	56 803
Actif lié aux placements					
Autres éléments d'actif liés aux placements	5a	862	924	861	937
Montants à recevoir sur les opérations en cours		311	35	505	33
		1 173	959	1 366	970
Passif lié aux placements					
Éléments de passif liés aux placements	6	(13 084)	(13 015)	(13 381)	(13 353)
Montants à payer sur les opérations en cours		(254)	(33)	(1 093)	(105)
		(13 338)	(13 048)	(14 474)	(13 458)
Actif net lié aux placements		48 389 \$	45 000 \$	43 994 \$	44 315 \$

(i) Comprend 166 millions de dollars de trésorerie affectée (108 millions de dollars en 2008).

(ii) Comprend des obligations et débentures étrangères ayant une juste valeur de 230 millions de dollars (16 millions de dollars en 2008).

(iii) Comprend des prêts hypothécaires ayant une juste valeur de 975 millions de dollars (1 026 millions de dollars en 2008).

(iv) L'actif lié aux placements est net de la juste valeur de la dette à long terme de 438 millions de dollars (479 millions de dollars en 2008).

(v) Comprend les propriétés extractives d'une juste valeur totale de 422 millions de dollars (433 millions de dollars en 2008).

Les placements des caisses sont répartis entre les principales catégories d'actif suivantes : les marchés publics (catégorie constituée d'actions de sociétés ouvertes et de placements productifs d'intérêts, tels que les bons du Trésor, les obligations, les prêts hypothécaires et les titres de créance privés), les actions de sociétés fermées, l'infrastructure et les biens immobiliers. Les placements des caisses sont effectués par des entités de placement dont la responsabilité consiste à gérer les placements des caisses dans des catégories d'actif précises. Ces entités sont OMERS Capital Markets, qui est principalement responsable des placements en actions de sociétés ouvertes et en titres productifs d'intérêts; OMERS Private Equity, qui s'occupe des placements en actions de sociétés fermées; Borealis Infrastructure, qui s'occupe des placements en infrastructure; Groupe immobilier Oxford, qui met l'accent sur la propriété et la gestion de biens immobiliers; et OMERS Strategic Investments, qui gère les placements stratégiques dans toutes les catégories d'actif (collectivement les « entités de placement »).

L'actif net lié aux placements des caisses selon les entités responsables de la gestion des placements des caisses s'établit comme suit :

(en millions de dollars) Au 31 décembre 2009	OMERS Capital Markets	OMERS Private Equity	Borealis Infrastructure	Groupe immobilier Oxford	OMERS Strategic Investments	Total
Actif des placements	30 686 \$	4 424 \$	12 117 \$	11 975 \$	1 352 \$	60 554 \$
Imputation de la trésorerie et autres	(1 079)	1	873	186	19	–
Éléments d'actif liés aux placements	392	30	604	132	15	1 173
Éléments de passif liés aux placements	(2 126)	(3)	(6 101)	(4 971)	(137)	(13 338)
Actif net lié aux placements	27 873 \$	4 452 \$	7 493 \$	7 322 \$	1 249 \$	48 389 \$

(en millions de dollars) Au 31 décembre 2008	OMERS Capital Markets	OMERS Private Equity	Borealis Infrastructure	Groupe immobilier Oxford	OMERS Strategic Investments	Total
Actif des placements	28 763 \$	4 049 \$	12 124 \$	12 037 \$	129 \$	57 102 \$
Imputation de la trésorerie et autres	(493)	(437)	734	195	1	–
Éléments d'actif liés aux placements	582	14	632	136	2	1 366
Éléments de passif liés aux placements	(3 652)	(4)	(6 425)	(4 393)	–	(14 474)
Actif net lié aux placements	25 200 \$	3 622 \$	7 065 \$	7 975 \$	132 \$	43 994 \$

Processus d'évaluation des placements

La juste valeur des placements est fondée sur des prix cotés sur un marché actif. Lorsque ces prix ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée à l'aide de données de marché observables, comme les taux d'intérêt, les prix cotés de titres comparables ou des données de marchés non observables selon les hypothèses de la direction. La juste valeur des placements est établie comme suit :

- Les dépôts à court terme sont comptabilisés au coût après amortissement qui, avec les intérêts créditeurs courus, se rapproche de la juste valeur.
- Les obligations et débentures, les obligations à rendement réel et les actions cotées en Bourse sont évaluées au cours du marché à la fin de l'exercice, lorsque cette valeur est disponible. La juste valeur des actions de sociétés ouvertes est fondée sur les cours publiés sur les marchés boursiers; celle des obligations, instruments dérivés et obligations à rendement réel est fondée sur les prix obtenus auprès de sources reconnues du secteur. La juste valeur des placements pour lesquels il n'existe pas de cours publiés, comme les prêts hypothécaires et titres de créance privés, est calculée à l'aide d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie basée sur les rendements de titres comparables, des évaluations indépendantes et des analyses financières. Les fonds de couverture gérés à l'externe pour lesquels la caisse ne maintient pas de registre détaillé des titres individuels sont évalués selon les valeurs fournies par le gestionnaire du fonds.

(iii) Les placements sur les marchés privés comprennent des placements en actions de sociétés fermées et les investissements en infrastructure et en biens immobiliers détenus directement ou à titre de commanditaire; il n'existe généralement pas de cours de marché publiés pour ce type d'investissements. Dans le cas des placements sur les marchés privés, la conclusion de l'achat ou de la vente d'un placement identique ou semblable constitue souvent le moyen le plus objectif de déterminer la juste valeur. Bien qu'elles ne soient pas exactes, les méthodes d'évaluation peuvent fournir des estimations ou préciser les fourchettes de prix qu'une contrepartie raisonnable paierait pour ces éléments d'actif. Elles comprennent une ou plusieurs des méthodes d'évaluation suivantes :

- L'actualisation des flux de trésorerie attendus futurs d'un placement à l'aide de taux d'actualisation qui reflètent le risque inhérent aux flux de trésorerie projetés. Les taux d'actualisation et les flux de trésorerie projetés sont fondés sur des hypothèses internes et des données externes.
- L'évaluation fondée sur la valeur de titres comparable dont les cours sont publiés.

Les placements des caisses sur les marchés privés sont évalués comme suit :

- La juste valeur des placements productifs d'un revenu futur raisonnablement prévisible ou dont la valeur découle de la valeur de biens ou de marchandises est égale au montant de l'évaluation.
- La juste valeur des placements privés directs dans des sociétés inactives ou en démarrage est égale au coût, à moins qu'il existe une raison précise et vérifiable objectivement de modifier cette valeur, avec évaluation obligatoire à l'appui.
- La juste valeur des placements sur les marchés privés acquis durant l'exercice en cours peut être détenue au coût, lorsque le coût est considéré comme étant la meilleure estimation de la juste valeur.
- La juste valeur d'un placement dans un fonds privé, lorsque la capacité de la SAO d'accéder à l'information sur les placements de chaque fonds sous-jacent est restreinte, par exemple en vertu d'une convention de société en commandite, est égale à la valeur fournie par le commandité du fonds, à moins qu'il existe une raison précise et vérifiable objectivement pour laquelle elle varie par rapport à la valeur fournie par le commandité.

(iv) Les justes valeurs des dérivés, y compris les swaps, contrats à terme standardisés, contrats d'option et contrats à terme de gré à gré, sont établies à l'aide des cours du marché s'ils sont disponibles et, dans le cas contraire, par l'actualisation des flux de trésorerie selon les rendements sur le marché.

L'évaluation de la juste valeur des éléments d'actif et de passifs liés aux placements est fondée sur des données visées à un ou plusieurs des niveaux suivants de l'hierarchie des évaluations à la juste valeur :

Niveau 1 – La juste valeur est fondée sur des prix cotés non rajustés sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques négociés sur des marchés actifs. Le niveau 1 vise principalement les placements en actions dont les cours sont publiés.

Niveau 2 – La juste valeur est fondée sur des méthodes d'évaluation qui utilisent des données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables par des intervenants sur le marché soit directement à l'aide de prix cotés pour des actifs similaires mais pas identiques soit indirectement à l'aide de données du marché observables utilisées dans des modèles d'évaluation. Le niveau 2 vise principalement les titres de créance et les contrats sur dérivés qui ne sont pas négociés à une Bourse et les actions de sociétés ouvertes qui ne sont pas négociées sur un marché actif.

Niveau 3 – La juste valeur est fondée sur des méthodes d'évaluation où les données sont basées sur des données de marché non observables ayant une incidence importante sur l'évaluation. Le niveau 3 vise principalement les prêts hypothécaires et les placements sur les marchés privés dont la juste valeur est évaluée selon des modèles de flux de trésorerie futurs actualisés qui reflètent les hypothèses qu'un intervenant sur le marché utiliserait pour évaluer un tel actif ou passif.

Les actifs nets liés aux placements d'après leur classement dans un des niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur au 31 décembre 2009 se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements sur les marchés publics				
Placements productifs d'intérêts				
Trésorerie et dépôts à court terme	193 \$	4 306 \$	827 \$	5 326 \$
Obligations et débentures	–	8 117	–	8 117
Obligations à rendement réel	–	1 977	–	1 977
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	–	–	1 785	1 785
	193	14 400	2 612	17 205
Actions de sociétés ouvertes	13 295	–	73	13 368
Placements dans un fonds public	–	478	285	763
Total des placements sur les marchés publics	13 488	14 878	2 970	31 336
Actions de sociétés fermées				
Placements directs	2	341	2 059	2 402
Placements dans un fonds	–	–	2 646	2 646
Total des placements en actions de sociétés fermées	2	341	4 705	5 048
Placements en infrastructure	–	–	12 195	12 195
Placements en biens immobiliers	5	–	11 970	11 975
Total des placements	13 495	15 219	31 840	60 554
Actif lié aux placements				
Autres éléments d'actifs liés aux placements	–	222	640	862
Montants à recevoir sur les opérations en cours ⁽ⁱ⁾	37	274	–	311
	37	496	640	1 173
Passif lié aux placements				
Dette	–	(3 738)	(5 811)	(9 549)
Montants à payer selon le programme de prêt de titres	–	(1 960)	–	(1 960)
Montants à payer sur les opérations en cours ⁽ⁱ⁾	(53)	(98)	(103)	(254)
Autres montants à payer et éléments de passifs	–	(474)	(1 101)	(1 575)
	(53)	(6 270)	(7 015)	(13 338)
Actif net lié aux placements	13 479 \$	9 445 \$	25 465 \$	48 389 \$

(i) Comprend la juste valeur des dérivés.

Le classement au niveau 3 vise tous les actifs et passifs liés aux placements évalués selon des données de marché non observables. Lorsqu'un placement évalué est une entité, le classement au niveau 3 vise tous les actifs et passifs de cette entité. En outre, lorsque le placement est couvert contre les gains et les pertes de change, l'incidence de l'activité de couverture est incluse dans l'évaluation. Le tableau qui suit présente les variations de l'évaluation de la juste valeur classée au niveau 3 :

(en millions de dollars)	Juste valeur 31 déc. 2008	Gain (perte) total inclus dans le revenu net	Capital contribué	Capital retourné	Juste valeur 31 déc. 2009	Gains (pertes) non réalisés attribuables à l'actif détenu au 31 déc. 2009 ⁽ⁱ⁾
Prêts hypothécaires et titres						
de créance privés	1 749 \$	321 \$	79 \$	(364) \$	1 785 \$	75 \$
Placements en actions						
de sociétés ouvertes	47	5	26	(5)	73	(7)
Placements dans un fonds public	295	(10)	-	-	285	16
Actions de sociétés fermées						
- placements directs	1 276	59	852	(197)	1 990	(50)
Actions de sociétés fermées						
- placements dans un fonds	2 191	258	380	(199)	2 630	239
Placements en infrastructure	7 081	732	732	(974)	7 571	111
Placements en biens immobiliers	11 285	(256)	578	(34)	11 573	(253)
Placements dans un fonds						
immobiliers	389	(76)	25	-	338	(76)
Dette	(753)	(56)	65	(36)	(780)	(9)
Total	23 560 \$	977 \$	2 737 \$	(1 809) \$	25 465 \$	46 \$

(i) Montant représentant les rajustements de la valeur de marché non réalisée qui sont inclus dans l'évaluation des actifs détenus à la fin de l'exercice.

Les instruments financiers visés au niveau 3 sont évalués à l'aide de modèles internes et les résultats sont affectés de façon significative par des données non observables, le taux d'actualisation étant la donnée la plus importante. L'analyse hypothétique qui suit illustre la sensibilité des évaluations relevant du niveau 3 à des hypothèses alternatives au sujet des taux d'actualisation raisonnablement possibles, lorsque ces hypothèses modifieraient la juste valeur de façon importante. L'incidence des variations du taux d'actualisation sur l'évaluation a été calculée indépendamment de l'incidence des variations des autres variables importantes. Dans la pratique, une variation du taux d'actualisation peut résulter des variations de plusieurs hypothèses sous-jacentes ce qui pourrait amplifier ou diminuer l'incidence sur l'évaluation.

	Augmentation (diminution) du taux d'actualisation (points de base)	Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux placements (en millions de dollars)
Actions de sociétés fermées-placements directs	60	130 \$
Placements en infrastructure	20	300
Placements en biens immobiliers	25	210
Total de l'incidence sur l'actif net lié aux placements		640 \$

La juste valeur des placements sur les marchés publics, en actions de sociétés fermées et en biens immobiliers pour lesquels la SAO n'a pas accès à de l'information sur le placement sous-jacent est basée sur la valeur fournie par le commandité ou le gestionnaire externe. Par conséquent, en l'absence d'information précise qui permettrait de s'écarter de cette valeur, aucune autre hypothèse raisonnablement possible n'a pu être utilisée.

Aux 31 décembre, les caisses détenaient les placements suivants, dont la juste valeur ou le prix coûtant de chacun était supérieur à un pour cent de la juste valeur ou du prix coûtant de l'actif net lié aux placements :

(en millions de dollars)	2009			2008		
	Nombre de placements	Juste valeur	Prix coûtant	Nombre de placements	Juste valeur	Prix coûtant
Placements sur les marchés publics	–	– \$	– \$	2	1 118 \$	1 076 \$
Placements sur les marchés privés	13	13 335	12 390	12	12 473	11 322
	13	13 335 \$	12 390 \$	14	13 591 \$	12 398 \$

Les placements sur les marchés privés dont le prix ou la juste valeur est supérieur à un pour cent du prix ou de la juste valeur de l'actif net lié aux placements comprennent une participation de société en commandite dans Bruce Power; une participation dans Teranet, Oncor, William Osler Health Care Centre, Associated British Ports, Scotia Gas Networks, CEDA International et LifeLabs; et une participation immobilière dans le centre commercial Yorkdale situé en Ontario, l'hôtel The Fairmont Banff Springs situé en Alberta, TD Canada Trust Tower situé en Ontario, le complexe Richmond-Adelaide situé en Ontario et Centennial Place situé en Alberta.

Risque de placement

La SAO est exposée à divers risques financiers en raison de ses activités de placement et elle a mis en œuvre des politiques et des procédures formelles qui régissent la gestion du risque de marché, du risque de crédit et du risque de liquidité. Le but de la gestion du risque de placement consiste à minimiser les pertes non prévues, à optimiser le compromis risque-rendement des caisses et à améliorer la capacité des régimes à honorer leurs obligations.

Le risque de placement est géré au moyen de diverses politiques, notamment des politiques au niveau des entités, des méthodes d'évaluation du risque et des politiques de placement qui prévoient la répartition de l'actif cible entre les placements sur les marchés publics et les marchés privés. Pour les placements sur les marchés publics, elles établissent des cibles entre les placements productifs d'intérêt et les placements en actions de sociétés ouvertes et pour les placements sur les marchés privés, entre les placements en actions de sociétés fermées, en infrastructure et en biens immobiliers afin d'assurer la diversification dans et entre chacune des catégories d'actif.

Les entités de placement sont responsables de la gestion de leur risque de placement et elles doivent s'assurer que le rendement correspond au risque pris. Pour gérer le risque de placement et atteindre son niveau de risque souhaité au niveau de l'organisme et des placements sur les marchés publics et autres que publics, la SAO emploie des outils d'analyse et d'information. La SAO se sert en outre, le cas échéant, d'instruments dérivés pour l'aider à gérer ces risques (note 4).

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des conditions du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au placement particulier ou par des facteurs touchant toutes les valeurs mobilières négociées sur le marché. Le risque de marché est une notion qui englobe divers risques financiers, comme le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Une volatilité importante des taux d'intérêt, des valeurs boursières et de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises dans lesquelles sont détenus nos placements peut affecter sensiblement la valeur de nos placements et la capitalisation des régimes de retraite d'OMERS.

La SAO a recours à diverses stratégies de placement, comme la diversification, les opérations de couverture et le recours aux instruments dérivés, afin d'atténuer les diverses formes de risque de marché. Les placements dans diverses catégories d'actif et sur divers marchés sont, en outre, surveillés quotidiennement.

- RISQUE DE CHANGE

Les placements libellés dans d'autres monnaies que le dollar canadien exposent les caisses aux fluctuations des taux de change. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport à ces devises peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la juste valeur des placements. La SAO a mis en place des programmes de gestion de la position de change à l'aide de contrats de change à terme. La SAO prend aussi des positions actives en devises afin d'ajouter de la valeur. La position de change nette représente 13 pour cent (14 pour cent en 2008) de l'actif net lié aux placements au 31 décembre 2009.

La position de change totale de la SAO avant l'incidence des opérations de couverture et de change, et la position de change nette de la SAO aux 31 décembre se présentent comme suit :

	2009					2008				
	Juste valeur par devise					Juste valeur par devise				
(en millions – équivalent en dollars canadiens)	Position totale(i)	Opérations de couverture	Opérations de change	Position nette	% du total	Position totale ⁽ⁱ⁾	Opérations de couverture	Opérations de change	Position nette	% du total
Canada	31 975	\$ 10 255	\$ (14)	\$ 42 216	\$ 87 %	26 071	\$ 11 814	\$ (101)	\$ 37 784	\$ 86 %
États-Unis	8 784	(5 824)	518	3 478	7 %	9 590	(6 934)	318	2 974	7 %
Zone euro	2 025	(1 486)	(504)	35	0 %	2 714	(1 871)	(855)	(12)	–
Royaume-Uni	2 573	(1 807)	–	766	2 %	2 319	(1 756)	15	578	1 %
Japon	771	(379)	–	392	1 %	1 495	(438)	623	1 680	4 %
Autres pays de la région du Pacifique	1 093	(392)	–	701	1 %	667	(305)	–	362	1 %
Marchés émergents	524	(166)	–	358	1 %	643	(374)	–	269	–
Autres pays d'Europe	644	(201)	–	443	1 %	495	(136)	–	359	1 %
	48 389	\$ –	\$ –	\$ 48 389	\$ 100 %	43 994	\$ –	\$ –	\$ 43 994	\$ 100 %

(i) Position de change avant l'incidence des opérations de couverture et de change.

Après affectation de l'incidence des opérations de couverture et de change, une augmentation ou une diminution de dix pour cent de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes, entraînerait une baisse ou une hausse approximative de la valeur de l'actif net lié aux placements des caisses et une perte ou un gain non réalisé de 617 millions de dollars (621 millions de dollars en 2008).

- RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt sur la juste valeur de marché de l'actif et du passif des caisses. En raison de l'indexation des droits aux prestations et de la nature relativement à long terme des prestations de retraite (notes 7 et 8), l'obligation au titre des prestations constituées est touchée par l'inflation et les taux de rendement à long terme. L'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt sur le régime sera atténuée, car l'incidence sur l'évaluation de l'actif lié aux placements est en général à l'opposé de l'incidence sur le passif lié aux placements et l'obligation au titre des prestations constituées. Le portefeuille productif d'intérêts comporte des lignes directrices quant à la concentration et à la duration, qui sont conçues pour atténuer le risque découlant de la fluctuation des taux d'intérêt.

Le classement selon la durée jusqu'à l'échéance des placements productifs d'intérêts est fondé sur les échéances contractuelles, et aux 31 décembre il est le suivant :

	2009					2008	
	Durée jusqu'à l'échéance						
(en millions de dollars)	Moins de un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Rendement réel moyen ⁽ⁱ⁾	Total	Rendement réel moyen ⁽ⁱ⁾
Trésorerie et dépôts							
à court terme	5 326 \$	– \$	– \$	5 326 \$	0,36 %	6 599 \$	1,68 %
Obligations							
et débentures	199	3 564	4 354	8 117	3,47 %	3 756	3,69 %
Obligations à							
rendement réel ⁽ⁱⁱ⁾	–	26	1 951	1 977	1,51 %	1 755	2,28 %
Prêts hypothécaires et							
titres de créance privés	197	669	919	1 785	4,81 %	1 749	5,91 %
	5 722 \$	4 259 \$	7 224 \$	17 205 \$	2,42 %	13 859 \$	2,83 %

(i) Le taux de rendement réel moyen représente le taux moyen pondéré nécessaire pour actualiser les rentrées de fonds contractuelles futures à la valeur de marché courante.

(ii) Les taux de rendement des obligations à rendement réel sont fonction des taux d'intérêt réels. L'inflation aura un impact sur le taux de rendement final.

Après affectation des contrats dérivés (note 4), du passif lié aux créances de la SAO et des montants à payer aux termes des programmes de prêt de titres de la SAO (note 6), une augmentation ou une diminution de un pour cent des taux d'intérêt nominaux, toutes les autres variables restant constantes, entraînerait une baisse ou une hausse approximative de la valeur des placements productifs d'intérêts nets et un gain ou une perte non réalisé de 306 millions de dollars (30 millions de dollars en 2008). De même, une augmentation ou une diminution de un pour cent des taux d'intérêt réels se solderait par une diminution ou une augmentation approximative de la valeur des obligations à rendement réel et un gain ou une perte non réalisé de 413 millions de dollars (327 millions de dollars en 2008).

• RISQUE DE PRIX

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur le marché. La SAO est exposée au risque de prix en raison de ses placements en actions de sociétés ouvertes et, en plus des analyses des secteurs géographique, d'activité et propres à des entités, elle a recours à des stratégies comme la diversification et les instruments dérivés pour atténuer l'incidence globale du risque de prix. Les placements de la SAO sur le marché privé sont eux aussi exposés au risque de prix puisqu'ils sont touchés par de nombreuses variables du marché de nature générale et spécifique. Après affectation des contrats dérivés, une augmentation ou une diminution de dix pour cent de la valeur de tous les placements détenus en actions de sociétés ouvertes et sur le marché privé, toutes les autres variables restant constantes, entraînerait une hausse ou une baisse approximative de la valeur des placements sur les marchés public et privé et un gain ou une perte non réalisé de 3 546 millions de dollars (3 609 millions de dollars en 2008).

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte lorsqu'une contrepartie est en défaillance vis-à-vis de ses obligations financières envers la SAO, y compris l'incapacité ou le refus de rembourser le capital emprunté, de verser des paiements d'intérêts exigibles ou le loyer. Le risque de crédit peut aussi donner lieu à des pertes lorsque la notation des émetteurs ou des débiteurs est baissée par les agences de notation, ce qui se traduit en général par la baisse de la valeur de marché des obligations des débiteurs. La SAO a mis en place des politiques et procédures qui prévoient des critères de placement conçus pour gérer le risque de crédit, en fixant des limites au crédit pour chacune des entreprises et en exigeant une garantie, le cas échéant. La qualité du crédit des avoirs financiers est en général évaluée par rapport à des notations externes, lorsqu'elles sont disponibles, ou aux données historiques sur le taux de défaillance des contreparties. Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés est expliqué plus en détail à la note 4.

L'exposition au risque de crédit de la SAO découle principalement de ses placements productifs d'intérêts. Aux 31 décembre, les placements productifs d'intérêts exposés au risque de crédit des caisses se présentent comme suit :

	2009		2008	
(en millions de dollars)	Placements productifs d'intérêts	% du total	Placements productifs d'intérêts	% du total
Titres émis par le gouvernement fédéral	5 191 \$	30 %	4 184 \$	31 %
Titres émis par un gouvernement provincial	2 754	16 %	1 253	9 %
Titres émis par des sociétés				
De bonne qualité	6 155	36 %	4 449	32 %
De qualité inférieure	564	3 %	448	3 %
Garantie en trésorerie pour prêt de titres	1 960	12 %	2 805	20 %
Trésorerie	581	3 %	720	5 %
	17 205 \$	100 %	13 859 \$	100 %

La SAO participe à un programme de prêt de titres aux termes duquel elle prête à des tiers des titres qu'elle possède en échange de droits. Pour les titres prêtés, les caisses reçoivent des droits et l'emprunteur donne en garantie de la trésorerie ou des titres négociables d'une valeur supérieure, ce qui atténue le risque de crédit associé au programme. Au 31 décembre 2009, des titres d'une juste valeur estimative de 3 762 millions de dollars (3 501 millions de dollars en 2008) avaient été prêtés et les caisses avaient reçu en garantie des biens d'une juste valeur estimative de 3 894 millions de dollars (3 604 millions de dollars en 2008), dont 1 960 millions de dollars (2 805 millions de dollars en 2008) étaient constitués d'une garantie en trésorerie investie dans des placements productifs d'intérêts à court terme.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que les caisses ne soient pas en mesure de faire face rapidement et d'une manière économique à leurs besoins en liquidités. Les besoins en liquidités de chaque caisse sont gérés séparément par le biais du revenu généré par les placements et par les cotisations mensuelles des participants et des employeurs, et en investissant dans des biens liquides négociés en bourse qui peuvent facilement être vendus et convertis en espèces. Ces sources de fonds servent au service des prestations de retraite, à faire des placements additionnels et à financer les frais d'exploitation.

Les principaux éléments de passif futur de la SAO comprennent l'obligation au titre de prestations constituées du régime (note 7) et de la CR (note 8) et les placements en vue du financement par emprunt (note 6). Les remboursements contractuels du capital non actualisé et les échéances des éléments de passif liés aux placements sont présentés à la note 6. Dans le cours normal des affaires, la SAO conclut des contrats qui donnent lieu à des engagements de paiements futurs qui peuvent également avoir une incidence sur nos liquidités (note 15).

NOTE 4

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend des fluctuations de la valeur des actifs ou des indices sous-jacents. Les opérations sur dérivés sont menées sur le marché hors cote, directement entre deux contreparties, ou sur les marchés boursiers réglementés.

Les caisses ont recours à des instruments financiers dérivés, le cas échéant, pour gérer la composition de leur actif et pour faciliter la gestion de l'exposition au risque de marché, y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix, sans acheter ou vendre directement les actifs ou devises sous-jacents. Dans certains cas, les dérivés servent aussi à accroître le rendement ou à créer parallèlement des placements synthétiques.

Contrats dérivés

Les types de contrats actuellement conclus par les caisses sont les suivants :

Swaps de taux d'intérêt

Les swaps de taux d'intérêt sont des ententes contractuelles selon lesquelles deux parties conviennent d'échanger des paiements à taux fixe ou variable, ou les deux, en fonction de montants notionnels.

Swaps sur obligations et sur actions

Les swaps sur obligations et sur actions sont des ententes contractuelles selon lesquelles deux parties conviennent d'échanger une série de flux de trésorerie en fonction des variations de la valeur d'une obligation ou de capitaux propres ou d'un indice.

Options sur actions et sur obligations

Les options sur actions et sur obligations sont des ententes contractuelles aux termes desquelles le vendeur accorde à une contrepartie le droit, sans l'y obliger, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) une quantité précise d'instruments financiers au plus tard à une date future précise et à un prix prédéterminé. Les instruments financiers peuvent comprendre des obligations, un indice obligataire, des actions ou un indice boursier. Le vendeur reçoit une prime de la contrepartie pour ce droit. Les options peuvent être négociées à la cote ou échangées sur le marché hors cote.

Contrats à terme sur obligations

Les contrats à terme sur obligations sont des ententes contractuelles visant l'achat ou la vente d'obligations ou d'un indice obligataire à un prix et à une date donnés à l'avenir. Les contrats à terme sont des contrats établis sur mesure négociés sur le marché hors cote.

Contrats à terme standardisés sur indice boursier

Les contrats à terme standardisés sur indice boursier sont des ententes visant l'achat ou la vente d'indices boursiers précis à un prix et à une date donnés à l'avenir. Les contrats à terme standardisés sur indice boursier sont négociés pour des montants standardisés sur les marchés réglementés et font l'objet de règlements quotidiens en espèces en fonction des variations de la juste valeur.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont des obligations aux termes desquelles deux parties conviennent d'échanger une devise contre une autre à un prix donné pour règlement à une date future prédéterminée. On a recours aux contrats de change à terme pour effectuer des placements dans des devises autres que le dollar canadien, couvrir le risque de change et négocier activement.

Risque de crédit

Les caisses sont exposées à des pertes liées au crédit advenant la non-exécution par les contreparties associées aux instruments financiers dérivés. Afin d'atténuer ce risque, les caisses :

- ne traitent qu'avec des contreparties hautement notées, généralement d'importantes institutions financières dont la notation minimale est de « A », note corroborée par une agence de notation reconnue;
- obtiennent des paiements périodiques par anticipation équivalents à la juste valeur des contrats pour atténuer le risque de crédit.

Le risque de crédit représente le montant maximal qui serait à risque à la date de fin d'exercice si les contreparties ne respectaient pas leurs contrats et s'il était impossible de mettre à exécution le droit de compensation. L'exposition au risque de crédit relatif aux instruments financiers dérivés est représentée par le coût de remplacement à recevoir des contrats avec les contreparties, déduction faite de tout paiement reçu par anticipation sur garantie ou sur marge à la date de fin d'exercice.

Le risque de crédit lié aux contrats à terme standardisés est minime du fait que la contrepartie est une bourse plutôt qu'une société, que les contrats sont établis à la valeur du marché et que les marges à recevoir et à payer sont réglées au comptant quotidiennement.

Le tableau suivant résume le portefeuille d'instruments dérivés des caisses et les risques de crédit connexes aux 31 décembre :

	2009			2008		
	Valeur notionnelle ⁽ⁱ⁾	Juste valeur ⁽ⁱⁱ⁾		Valeur notionnelle ⁽ⁱ⁾	Juste valeur ⁽ⁱⁱ⁾	
(en millions de dollars)		Éléments d'actif ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Éléments de passif		Éléments d'actif ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Éléments de passif
Contrats sur taux d'intérêt						
Swaps de taux d'intérêt	1 888 \$	10 \$	(110) \$	1 645 \$	12 \$	(281) \$
Swaps sur indices obligataires	572	–	(5)	575	26	–
Options sur obligations – achetées ^(iv)	196	10	–	–	–	–
	2 656	20	(115)	2 220	38	(281)
Contrats sur actions						
Contrats à terme standardisés						
sur indice boursier	2 416	2	(16)	3 857	43	–
Swaps sur indices boursiers	305	7	–	224	5	(28)
Options sur actions vendues ^(v)	38	–	(1)	26	–	(2)
	2 759	9	(17)	4 107	48	(30)
Contrats de change à terme	12 814	247	(85)	15 687	386	(680)
Total	18 229 \$	276 \$	(217) \$	22 014 \$	472 \$	(991) \$

(i) La valeur notionnelle représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué afin de calculer l'échange des liquidités et en conséquence, elle n'est pas inscrite dans les états financiers consolidés.

(ii) La juste valeur représente les gains ou pertes non réalisés découlant des contrats dérivés qui sont inscrits à l'état consolidé de l'actif net selon la juste valeur du contrat dérivé. La juste valeur correspond au coût de remplacement de tous les contrats en cours dans les conditions actuelles du marché. Les contrats présentant une juste valeur positive sont inclus dans les montants à recevoir sur les opérations en cours. Les contrats présentant une juste valeur négative sont inclus dans les montants à payer sur les opérations en cours.

(iii) La juste valeur des contrats dérivés inscrite en tant qu'actif représente le coût de remplacement relatif au risque de crédit ou la perte à laquelle les caisses sont exposées en cas de défaillance de contreparties aux contrats dérivés. Les montants ne prennent pas en compte les contrats juridiques qui permettent la compensation des positions ni les garanties pouvant être détenues.

(iv) La prime payée sur les options sur obligations achetées s'élevait à 5 millions de dollars.

(v) La prime reçue sur les options sur actions vendues s'élevait à 2 millions de dollars (3 millions de dollars en 2008).

Durée jusqu'à l'échéance d'après la valeur notionnelle aux 31 décembre :

	2009				2008			
(en millions de dollars)	Contrats sur taux d'intérêt	Contrats sur actions	Contrats de change	Total	Contrats sur taux d'intérêt	Contrats sur actions	Contrats de change	Total
Moins de un an	889 \$	2 759 \$	12 814 \$	16 462 \$	718 \$	4 107 \$	15 687 \$	20 512 \$
De un an à cinq ans	377	–	–	377	215	–	–	215
Plus de cinq ans	1 390	–	–	1 390	1 287	–	–	1 287
	2 656 \$	2 759 \$	12 814 \$	18 229 \$	2 220 \$	4 107 \$	15 687 \$	22 014 \$

NOTE 5

AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF LIÉS AUX PLACEMENTS ET AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

a) Autres éléments d'actifs liés aux placements

Les autres éléments d'actif liés aux placements comprennent les débiteurs opérationnels, les produits à recevoir et les autres éléments d'actif liés aux placements en actions de sociétés fermées, en infrastructure et en biens immobiliers.

(en millions de dollars)

Aux 31 décembre

	2009	2008
Débiteurs liés aux placements	635 \$	667 \$
Charges reportées, charges payées d'avance et autres	227	194
Autres éléments d'actif liés aux placements	862 \$	861 \$

b) Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif comprennent les cotisations et autres débiteurs non liés aux placements.

(en millions de dollars)

Aux 31 décembre

	2009	2008
Cotisations à recevoir ⁽ⁱ⁾	181 \$	164 \$
Autres éléments d'actif non liés aux placements	50	42
Autres éléments d'actif	231 \$	206 \$

(i) Les cotisations à recevoir représentent des montants égaux pour les employeurs et les participants.

NOTE 6

ÉLÉMENTS DE PASSIF LIÉS AUX PLACEMENTS

Les éléments de passif liés aux placements aux 31 décembre sont les suivants :

(en millions de dollars)	2009	2008
Dettes (a)	9 549 \$	8 987 \$
Créditeur aux termes du programme de prêts de titres (b)	1 960	2 805
Produits comptabilisés d'avance	120	105
Créditeur et autres éléments de passif	1 455	1 484
Total	13 084 \$	13 381 \$

(a) Aux 31 décembre, la dette à long terme comprend ce qui suit :

(en millions de dollars)	2009			2008		
	Juste valeur	Coût	Taux d'intérêt moyen pondéré	Juste valeur	Coût	Taux d'intérêt moyen pondéré
Groupe immobilier Oxford						
Créances garanties ⁽ⁱ⁾	1 703 \$	1 756 \$	5,57 %	1 702 \$	1 773 \$	5,94 %
Déventures, série A ⁽ⁱⁱ⁾	540	500	2,65 %	522	500	4,29 %
Déventures, série C ⁽ⁱⁱⁱ⁾	415	400	2,93 %	395	400	4,40 %
Déventures, série D ^(iv)	202	200	4,63 %	187	200	5,60 %
Déventures ORCH ^(v)	177	170	4,01 %	–	–	–
Déventures ORCH Two ^(vi)	185	180	3,34 %	–	–	–
Papier commercial ^(vii)	1 296	1 296	0,29 %	1 092	1 092	2,18 %
	4 518	4 502	3,27 %	3 898	3 965	4,49 %
Borealis Infrastructure						
Créances garanties ^(viii)	3 443	3 421	3,70 %	4 744	4 682	4,35 %
Papier commercial ^(ix)	1 499	1 499	0,29 %	345	345	1,79 %
	4 942	4 920	2,67 %	5 089	5 027	4,18 %
OMERS Strategic Investments						
Créances garanties ^(x)	89	89	1,90 %	–	–	–
Total ^(xi)	9 549 \$	9 511 \$	2,95 %	8 987 \$	8 992 \$	4,3 %

(i) Comprend des prêts hypothécaires et d'autres créances garanties aux échéances variées jusqu'à 2027, chaque titre de créance étant garanti par un bien immobilier déterminé.

(ii) Déventures d'OMERS Realty Corporation, série A, à 5,48 % émises le 4 décembre 2002 et échéant le 31 décembre 2012.

(iii) Déventures d'OMERS Realty Corporation, série C, à 4,09 % émises le 8 mai 2008 et échéant le 4 juin 2013.

(iv) Déventures d'OMERS Realty Corporation, série D, à 4,74 % émises le 8 mai 2008 et échéant le 4 juin 2018.

(v) Déventures OMERS Realty CTT Holdings Inc., série A, à 4,75 % émises le 5 mai 2009 et échéant le 5 mai 2016.

(vi) Déventures OMERS Realty CTT Holdings Two Inc., série A, à 4,05 % émises le 5 mai 2009 et échéant le 5 mai 2014.

(vii) Le programme de papier commercial d'OMERS Realty Corporation est autorisé jusqu'à concurrence de 1 600 millions de dollars. Le papier commercial en circulation viendra à échéance entre le 6 janvier 2010 et le 18 mars 2010.

(viii) Comprend des prêts hypothécaires et d'autres créances garanties aux échéances variées jusqu'à 2042, chaque titre de créance étant garanti par un placement en infrastructure déterminé.

(ix) Le programme de papier commercial de Borealis Finance Trust est autorisé jusqu'à concurrence de 1 500 millions de dollars. Le papier commercial en circulation viendra à échéance entre le 4 janvier 2010 et le 19 mars 2010.

(x) Créances garanties par des biens déterminés échéant le 13 septembre 2012.

(xi) Remboursements de capital prévus pour chacun des cinq exercices postérieurs au 31 décembre 2009 et par la suite :

(en millions de dollars)

2010	3 065 \$
2011	498
2012	975
2013	861
2014	357
Par la suite	3 755
	9 511 \$

(b) Dans le cadre du programme de prêts de titres, le régime reçoit une garantie en trésorerie qu'il investit dans des placements à court terme productifs d'intérêts. Le régime est tenu de rembourser la garantie en trésorerie à l'expiration de l'entente. Il peut être mis fin aux ententes de prêts de titres n'importe quand et la garantie doit par conséquent être remboursée sur demande.

NOTE 7

RÉGIME DE RETRAITE PRINCIPAL D'OMERS

Récapitulatif des états financiers du régime au 31 décembre et pour l'exercice terminé à cette date :

(en millions de dollars)

	2009	2008
État de l'actif net		
Actif net lié aux placements	47 635 \$	43 306 \$
Autres éléments d'actif	203	182
Autres éléments de passif	(54)	(50)
Actif net	47 784 \$	43 438 \$
État de l'évolution de l'actif net		
Revenu (perte) net de placement	4 308 \$	(8 008) \$
Cotisations	2 131	2 037
Prestations	(2 045)	(2 023)
Frais d'administration du régime de retraite	(48)	(47)
Total de l'augmentation (diminution)	4 346	(8 041)
Actif net au début de l'exercice	43 438	51 479
Actif net à la fin de l'exercice	47 784 \$	43 438 \$

Valeur actuarielle de l'actif net du régime

La valeur actuarielle de l'actif net du régime est établie de façon que le rendement des placements supérieur et inférieur à l'hypothèse de rendement à long terme de 6,50 pour cent en 2009 (6,75 pour cent en 2008) soit constaté sur cinq ans pour lisser les variations de la valeur de marché de l'actif net. Pour 2009, 1 187 millions de dollars ont été crédités à titre de rajustement de la valeur actuarielle parce que le rendement des placements était supérieur à l'hypothèse de rendement à long terme par comparaison à 2008, lorsque 9 185 millions de dollars ont été débités à titre de rajustement de la valeur actuarielle parce que le rendement des placements a été inférieur à l'hypothèse de rendement à long terme.

Par conséquent, au 31 décembre 2009, le régime a 4 950 millions de dollars correspondant au rendement des placements non constatés inférieur à l'hypothèse de rendement à long terme (6 363 millions de dollars correspondant au rendement net des placements non constatés inférieur à l'hypothèse de rendement à long terme en 2008) dans la réserve de rajustement de la valeur actuarielle. La valeur actualisée du rendement net non constaté des placements par année initiale et les montants qui seront constatés de 2010 à 2013 après application de l'hypothèse de rendement se présentent comme suit :

(en millions de dollars)

Année initiale	Rajustement de la valeur actuarielle au 31 déc. 2009 ⁽ⁱ⁾	Rendement des placements non constaté à constater en				Rajustement de la valeur actuarielle au 31 déc. 2008
		2010	2011	2012	2013	
2005	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	716 \$
2006	887	945	-	-	-	1 666
2007	313	167	177	-	-	440
2008	(7 337)	(2 605)	(2 773)	(2 954)	-	(9 185)
2009	1,187	316	337	359	382	-
	(4 950) \$	(1 177) \$	(2 259) \$	(2 595) \$	382 \$	(6 363) \$

(i) Pour chaque année initiale, les montants de la réserve de rajustement de la valeur actuarielle sont revus à la hausse par l'hypothèse de rendement à long terme. Les montants de la réserve sont constatés dans l'actif actuariel d'après le nombre d'années restant dans la période d'amortissement sur cinq ans.

La variation du rajustement de la valeur actuarielle pour l'exercice terminé le 31 décembre se présente comme suit :

(en millions de dollars)

	2009	2008
Intérêt escompté sur le rajustement de la valeur actuarielle d'ouverture ⁽ⁱ⁾	(414) \$	307 \$
Rendement de l'exercice en cours supérieur (inférieur) au taux de capitalisation ⁽ⁱ⁾	1 187	(9 185)
Rendement des exercices précédents (supérieur) inférieur au taux de capitalisation constaté durant l'exercice	640	(2 052)
Augmentation (diminution)	1 413	(10 930)
Rajustement de la valeur actuarielle au début de l'exercice	(6 363)	4 567
Rajustement de la valeur actuarielle à la fin de l'exercice	(4 950) \$	(6 363) \$

(i) Sur la base d'un taux de capitalisation de 6,50 pour cent en 2009 (6,75 pour cent en 2008).

Prestations de retraite constituées du régime

La valeur actuarielle actualisée des prestations de retraite constituées correspond à une estimation de la valeur des obligations au titre des prestations de retraite et autres prestations constituées du régime jusqu'à la date des présentes pour l'ensemble des participants actifs et inactifs. Le calcul de cette obligation est fondé sur les mêmes hypothèses et méthodes actuarielles adoptées par la SAO pour établir les exigences de capitalisation minimales comme le prévoit la LRR. À mesure que le régime évolue et que les conditions sous-jacentes changent au fil du temps, il est possible que, à l'avenir, la valeur actualisée des prestations de retraite constituées soit sensiblement différente de la valeur actuarielle actualisée.

La méthode de répartition des prestations constituées (au prorata des services) est utilisée pour l'évaluation actuarielle. Selon cette méthode, le coût des prestations fournies à un participant augmentera à mesure qu'il vieillira et se rapprochera de la retraite.

Principales hypothèses économiques utilisées aux fins de l'évaluation actuarielle du régime aux 31 décembre :

	2009	2008
Taux hypothétique d'inflation	2,25 %	2,25 %
Taux de rendement réel présumé de l'actif du régime	4,25 %	4,25 %
Taux d'actualisation (taux d'inflation plus taux de rendement réel)	6,50 %	6,50 %

L'augmentation hypothétique du taux réel des gains ouvrant droit à pension (soit l'augmentation au-dessus du taux hypothétique d'inflation) est fonction de l'âge atteint des participants. Ces taux d'augmentation ont été actualisés en 2009 pour refléter l'évolution récente du régime et les attentes actuelles pour les années futures.

	2009				2008	
	Jusqu'en 2014	ARN 60 ⁽ⁱ⁾ Après 2014	Jusqu'en 2014	ARN 65 ⁽ⁱ⁾ Après 2014	ARN 60 ⁽ⁱ⁾	ARN 65 ⁽ⁱ⁾
Augmentation hypothétique des gains ouvrant droit à pension (moyenne pondérée d'une table des augmentations liées à l'âge)	1,40 %	1,90 %	1,10 %	1,60 %	1,90 %	1,20 %
Taux d'augmentation des gains ouvrant droit à pension (taux hypothétique d'inflation plus taux d'augmentation réel des gains ouvrant droit à pension)	3,65 %	4,15 %	3,35 %	3,85 %	4,15 %	3,45 %

(i) Âge de retraite normale de 60 et de 65 ans.

De plus, diverses hypothèses démographiques sont utilisées pour estimer la date de service des futures prestations de retraite des participants et de leurs bénéficiaires, y compris des hypothèses portant sur les taux de mortalité, les taux de cessation et les tendances de retraite anticipée. Chaque hypothèse est actualisée périodiquement en fonction d'un examen détaillé de l'évolution du régime et des attentes relatives aux tendances futures.

L'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2009 prend en compte les modifications connues concernant les participants au régime jusqu'au 1^{er} décembre 2009, les augmentations, en fonction du taux d'inflation réel, des versements de rente et des versements de rentes différées à mettre en œuvre au 1^{er} janvier 2010, ainsi que les gains estimatifs ouvrant droit à pension et le taux d'accumulation des années de service décomptées en 2009.

L'excédent (le déficit) de la valeur actuarielle de l'actif net du régime par rapport à l'obligation au titre des prestations constituées aux 31 décembre se présente comme suit :

(en millions de dollars)	Note	2009	2008
Juste valeur de l'actif net du régime à la fin de l'exercice		47 784 \$	43 438 \$
Rajustement de la valeur actuarielle		4 950	6 363
Valeur actuarielle de l'actif net à la fin de l'exercice		52 734	49 801
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice		50 080	46 830
Intérêt couru sur les prestations		3 320	3 223
Prestations constituées		2 023	1 926
Prestations versées	12	(2 045)	(2 023)
Pertes (gains) actuariels et modifications des hypothèses et méthodes actuarielles		875	124
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice		54 253	50 080
Excédent (déficit) de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport à l'obligation au titre des prestations constituées		(1 519) \$	(279) \$

Étant donné que le régime offre une indexation à 100 pour cent, l'obligation au titre des prestations constituées du régime est particulièrement sensible aux variations du taux réel estimatif de la hausse des gains ouvrant droit à pension, qui a une incidence sur les prestations futures, et du taux de rendement réel estimatif de l'actif du régime qui sert à actualiser ces prestations futures. Une variation des taux réels de 50 points de base portant sur une hypothèse particulière (les autres hypothèses ne variant pas) aura l'incidence approximative suivante sur l'obligation au titre des prestations constituées :

Baisse ou hausse de 50 points de base	Incidence approximative sur l'obligation au titre des prestations constituées
Taux d'augmentation des gains ouvrant droit à pension	-/+ 1 500 millions de dollars
Rendement réel de l'actif du régime et taux d'actualisation	+/- 4 000 millions de dollars

Évaluation de solvabilité

La valeur actuarielle de l'actif net et la valeur actuarielle actualisée des prestations de retraite constituées sont présentées selon le postulat de la continuité. Selon la LRR, une évaluation de solvabilité (pour liquidation hypothétique) doit être effectuée pour le régime et ce, même si, de l'avis de la direction, le risque de liquidation est peu probable. Cette évaluation extraordinaire suppose un scénario de liquidation. Selon cette méthode, le passif de solvabilité est calculé à l'aide de taux d'actualisation établis par rapport aux rendements nominaux à long terme des obligations à la date d'évaluation et aucune provision n'est prévue pour les coûts liés aux augmentations salariales futures. Le régime a appliqué le lissage de l'actif et du passif de solvabilité, comme le permet la LRR. La capitalisation de solvabilité vise à garantir les prestations d'un régime de retraite advenant sa liquidation. Dans le cas d'un régime de retraite conjoint, comme le nôtre, la possibilité de liquidation est peu probable et toutes les exigences en matière de capitalisation devraient être fondées sur le postulat de la continuité à long terme du régime.

La valeur actuarielle actualisée des prestations constituées relative à l'évaluation de solvabilité du régime, après lissage, était estimée à 50 979 millions de dollars au 31 décembre 2009 (46 966 millions de dollars en 2008). Ce montant exclut la valeur des hausses futures du coût de la vie, comme le permet la LRR. Au 31 décembre 2009, la valeur lissée de l'actif net du régime, prévoyant une provision pour frais à la liquidation et autres rajustements exigés par la LRR, était de 53 267 millions de dollars (49 933 millions de dollars en 2008). Au 31 décembre 2009, l'excédent de solvabilité du régime s'élevait par conséquent à 2 288 millions de dollars, comparativement à un excédent de 2 967 millions de dollars au 31 décembre 2008.

NOTE 8

CONVENTION DE RETRAITE

La convention de retraite (la « CR ») fournit des prestations de retraite aux participants dont la rémunération est supérieure à la somme qui produit la rente maximale permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu* à l'égard des années de service postérieures à 1991. Selon la Loi sur OMERS, la SAO est l'administrateur de la CR. La gestion des placements de la CR est distincte de celle du régime.

Les prestations de retraite basées sur les pleins salaires fournies par la CR ne sont pas entièrement capitalisées, mais sont financées selon la politique de financement par répartition afin d'atténuer l'incidence de l'impôt remboursable de 50 pour cent qui, selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*, s'applique à tous les régimes régis par une convention de retraite. Les cotisations à la CR sont fondées sur les taux de cotisation du régime à la tranche supérieure et sont payables à la CR sur l'excédent des gains par rapport au maximum des gains cotisables permis selon le régime, soit 137 848 \$ en 2009 (131 820 \$ en 2008). Les prestations en excédent du montant maximum permis en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* seront versées à même la CR.

Récapitulatif des états financiers de la CR aux 31 décembre et pour l'exercice terminé à ces dates :

(en millions de dollars)	2009	2008
État de l'actif net		
Actif net lié aux placements	20 \$	16 \$
Autres éléments d'actif	28	24
Autres éléments de passif	–	(1)
Actif net	48 \$	39 \$
État de l'évolution de l'actif net		
Revenu (perte) net de placement	2 \$	(5) \$
Cotisations	12	11
Prestations	(5)	(4)
Total de l'augmentation	9	2
Actif net au début de l'exercice	39	37
Actif net à la fin de l'exercice	48 \$	39 \$

Les hypothèses actuarielles utilisées pour la CR correspondent à celles du régime, sauf que le taux d'actualisation au 31 décembre 2009 est de 3,25 pour cent (3,25 pour cent en 2008), taux qui se rapproche de l'incidence de l'impôt remboursable de 50 pour cent qui s'applique à la CR. Une baisse ou une hausse de 50 points de base du rendement réel hypothétique de l'actif du régime ou du taux d'actualisation (les autres hypothèses ne variant pas) avant de tenir compte de l'impôt remboursable de 50 pour cent, augmenterait ou diminuerait l'obligation au titre des prestations constituées de 28 millions de dollars.

Le calcul de la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées de la CR est fondé sur une évaluation actuarielle. Le déficit de l'actif net par rapport à l'obligation au titre des prestations constituées aux 31 décembre s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	Note	2009	2008
Juste valeur de l'actif net à la fin de l'exercice		48 \$	39 \$
Obligation au titre des prestations constituées			
au début de l'exercice		285	236
Intérêt couru sur les prestations		9	8
Prestations constituées		15	13
Prestations versées	12	(5)	(4)
Pertes (gains) actuariels et modification			
des hypothèses et méthodes actuarielles		182	32
Obligation au titre des prestations constituées			
à la fin de l'exercice		486	285
Excédent (déficit) de la valeur actuarielle de l'actif net			
par rapport à l'obligation au titre des prestations constituées		(438) \$	(246) \$

NOTE 9

REVENU (PERTE) NET DE PLACEMENT

Les placements des caisses sont répartis entre les principales catégories d'actif suivantes : les marchés publics (catégorie constituée d'actions de sociétés ouvertes et de placements productifs d'intérêts, tels que les bons du Trésor, les obligations, les prêts hypothécaires et les titres de créance privés), les actions de sociétés fermées, l'infrastructure et les biens immobiliers.

Le revenu de l'actif couvrant les instruments financiers dérivés est indiqué dans la catégorie de placement correspondante des catégories d'actif principales. Le revenu (perte) réalisé et non réalisé provenant des instruments financiers dérivés représente un gain de 1 031 millions de dollars (perte de 3 396 millions de dollars en 2008).

Le revenu (perte) de placement des caisses pour chacune des principales catégories d'actif pour l'exercice terminé le 31 décembre s'établit comme suit :

	2009				
(en millions de dollars)	Revenu de placement ⁽ⁱ⁾	Gain (perte) net sur les placements et les dérivés ⁽ⁱⁱ⁾	Revenu (perte) de placement total	Frais de gestion des placements (note 13[b]) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Revenu (perte) net de placement
Placements sur les marchés publics					
Placements productifs d'intérêts					
Dépôts à court terme	15 \$	1 \$	16 \$		
Obligations et débiteures	282	7	289		
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	72	321	393		
	369	329	698		
Obligations à rendement réel	53	194	247		
Actions de sociétés ouvertes					
Actions canadiennes	154	1 475	1 629		
Actions étrangères	208	(20)	188		
	362	1 455	1 817		
Total des placements sur les marchés publics	784	1 978	2 762	(103)	2 659
Actions de sociétés fermées					
Actions de sociétés fermées canadiennes	56	77	133		
Actions de sociétés fermées étrangères	24	337	361		
Total des placements en actions de sociétés fermées	80	414	494	(92)	402
Placements en infrastructure	758	13	771	(43)	728
Placements en biens immobiliers^(iv)	510	(375)	135	(8)	127
	2 132 \$	2 030 \$	4 162 \$	(246) \$	3 916
Gain (perte) découlant des opérations de couverture de change ^(v)					461
(Revenu) perte porté au crédit des caisses administrées					(67)
Revenu (perte) net de placement					4 310 \$

2008

(en millions de dollars)	Revenu de placement ⁽ⁱ⁾	Gain (perte) net sur les placements et les dérivés ⁽ⁱⁱ⁾	Revenu (perte) de placement total	Frais de gestion des placements (note 13[b]) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Revenu (perte) net de placement
Placements sur les marchés publics					
Placements productifs d'intérêts					
Dépôts à court terme	126 \$	– \$	126 \$		
Obligations et débentures	258	97	355		
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	89	(287)	(198)		
	473	(190)	283		
Obligations à rendement réel	61	(75)	(14)		
Actions de sociétés ouvertes					
Actions canadiennes	207	(3 641)	(3 434)		
Actions étrangères	267	(4 170)	(3 903)		
	474	(7 811)	(7 337)		
Total des placements sur les marchés publics	1 008	(8 076)	(7 068)	(124)	(7 192)
Actions de sociétés fermées					
Actions de sociétés fermées canadiennes	55	(31)	24		
Actions de sociétés fermées étrangères	23	(613)	(590)		
Total des placements en actions de sociétés fermées	78	(644)	(566)	(52)	(618)
Placements en infrastructure	467	173	640	(44)	596
Placements en biens immobiliers^(iv)	533	(95)	438	(7)	431
	2 086 \$	(8 642) \$	(6 556) \$	(227) \$	(6 783)
Gain (perte) découlant des opérations de couverture de change ^(v)					(1 354)
(Revenu) perte porté au crédit des caisses administrées					124
Revenu (perte) net de placement					(8 013) \$

(i) Net du total des intérêts sur les éléments de passif liés aux placements en biens immobiliers de 155 millions de dollars (167 millions de dollars en 2008) et sur les éléments de passif liés aux placements en infrastructure de 212 millions de dollars (209 millions de dollars en 2008). Le revenu de placement est également net des coûts de transactions de 31 millions de dollars (79 millions de dollars en 2008).

(ii) Comprend la perte nette réalisée de 1 219 millions de dollars (perte nette réalisée de 3 061 millions de dollars en 2008).

(iii) Les frais de gestion des placements se rapportant aux activités de l'organisme.

(iv) Le revenu des placements en biens immobiliers comprend les frais de vérification de 3,4 millions de dollars (2,2 millions de dollars en 2008) et les frais juridiques de 5,3 millions de dollars (6,1 millions de dollars en 2008).

(v) Représente le gain (perte) sur les opérations passives de couverture de change des caisses.

Le revenu (perte) de placement des caisses par entité de placement au 31 décembre s'établit comme suit :

	2009					
(en millions de dollars)	OMERS Capital Markets	OMERS Private Equity	Borealis Infrastructure	Groupe immobilier Oxford	OMERS Strategic Investments	Total
Placements sur les marchés publics	2 621 \$	– \$	– \$	– \$	38 \$	2 659 \$
Placements en actions						
de sociétés fermées	–	474	–	–	(72)	402
Placements en infrastructure	–	–	731	–	(3)	728
Placements en biens immobiliers	–	–	–	127	–	127
Revenu net de placement	2 621 \$	474 \$	731 \$	127 \$	(37) \$	3 916 \$

	2008					
(en millions de dollars)	OMERS Capital Markets	OMERS Private Equity	Borealis Infrastructure	Groupe immobilier Oxford	OMERS Strategic Investments	Total
Placements sur les marchés publics	(7 192) \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(7 192) \$
Placements en actions						
de sociétés fermées	–	(615)	–	–	(3)	(618)
Placements en infrastructure	–	–	596	–	–	596
Placements en biens immobiliers	–	–	–	431	–	431
Revenu net de placement	(7 192) \$	(615) \$	596 \$	431 \$	(3) \$	(6 783) \$

NOTE 10

RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le rendement des placements a été calculé conformément aux méthodes acceptables établies par le CFA Institute et l'Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite. Le rendement du régime par entité de placement et le rendement de la CR pour l'exercice terminé le 31 décembre s'établissent comme suit :

	2009	2008
Régime de retraite principal d'OMERS		
OMERS Capital Markets		
Placements productifs d'intérêts ⁽ⁱ⁾⁽ⁱⁱ⁾	4,2 %	7,1 %
Obligations à rendement réel ⁽ⁱⁱ⁾	14,3 %	0,3 %
Actions de sociétés ouvertes canadiennes ⁽ⁱⁱ⁾	34,0 %	-33,7 %
Actions de sociétés ouvertes étrangères ⁽ⁱⁱ⁾	7,3 %	-25,7 %
Total OMERS Capital Markets	11,0 %	-19,5 %
OMERS Private Equity	13,9 %	-13,7 %
Borealis Infrastructure	10,9 %	11,5 %
Groupe immobilier Oxford	1,3 %	6,0 %
OMERS Strategic Investments	-1,2 %	-
Total du régime de retraite principal d'OMERS ⁽ⁱⁱⁱ⁾	10,6 %	-15,3 %
Convention de retraite		
Fonds de placement de la CR ^(iv)	11,3 %	-26,1 %

(i) Les placements productifs d'intérêts comprennent les dépôts à court terme, les obligations et débiteures, les prêts hypothécaires et les titres de créance privés.

(ii) Le rendement des différentes catégories d'actif dans OMERS Capital Markets est fondé sur l'exposition d'OMERS Capital Markets à cette catégorie.

(iii) Le rendement total comprend les résultats des opérations de couverture de change du régime.

(iv) Exclut le solde de l'impôt remboursable de la CR auprès de l'Agence du revenu du Canada. En 2009, le taux de rendement de la CR, y compris le solde de l'impôt remboursable, était de 4,8 pour cent (-12,6 pour cent en 2008).

NOTE 11

COTISATIONS

(en millions de dollars)

Exercice terminé le 31 décembre

	2009	2008
Cotisations pour services courants ⁽ⁱ⁾	2 077 \$	1 975 \$
Transferts d'autres régimes de retraite	27	39
Cotisations des participants pour services passés ⁽ⁱⁱ⁾	29	26
Cotisations des employeurs pour services passés ⁽ⁱⁱ⁾	10	8
	2 143 \$	2 048 \$

- (i) Les cotisations pour services courants sont versées à parts égales par les employeurs et les participants. Dans le cas des participants dont l'ARN est 65 ans, le taux de cotisation en 2009 était de 6,3 pour cent (6,5 pour cent en 2008) de la rémunération jusqu'à 46 300 \$ (44 900 \$ en 2008) et de 9,5 pour cent (9,6 pour cent en 2008) de la rémunération en excédent de ce seuil. Dans le cas des participants dont l'ARN est 60 ans, le taux de cotisation en 2009 était de 7,7 pour cent (7,9 pour cent en 2008) de la rémunération jusqu'à 46 300 \$ (44 900 \$ en 2008) et de 12,8 pour cent (10,7 pour cent en 2008) de la rémunération en excédent de ce seuil.
- (ii) Les cotisations pour services passés comprennent les montants correspondant aux congés autorisés, à la conversion d'âge de retraite normale et aux rajustements de contrats.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, les cotisations versées au régime ont été de 2 131 millions de dollars (2 037 millions de dollars en 2008) et les cotisations versées à la CR ont été de 12 millions de dollars (11 millions de dollars en 2008).

NOTE 12

PRESTATIONS

(en millions de dollars)

Exercice terminé le 31 décembre

	2009	2008
Prestations de retraite des participants	1 781 \$	1,656 \$
Transferts à d'autres régimes de retraite agréés	184	274
Paiements de la valeur de rachat et remboursements de cotisations de participants avec intérêts	85	97
	2 050 \$	2 027 \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, les versements de prestations ont totalisé 2 045 millions de dollars pour le régime (2 023 millions de dollars en 2008) et 5 millions de dollars pour la CR (4 millions de dollars en 2008).

NOTE 13**FRAIS D'ADMINISTRATION DES RÉGIMES DE RETRAITE ET FRAIS DE GESTION DES PLACEMENTS****a) Frais d'administration des régimes de retraite⁽ⁱ⁾**

(en millions de dollars)

Exercice terminé le 31 décembre

	2009	2008
Salaires et avantages sociaux	30 \$	27 \$
Développement de systèmes et autres services achetés	6	7
Locaux et matériel	2	4
Services professionnels ⁽ⁱⁱ⁾	7	6
Déplacements et communication	3	3
	48 \$	47 \$

b) Frais de gestion des placements⁽ⁱ⁾

(en millions de dollars)

Exercice terminé le 31 décembre

	2009	2008
Salaires et avantages sociaux	100 \$	76 \$
Développement de systèmes et autres services achetés	14	11
Locaux et matériel	9	9
Services professionnels ⁽ⁱⁱ⁾	10	10
Déplacements et communication	9	7
Frais d'exploitation et de gestion des placements ⁽ⁱⁱⁱ⁾	104	114
	246 \$	227 \$

(i) Comprend l'imputation des charges de l'organisme.

(ii) Le total des frais pour services professionnels comprend les frais d'évaluation actuarielle indépendante de 0,9 million de dollars (1,0 million de dollars en 2008), les frais de vérification externe de 0,9 million de dollars (0,7 million de dollars en 2008) et les frais de conseils juridiques externes de 4,7 millions de dollars (5,4 millions de dollars en 2008).

(iii) Les frais d'exploitation et de gestion des placements comprennent des frais de gestion des placements de 97,7 millions de dollars (106,7 millions de dollars en 2008).

NOTE 14

CAPITAL

La SAO définit son capital comme la capitalisation (l'excédent/déficit) de chacun des régimes de retraite d'OMERS, telle qu'elle est calculée chaque année d'après la juste valeur de l'actif net des régimes de retraite d'OMERS, le rajustement de la valeur actuarielle et une évaluation actuarielle préparée par l'actuaire indépendant de la SAO. La SAO a comme objectif de garantir que le régime de retraite principal d'OMERS est entièrement capitalisé à long terme au moyen de la gestion des placements, des taux de cotisation et des prestations. Les placements (note 3), le recours aux dérivés (note 4) et l'effet de levier (note 6) sont fondés sur une répartition de l'actif dont on s'attend qu'elle permettra à chacun des régimes d'atteindre voire dépasser les exigences de capitalisation à long terme moyennant un niveau de risque acceptable qui est conforme à l'énoncé des principes et procédures en matière de placement de chaque régime approuvé par le conseil de la SAO. La CR est capitalisée selon la politique de financement par répartition afin d'atténuer l'incidence de l'impôt remboursable de 50 pour cent qui s'applique à tous les régimes régis par une convention de retraite.

La capitalisation de chaque régime et les flux de trésorerie connexes subissent également l'incidence du niveau des cotisations (note 11) et des prestations (note 12). Il appartient à la SP de fixer les taux de cotisation, sous réserve de la conformité à la législation, et d'établir les prestations des régimes de retraite d'OMERS.

Le régime et le régime complémentaire sont assujettis aux règlements de la CSFO qui exigent qu'un régime de retraite dépose au moins une fois tous les trois ans un rapport d'évaluation actuarielle de capitalisation et de solvabilité. À ce moment-là, le régime doit prendre des mesures pour combler le déficit de capitalisation et de solvabilité, le cas échéant, quoique la possibilité de liquidation des régimes soit peu probable. Lorsque le rapport d'évaluation de capitalisation déposé d'un régime fait état d'un excédent supérieur à dix pour cent de l'obligation au titre des prestations constituées, la *Loi de l'impôt sur le revenu* exige la réduction des cotisations dans la même proportion que l'augmentation de l'excédent. Lorsque l'excédent déclaré atteint vingt-cinq pour cent de l'obligation au titre des prestations constituées, les cotisations normales doivent être supprimées. Il appartient à la SP de fixer la date de dépôt de l'évaluation actuarielle du régime et du régime complémentaire, sous réserve des exigences des règlements.

NOTE 15

GARANTIES, ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Dans le cadre de ses activités d'exploitation normales, la SAO prend des engagements et émet des garanties en rapport avec le financement des placements. Les engagements futurs de financement des placements peuvent comprendre, sans y être limités, des placements en infrastructure, des contrats immobiliers et des contrats de sociétés en commandite portant sur des actions de sociétés fermées. Les engagements futurs sont en général payables sur demande en fonction des besoins en capital du placement. Au 31 décembre 2009, ces engagements futurs totalisaient 4,8 milliards de dollars (5,8 milliards de dollars en 2008). Le montant maximal payable en vertu des garanties émises et des lettres de crédit de soutien fournies dans le cadre des opérations de placement avait une valeur de 426 millions de dollars au 31 décembre 2009 (397 millions de dollars en 2008). Les garanties et les engagements sont souvent fournis dans le cadre du développement ou de la détention d'un placement et, dans bien des cas, ils n'ont donc pas de date d'expiration fixe.

La SAO, dans le cours normal des affaires, indemnise ses administrateurs, dirigeants, membres du personnel et certaines autres personnes et ceux de ses filiales et de ses apparentés, relativement aux poursuites intentées contre eux. De plus, la SAO peut, dans certaines circonstances dans le cours de ses activités de placement, convenir d'indemniser une contrepartie. Aux termes de ces dispositions, la SAO et ses filiales et apparentés peuvent être tenus d'indemniser ces parties au titre des coûts engagés à la suite de diverses éventualités comme des modifications apportées aux lois et règlements ou des réclamations fondées en droit. La nature éventuelle du passif dans ces conventions et la fourchette d'indemnisation empêchent la SAO d'effectuer une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle serait tenue de payer pour toutes lesdites indemnisations.

Au 31 décembre 2009, la SAO était engagée dans divers litiges et réclamations. L'issue de ces litiges et réclamations est en soi difficile à prédire mais la direction est d'avis que les obligations susceptibles de découler de ces éventualités n'auront pas de répercussions négatives importantes sur les états financiers consolidés de la SAO.

Survol financier des 10 derniers exercices

(en millions de dollars)	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Actif net aux 31 décembre										
Marchés publics	31 336	28 763	43 291	43 533	39 338	30 283	30 168	23 823	27 755	30 941
Actions de sociétés fermées	5 048	4 162	3 608	2 951	2 391	1 460	914	1 021	1 031	1 128
Infrastructure	12 195	12 140	8 412	5 585	3 719	2 314	1 426	349	279	-
Biens immobiliers	11 975	12 037	10 904	8 541	6 180	6 898	6 920	7 747	8 181	4 707
	60 554	57 102	66 215	60 610	51 628	40 955	39 428	32 940	37 246	36 776
Autres éléments d'actif liés aux placements	1 173	1 366	1 001	699	765	494	578	733	652	637
Passif lié aux placements	(13 338)	(14 474)	(15 029)	(13 088)	(10 772)	(5 267)	(7 297)	(3 540)	(3 977)	(860)
Actif net lié aux placements	48 389	43 994	52 187	48 221	41 621	36 182	32 709	30 133	33 921	36 553
Éléments d'actif (de passif) non liés aux placements										
Montants à payer aux caisses administrées	(734)	(672)	(800)	(741)	(639)	(553)	(496)	(440)	(487)	(528)
Autres éléments d'actif (de passif)	177	155	129	125	83	26	(120)	(188)	(191)	(150)
Actif net	47 832	43 477	51 516	47 605	41 065	35 655	32 093	29 505	33 243	35 875
Évolution de l'actif net										
pour les exercices terminés les 31 décembre										
Actif net au début de l'exercice	43 477	51 516	47 568 ⁽ⁱ⁾	41 065	35 655	32 093	29 505	33 243	35 875	34 930
Variations attribuables aux activités de placement										
Revenu (perte) total de placement	4 623	(7 910)	4 200	6 803	5 767	3 907	3 751	(2 358)	(1 362)	2 114
Frais de gestion des placements	(246)	(227)	(201)	(169)	(160)	(147)	(158)	(103)	(69)	(62)
	4 377	(8 137)	3 999	6 634	5 607	3 760	3 593	(2 461)	(1 431)	2 052
Revenu (perte) porté au crédit des caisses administrées	(67)	124	(61)	(104)	(92)	(66)	(51)	28	4	(47)
Revenu (perte) net de placement	4 310	(8 013)	3 938	6 530	5 515	3 694	3 542	(2 433)	(1 427)	2 005
Variations attribuables aux activités de retraite										
Cotisations										
Employeurs et participants	2 077	1 975	1 840	1 739	1 498	1 363	404	-	-	-
Autres cotisations	66	73	46	53	36	46	42	47	36	30
	2 143	2 048	1 886	1 792	1 534	1 409	446	47	36	30
Versements de prestations aux participants										
Rentes versées	(1 781)	(1 656)	(1 554)	(1 492)	(1 410)	(1 353)	(1 246)	(1 153)	(1 034)	(916)
Paievements de valeur de rachat et autres paiements	(269)	(371)	(279)	(252)	(193)	(145)	(110)	(149)	(159)	(129)
	(2 050)	(2 027)	(1 833)	(1 744)	(1 603)	(1 498)	(1 356)	(1 302)	(1 193)	(1 045)
Frais d'administration des régimes de retraite	(48)	(47)	(43)	(38)	(36)	(43)	(44)	(50)	(48)	(45)
Actif net à la fin de l'exercice	47 832	43 477	51 516	47 605	41 065	35 655	32 093	29 505	33 243	35 875
Application de l'actif net par rapport à l'obligation relative aux prestations constituées et à l'excédent (déficit) aux 31 décembre										
Régime de retraite principal d'OMERS										
Actif net	47 784	43 438	51 479	47 576	41 046	35 643	32 087	29 500	33 236	35 867
Rajustement de la valeur actuarielle de l'actif net	4 950	6 363	(4 567)	(5 791)	(2 707)	1 168	3 888	6 048	2 239	(1 913)
Actif actuariel	52 734	49 801	46 912	41 785	38 339	36 811	35 975	35 548	35 475	33 954
Obligation relative aux prestations constituées	(54 253)	(50 080)	(46 830)	(44 167)	(41 123)	(37 774)	(35 466)	(33 034)	(30 955)	(28 104)
Excédent (déficit)	(1 519)	(279)	82	(2 382)	(2 784)	(963)	509	2 514	4 520	5 850
CR										
Actif net	48	39	37	29	19	12	6	5	7	8
Obligation relative aux prestations constituées	(486)	(285)	(236)	(172)	(157)	(149)	(69)	(63)	(71)	(54)
(Déficit)	(438)	(246)	(199)	(143)	(138)	(137)	(63)	(58)	(64)	(46)
Taux de rendement annuel global pour les exercices terminés les 31 décembre										
Régime de retraite principal d'OMERS										
Rendement pondéré dans le temps sur la valeur de marché	10,6 %	-15,3 %	8,7 %	16,4 %	16,0 %	12,1 %	12,7 %	-7,1 %	-3,4 %	6,2 %
Indice de référence	12,1 %	-13,2 %	5,6 %	13,7 %	13,2 %	9,9 %	15,5 %	-7,4 %	-4,2 %	4,1 %
Rendement nécessaire à la capitalisation (taux d'inflation compris)	5,6 %	5,4 %	6,6 %	5,9 %	6,4 %	6,4 %	6,3 %	8,1 %	5,0 %	7,5 %
Fonds d'investissement de la CR⁽ⁱⁱ⁾										
Rendement pondéré dans le temps sur la valeur de marché	11,3 %	-26,1 %	8,7 %	16,4 %	16,0 %	12,1 %	12,7 %	-7,1 %	-3,4 %	6,2 %
Indice de référence	16,6 %	-27,3 %	5,6 %	13,7 %	13,2 %	9,9 %	15,5 %	-7,4 %	-4,2 %	4,1 %

(i) L'actif net au début de l'exercice 2007 a été réduit de 37 millions de dollars pour tenir compte de la modification de méthode comptable pour les coûts de transactions.

(ii) Exclut le solde de l'impôt remboursable de la CR auprès de l'Agence du revenu du Canada.

Glossaire

À l'échelle de l'organisme – Se rapporte à la SAO, notamment OMERS Pension Group, OMERS Capital Markets, Borealis Infrastructure, OMERS Private Equity, Groupe immobilier Oxford, OMERS Strategic Investments et aux fonctions liées à l'organisme.

Actions de sociétés fermées – Actions ou titres de participation assimilables à des actions de sociétés qui ne sont généralement pas cotées en bourse.

Conseil de la SAO – Le conseil d'administration de la SAO.

Constitution des prestations – Constitution des prestations de retraite basées sur une formule utilisant les années de service décomptées, les gains ouvrant droit à pension et un taux annuel d'accumulation. Elle correspond à une prestation annuelle dont le versement commencera à l'âge de retraite normale.

Convention de retraite ou CR – Le régime des participants au régime de retraite d'OMERS dont la rémunération est supérieure à la somme qui produit la rente maximale permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Cotisations facultatives supplémentaires (CFS) – Nouvelle occasion d'épargne-retraite proposée aux participants au régime de retraite principal d'OMERS à partir du 1^{er} janvier 2011. Grâce à ce programme, les participants et retraités (jusqu'à 70 ans) pourront tirer avantage du rendement des placements d'OMERS en versant des cotisations supplémentaires à la Caisse d'OMERS à un coût raisonnable. Ces cotisations peuvent se faire par prélèvements automatiques d'un compte bancaire (dans le cas des participants actifs) ou par transfert d'une somme forfaitaire d'un compte enregistré d'épargne-retraite (dans le cas des participants actifs, retraités et à rente différée).

Couverture de change – Technique utilisée pour compenser les risques associés à la variation de la valeur d'une devise.

Débitures – Obligations qui ne sont pas garanties par des actifs particuliers d'une entreprise.

Dettes garanties – Dette adossée à un bien en nantissement ou garantie par celui-ci afin de réduire le risque associé au prêt pour les créanciers, de sorte que si le débiteur fait défaut, le créancier peut saisir le bien en nantissement en remboursement de la dette.

Dettes non garanties – Dette qui n'est pas adossée à un bien en nantissement ni garantie par celui-ci.

Gestion active et directe – Gestion active et directe s'entend de notre participation au processus décisionnel permanent des entreprises dans lesquelles nous investissons en ce qui concerne leur stratégie, les décisions d'investissements importants, l'établissement de cibles financières annuelles et la surveillance du rendement par rapport à ces cibles, la gestion des risques et la surveillance de la gouvernance.

Gestion passive – Mode de gestion qui consiste à reproduire à reproduire le rendement d'un indice du marché (p. ex., l'indice composé S&P/TSX).

Indice de référence – Norme ou point de référence par rapport auquel on mesure le rendement d'un placement. Il s'agit en général d'un indice extérieur passif (p. ex., l'indice composé S&P/TSX) ou, dans le cas des placements de la SAO sur les marchés privés, d'un rendement absolu prédéterminé en fonction des plans d'exploitation approuvés par le conseil de la SAO.

Indice de référence sur mesure – Indice de référence calculé d'après l'affectation moyenne pondérée à deux ou plusieurs indices de référence sous-jacents (p. ex., un indice mixte composé de l'indice des bons du Trésor à 30 jours DEX et de l'indice obligataire universel DEX).

Infrastructure – L'investissement dans l'infrastructure s'entend des placements directs dans des biens sensibles à l'inflation qui sont essentiels au succès à long terme d'une économie industrielle moderne. Certains placements en infrastructure sont assujettis à l'établissement de taux réglementaires, à des niveaux de prestation de service, voire les deux.

Instrument financier dérivé / Dérivé – Contrat financier dont la valeur est fonction des fluctuations de la valeur des actifs ou des indices sous-jacents. Les opérations sur dérivés peuvent être menées sur des bourses ou sur le marché hors cote par l'intermédiaire de courtiers en valeurs mobilières. Les contrats sur dérivés qui comprennent les contrats à terme, les contrats à terme standardisés, les swaps et les options, font l'objet d'une discussion plus détaillée à la note 4 des états financiers consolidés de la SAO.

Lissage actuariel – Méthode d'usage courant et acceptée par les actuaires et les autorités de réglementation des retraites pour réduire l'effet des fluctuations à court terme des marchés sur la capitalisation des régimes de retraite, en reportant et en constatant sur cinq ans les variations positives ou négatives de l'actif net par rapport à l'objectif de capitalisation à long terme.

Obligation au titre des prestations constituées – La valeur actuarielle actualisée des prestations de retraite future accumulées jusqu'à présent.

Obligations à rendement réel – Obligations négociables productives d'intérêts qui paient un taux nominal semestriel calculé d'après la somme du capital et un élément de compensation qui se rajuste en fonction de l'inflation.

Obligations nominales – Obligations dont l'intérêt et le capital sont remboursés sans rajustement contractuel en fonction de l'inflation.

Papier commercial – Instrument de créance à court terme non garanti émis par des sociétés, en général pour satisfaire leurs besoins de financement à court terme.

Placements sur les marchés publics – Placements en titres productifs d'intérêts (p. ex., des obligations, des débiteures et des bons du Trésor) et en titres de participation (p. ex., des actions, des parts de fiducie, des bons de souscription et des parts de fonds communs de placement) négociés partout dans le monde à des Bourses reconnues.

Point de base – Un point de base est égal à 1/100^e de un point de pourcentage.

Politique de financement par répartition – Les prestations de retraite promises ne sont pas pleinement précapitalisées, mais des cotisations sont versées pour capitaliser les prestations courantes. La SAO utilise cette variante de la politique de financement pour la CR, afin d'atténuer l'incidence de l'impôt remboursable de 50 pour cent qui s'applique aux régimes régis par une CR.

Prestation de rattachement – Prestation temporaire offerte aux employés qui prennent leur retraite avant l'âge de 65 ans. La prestation de rattachement complète le revenu de retraite jusqu'à l'âge de

65 ans. La prestation de rattachement n'est pas nécessairement liée à l'importance des prestations prospectives des régimes publics.

Promoteur du régime – L'organisme qui a le pouvoir de créer un régime de retraite et/ou remanier un régime de retraite existant. Le promoteur du régime est en général un employeur, mais ce peut être aussi un syndicat, une association, le gouvernement, ou plusieurs d'entre eux. Dans le cas des régimes de retraite d'OMERS, le promoteur est la Société de promotion qui est composée de représentants des employeurs et des participants.

Rapport d'évaluation actuarielle – Rapport de l'actuaire de la SAO sur la capitalisation des régimes de retraite d'OMERS. L'évaluation actuarielle est fondée sur une série d'hypothèses, telles qu'elles ont été approuvées par le conseil de la SAO, notamment des hypothèses démographiques et économiques.

Régime à prestations déterminées – Dans un régime à prestations déterminées, les prestations du participant sont déterminées par une formule reposant en général sur les années de service multipliées par les gains, plutôt que par le rendement de placement des cotisations.

Régime complémentaire – Le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux est un régime de retraite agréé distinct et indépendant qui offre des prestations que ne prévoit pas le régime de retraite principal d'OMERS et qui n'est pas financé par le régime de retraite principal d'OMERS.

Régime de retraite principal d'OMERS ou le régime – Le régime de retraite principal agréé administré par la SAO selon la Loi sur OMERS.

Régimes de retraite d'OMERS ou les régimes – Collectivement, le régime de retraite principal d'OMERS, la convention de retraite (CR) associée au régime et le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux.

SP – La Société de promotion d'OMERS.

Stratégies de rendement absolu – Stratégies dont on s'attend qu'elles produisent des rendements positifs, quelles que soient les fluctuations des marchés financiers, en raison de leur faible corrélation avec les grands marchés financiers. On peut recourir à des stratégies de rendement absolu dans l'objectif d'accroître le rendement global du portefeuille de placement corrigé du risque, tout en contribuant à la stabilité des rendements globaux du portefeuille.

Taux d'actualisation – Taux d'intérêt servant à calculer la valeur actualisée des versements de prestations futurs prévus.

Taux de rendement réel – Rendement nominal rajusté en fonction de l'inflation.

Valeur de rachat – Paiement forfaitaire tenant lieu du montant de retraite future d'un participant d'après ses années de service et ses gains jusqu'à présent. La valeur de rachat fluctue en fonction de facteurs comme l'âge du participant, le taux d'inflation et le taux d'intérêt courants.

Vote par procuration – Processus par lequel un actionnaire exprime son opinion sur des mesures proposées par une société, en soumettant son vote lors de l'assemblée annuelle d'une entreprise.



Administration Corporation

1, avenue University
Bureau 800
Toronto, Ontario
M5J 2P1

Tél. : 416 369-2400
Sans frais : 1 800 387-0813
Courriel : client@omers.com

www.omers.com

Available in English